



RAPPORT ANNUEL 2008

L'année en bref

Chiffres clés (en millions de CHF)

	2008	2007	Variation en %
Total du bilan	35 239	35 337	0%
Total des revenus	928	1 088	- 15%
Bénéfice brut	423	529	- 20%
Bénéfice net	358	477	- 25%
Masse sous gestion	66 766	84 349	- 21%
Ratios			
Charges / Produits ¹⁾	63%	59%	
ROE	11%	14%	
Ratios de fonds propres BRI			
Tier 1 capital ratio	16.4%	16.3%	
Total capital ratio	16.2%	16.3%	

¹⁾ Hors amortissements du goodwill.

En 2008...

... la BCV a très bien résisté à une crise financière mondiale sans précédent :

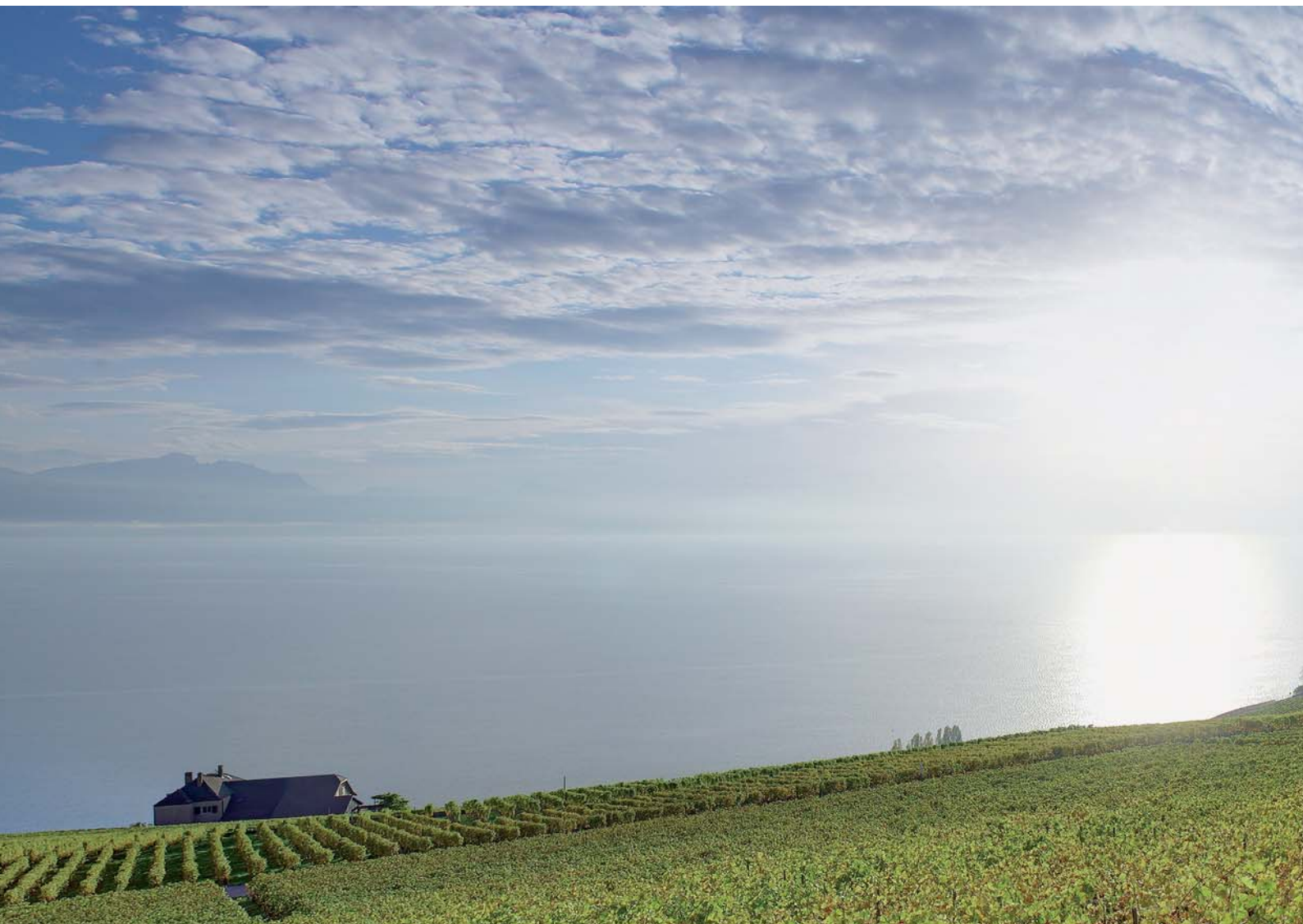
- le bénéfice net s'établit à CHF 358 millions, quatrième meilleur résultat de son histoire ;
- le niveau de fonds propres reste inchangé à CHF 3,2 milliards (T1 : 16,4 %) ;
- elle n'a pas été touchée par les événements récents tels que la crise des *subprimes* ou la faillite de Lehman Brothers ;
- elle a bénéficié d'apports de fonds importants de la clientèle locale ;

... l'agence de notation Standard & Poor's a relevé de A+ (stable) à AA- (stable) la note de la BCV ; la BCV est la première banque cantonale à avoir obtenu de la CFB l'homologation IRB-F ;

... la BCV a revu sa stratégie en profondeur :

- elle a défini des priorités claires de développement dans ses différents métiers et s'est réorganisée ;
- elle a lancé un programme d'initiatives stratégiques visant l'excellence professionnelle ;
- elle a renforcé l'orientation clientèle de son organisation en se dotant de quatre divisions focalisées sur l'acquisition et le développement de la clientèle ;

... la BCV a confirmé ses ambitions financières et sa politique de fonds propres, et a en outre clairement défini sa politique de dividendes.







Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

en millions de CHF	2004	2005	2006	2007	2008
Bilan au 31 décembre					
Total du bilan ¹⁾	31 783	32 233	33 031	35 337	35 239
Avances à la clientèle	22 112	21 685	22 059	22 479	22 834
Dépôts de la clientèle et emprunts	24 566	24 638	25 120	27 490	28 134
Fonds propres	2 920	3 229	3 419	3 225	3 177
Masse sous gestion (Avoirs administrés)	64 071	71 751	80 775	84 349	66 766
Postes clés du compte de résultat					
Total des revenus	944	1 038	1 101	1 088	928
Charges d'exploitation	546	552	565	559	505
Bénéfice brut	399	486	536	529	423
Amortissements	86	91	91	85	77
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	40	16	8	10	16
Bénéfice net	337	457	534	477	358
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	2 423	2 349	2 390	2 045	1 914
Ratios					
Fonds propres / Total du bilan	9.2%	10.0%	10.3%	9.1%	9.0%
Taux de couverture de fonds propres CFB	185%	196%	199%	179%	180%
Ratios de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	16.5%	17.8%	18.3%	16.3%	16.4%
Ratios de fonds propres BRI - Total capital ratio	17.4%	18.5%	18.5%	16.3%	16.2%
Montants des actifs pondérés au 31 décembre BRI (en millions de CHF)					
	17 224	17 612	18 140	18 962	18 296
Bénéfice brut / Fonds propres moyens	13.7%	15.0%	15.9%	15.5%	13.1%
Charges / Produits ²⁾	66.5%	61.8%	59.4%	59.0%	62.6%
Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF)	164.7	206.8	225.8	244.7	217.1
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	12.4%	14.9%	16.0%	14.3%	11.2%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	A-/stable	A-/stable	A / stable	A+/stable	AA-/stable
Court terme	A-2	A-2	A-1	A-1	A-1+
Moody's					
Long terme				A1/stable	A1/stable
Court terme				Prime-1	Prime-1

¹⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

²⁾ Hors amortissements du goodwill.

Message des présidents	4	Revue des secteurs d'activité	34
Les membres de la Direction générale	6	Banque de détail	35
Portrait	8	Banque des entreprises	38
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	10	Gestion de fortune	42
Contribuer au développement de l'économie vaudoise	11	Trading	45
Répondre aux besoins des clients	13	Informations aux investisseurs	48
Créer durablement de la valeur pour les actionnaires	14	Données financières	50
Etre un employeur de référence	15	Commentaires des comptes du Groupe	54
Jouer un rôle actif dans la société civile	17	Comptes du Groupe	59
Environnement économique	18	Comptes de la Maison mère	104
La BCV dans l'année	28	Gouvernance d'entreprise	114
Evolution du marché et des volumes d'affaires	29	Conformité	144
Evolution des éléments financiers	30	Gestion des risques	146
Au niveau des secteurs d'activité	31	Organigramme BCV	157
Faits et événements clés	32	Organisation du réseau	158
Projets principaux et investissements	32	Responsables régionaux	159
Orientation stratégique et perspectives	33		
Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales	33		

Très bonne résistance du Groupe BCV à la crise financière

En 2008, les affaires du Groupe BCV se sont bien développées malgré la crise économique et financière qui a secoué le secteur bancaire. Bien qu'en recul d'une année à l'autre, les résultats de la Banque confirment la stabilité du modèle d'affaires. L'exercice 2008 a en outre été marqué par une révision en profondeur de la stratégie de la Banque dans le but d'assurer sa croissance à long terme, révision qui s'est accompagnée de certains changements au niveau de l'organisation.

Dans un contexte conjoncturel qui est demeuré relativement favorable pour notre Groupe pendant la majeure partie de l'année, les volumes d'affaires ont progressé dans la plupart des domaines d'activité. Comme dans le reste de l'industrie, les avoirs sous gestion ont diminué sous l'effet de la baisse des marchés. Si les revenus baissent en raison de la crise financière et de la normalisation attendue des autres

produits ordinaires, les principales sources de revenus du Groupe BCV ont bien résisté. Le bénéfice net enregistre un recul, lié d'une part à la crise et d'autre part à la normalisation attendue des résultats, avec notamment la baisse des produits extraordinaires issus de libérations de provisions et le retour à une imposition normale, la Banque ayant épuisé son crédit d'impôt.

Après une année qui a fortement ébranlé l'industrie bancaire, le Groupe sort de cette épreuve renforcé et serein quant à l'avenir. Jusqu'à ce jour, les différents risques ont été bien gérés. Le Groupe n'a pas été impliqué, entre autres, dans les affaires qui ont marqué le monde financier telle que la crise des *subprimes* ou la faillite de Lehman Brothers. Le portefeuille de crédits est resté sain malgré un environnement économique difficile en fin d'année. Quant aux collaboratrices et collaborateurs, ils ont tout mis en œuvre pour répondre aux nombreuses sollicitations de la clientèle.



Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Fin du projet CroisSens et arrêt de la collaboration informatique

Le projet CroisSens, lancé il y a trois ans afin de poser les fondements de la croissance de la BCV, a pris fin en 2008. Cette initiative a permis à la Banque de moderniser les 68 points de vente de son réseau, de renforcer son image et de fidéliser sa clientèle. Ces atouts représentent une base solide pour que la Banque puisse développer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnue comme un acteur de référence en Suisse.

Le Groupe a communiqué en août 2008 l'arrêt de la collaboration de mise en commun de l'informatique et du back-office avec la Banque Cantonale de Zurich. En effet, après une analyse détaillée, ce projet présentait des risques d'exécution et d'augmentation de coûts jugés trop importants. Ensuite, le Groupe a renégocié un contrat avec son fournisseur informatique, IBM, lui permettant d'opérer la plate-forme actuelle au minimum jusqu'en 2016. Il se donne le temps et la flexibilité de réfléchir sereinement à l'avenir de son informatique.

Nouvelle stratégie et organisation

Durant l'année, la Banque a revu en profondeur sa stratégie. Confirmant son choix d'être une banque universelle à fort ancrage régional, elle a décidé de mettre l'accent sur son excellence opérationnelle en tant que puissant facteur de différenciation. Elle va donner un nouvel élan à la Banque de détail par la recherche d'une meilleure efficacité et le développement du potentiel de sa large base de clientèle. La nouvelle stratégie mise en place vise une croissance des activités dans la gestion de fortune, principalement dans le canton de Vaud, dans la gestion d'actifs institutionnels en Suisse, ainsi que dans le domaine des PME. Elle a en outre comme but de réduire significativement la prise de risque pour compte propre dans les activités de négoce, d'améliorer la rentabilité et de développer, en ligne avec le profil de risque de la Banque, les activités du Trade finance et des Grandes entreprises.

Grâce à cette stratégie, la Banque entend jeter les bases d'une croissance durable de la marche des affaires en assurant une meilleure stabilité des résultats financiers. S'agissant de la politique de dividendes, elle vise ces prochaines années un taux de distribution de l'ordre de 60 à 80%, tout en optimisant le niveau des fonds propres. Conformément à la stratégie communiquée et confiant dans l'avenir, le Conseil d'administration proposera pour décision à l'Assemblée générale le paiement d'un dividende ordinaire de CHF 20 par action et le remboursement du capital nominal de CHF 10 par action, distribuant ainsi CHF 258 millions à ses actionnaires

Par ailleurs, la nouvelle stratégie a impliqué une refonte de l'organisation dans le but de focaliser davantage l'activité des divisions de front sur les besoins de la clientèle. Une Division Private banking sera créée pour assurer toute l'attention requise à l'acquisition de nouveaux clients et au développement de ce segment de marché. La nouvelle Division Asset management / Trading se focalisera sur la gestion de la clientèle institutionnelle et les activités de trading désormais orientées sur la clientèle. La Division entreprises est clairement axée sur le développement de la clientèle commerciale, étant donné que l'octroi et l'administration des crédits relèvent de la nouvelle Division gestion crédit.

L'année écoulée a également été marquée par des changements importants au niveau des organes dirigeants. Le Conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres, à savoir MM. Pierre Lamunière, président du Groupe Edipresse, et Stephan Bachmann. M. Alexandre Zeller a décidé de quitter la Banque le 30 avril 2008. En date du 1^{er} mai 2008, M. Pascal Kiener, jusque-là responsable des finances du Groupe, a repris la fonction de président de la Direction générale (CEO).

En conclusion, l'année 2008 aura démontré aux clients et aux actionnaires que le Groupe BCV est resté solide dans la tempête. Basé sur un modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional qui correspond à sa mission et à ses ambitions, il concentre ses forces sur ses métiers de base, soit les services bancaires aux particuliers et entreprises vaudois ainsi que la gestion privée et institutionnelle. Forte d'une vision claire, la BCV peut relever les défis à venir.



Olivier Steimer et Pascal Kiener

Pascal Kiener

Président de la
Direction générale

Thomas W. Paulsen

Directeur général,
Division finance et risques

Jean-François Schwarz

Directeur général,
Division entreprises

Christopher E. Preston

Directeur général,
Division gestion privée
et institutionnelle



LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Markus Gygax

Directeur général,
Division réseau

Serge Meyer

Directeur général,
Division gestion crédit

Aimé Achard

Directeur général,
Division services



Statut. La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud, qui détient 66,95 % du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 modifiée le 25 juin 2002 et le 30 janvier 2007 (LBCV). La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Une garantie limitée est cependant accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers. Avec des revenus de CHF 928 millions en 2008 et un bilan de CHF 35 milliards, la BCV se classe parmi les cinq premières banques universelles en Suisse. Seconde banque cantonale du pays, elle dénombre 1914 emplois équivalents plein temps. En tant que banque universelle, elle pratique les activités de banque de détail (avec un réseau de 68 points de vente et 173 automates bancaires répartis sur le territoire vaudois), de gestion de fortune (privée et institutionnelle), de banque des entreprises et de trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de clientèle. Outre la Maison mère, le Groupe BCV est constitué de quatre filiales, soit trois directions de fonds de placement et une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune. Durant l'année 2008, la participation de la Banque dans la filiale espagnole de private banking Asesoros y Gestores Financieros SA (A&G SA) a été cédée.

Missions. Selon l'article 4 de la LBCV révisée, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer « dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». Elle « contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ». Enfin, elle se doit de « porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux ». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire. Fondée fin 1845 par un décret du Grand Conseil vaudois, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal en étendant ses activités, principalement par croissance interne. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profondes modifications. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 38 milliards en 2000.

En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont dû être constituées, entraînant des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer ses capacités financières, le Groupe BCV a été recapitalisé à deux reprises. L'Etat de Vaud a très largement souscrit à ces deux opérations, effectuées en 2002 et au début de l'année 2003.

A la fin de l'année 2002, une stratégie en deux étapes a été définie. Elle prévoyait une première phase d'assainissement et de recentrage de la Banque, suivie d'une phase de développement. Dès 2003, le Groupe BCV a appliqué avec succès une stratégie de recentrage sur ses quatre métiers de base (banque de détail, gestion de fortune, banque des entreprises et trading) et sur certains domaines spécialisés dont le potentiel de croissance et de rentabilité est attractif.

De 2005 à 2008, la BCV a lancé la seconde étape de sa stratégie avec le programme CroisSens, par lequel elle visait à poser les bases d'une croissance durable et à dynamiser les activités en tirant parti de sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions afin d'être plus proche de sa clientèle. Ces efforts ont permis au Groupe d'améliorer son image dans le canton et de renforcer son dynamisme commercial.

La Banque a tourné la page de cette histoire récente en finalisant, en 2007, le rachat à l'Etat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et en prenant acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital de la Banque à un niveau de 50,12 %.

Stratégie. En automne 2008, la BCV a revu sa stratégie afin d'orienter ses efforts vers son développement commercial. Elle estime que le modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional est le plus approprié pour lui assurer une croissance durable et profitable. Elle entend renforcer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnue comme un acteur de référence en Suisse, notamment dans la gestion privée et institutionnelle.

La Banque vise principalement:

- un nouvel élan de la banque de détail, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle;
- une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse;
- un renforcement des activités dans le domaine des PME;
- une réduction importante de la prise de risque pour compte propre dans les activités de négoce, désormais focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle, avec notamment l'abandon de l'activité dérivés actions pour compte propre;
- une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités du Trade finance et des Grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque.

La BCV est en outre convaincue que l'excellence opérationnelle est un facteur déterminant de différenciation et de succès. Elle entend donc lancer une série d'initiatives internes destinées à simplifier les processus, à développer les compétences des collaborateurs, à améliorer la qualité du service à la clientèle et à dynamiser l'approche commerciale.

Cette nouvelle stratégie permettra à la Banque d'atteindre une croissance durable en assurant une meilleure stabilité de ses résultats financiers. Son objectif est de distribuer ces prochaines années un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. La Banque entend assurer ce niveau de distribution de dividende sur cinq à six ans. Grâce à une gestion active de son capital, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en distribuant, de surcroît, CHF 10 par action et par an. Elle devrait ainsi ramener le taux de couverture des fonds propres CFB à 145 %.

Le Groupe a pour ambition d'augmenter ses revenus de 4-5 % et son bénéfice brut de 5-8 % par an. A terme, il vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14 %, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59 % et un ratio Tier 1 de 12 %. La crise financière et économique actuelle aura probablement un impact sur l'évolution de ces indicateurs à court terme ainsi que sur les résultats de la Banque, notamment en 2009 et 2010. Ces objectifs s'inscrivent donc dans un horizon de plusieurs années.

Le Groupe BCV veut axer sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Afin d'atteindre cet objectif, il conduit aujourd'hui ses activités en se focalisant sur les valeurs essentielles que sont la proximité vis-à-vis de sa clientèle et le professionnalisme de ses collaboratrices et collaborateurs.

*La responsabilité d'entreprise
de la Banque se traduit par
son engagement économique
dans le canton.*

*Sa volonté est de répondre
aux besoins de sa clientèle,
de créer de la valeur pour ses
actionnaires, d'être
un employeur de référence
et de jouer un rôle actif
dans la société.*

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE : LA BCV ET SES MISSIONS

Afin de respecter la Loi sur la BCV (LBCV) et d'agir comme une entreprise moderne et soucieuse de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions :

1. contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins en crédits hypothécaires du canton ;
2. répondre aux besoins de ses clients en matière de prestations bancaires et financières ;
3. créer durablement de la valeur pour les actionnaires ;
4. être un employeur de référence ;
5. jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

Relation avec la clientèle : proximité et professionnalisme

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». La BCV doit aussi « contribuer à satisfaire aux besoins en crédits hypothécaires du canton ».

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE BCV

Après avoir adhéré en 2006 à Philiat, le réseau des entreprises socialement responsables, le Groupe BCV a publié pour la première fois en 2008 un rapport au sujet de sa Responsabilité sociale d'entreprise. Le lecteur trouvera plus d'informations sur les aspects spécifiques de la responsabilité d'entreprise BCV dans ce document sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007, la nouvelle Loi sur la BCV donne une teneur supplémentaire à l'article 4. Ce dernier prévoit aussi que la BCV est une banque universelle qui « porte une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux ».

Dans ce contexte, l'intensité des relations que la Banque a tissées avec sa clientèle grand public et d'entreprises est particulièrement importante. Les graphiques suivants montrent ainsi quelles relations la BCV entretient avec les particuliers et les entreprises vaudois.

Taux de pénétration de la BCV

	Taux de pénétration	
	Particuliers vaudois	Entreprises
2006	48 %	55 %
2007	50 %	54 %
2008	48 %	52 %

Source: BCV
Note: le taux de pénétration indique, en pourcentage, le nombre de relations bancaires de la BCV par rapport à la population interrogée.

Globalement, malgré une concurrence de plus en plus agressive, la BCV est perçue comme une banque solide, fiable et compétente. En 2008, ceci s'est particulièrement vérifié dans le contexte des turbulences qui ont agité la place bancaire suisse: la Banque a ainsi accueilli de nombreux nouveaux clients tant dans la clientèle particulière que dans celle d'entreprises.

Ce résultat tient notamment au succès du programme CroisSens de dynamisation qualitative des activités de la Banque, lancé au début de l'année 2006 et qui a été finalisé pendant l'année sous revue. La richesse du réseau de distribution, composé aujourd'hui de 68 agences et de 43 sites automatiques (Bancomat hors agences), reflète la proximité géographique de la Banque avec sa clientèle.

L'amélioration de cet atout décisif pour la Banque s'est poursuivie en 2008 :

- la Banque a transformé six sites (Bellevaux, Coppet, Morges-Charpentiers, Romanel, St-Prex et La Tour-de-Peilz);
- le site de Romanel est devenu une agence avec un service de conseil et une nouvelle agence a été ouverte à Denges (début 2009);
- cinq autres agences ont été partiellement transformées et réagencées (Lutry, Chailly, Moudon, Lucens et Clarens);
- la direction de la région et l'ensemble des conseillers à la clientèle du Lavaux ont été regroupés dans les locaux de Pully entièrement réaménagés;
- huit Bancomat supplémentaires ont été installés en dehors de nos agences (Restoroute Lavaux, Montreux Forum, Haute Ecole d'Ingénieurs d'Yverdon, Ecole hôtelière de Lausanne, Parking Riponne, Gare du Flon, Gare du Pont, Aigle Chablais-centre).

En finalité, la Banque aura réalisé entre 2006 et 2008 la transformation de 23 agences, le réagencement de 42 sites et l'ouverture de 3 nouvelles agences. Plusieurs projets sont encore en cours d'étude, mais la Banque estime qu'un réseau d'environ 70 agences a la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins de la clientèle.

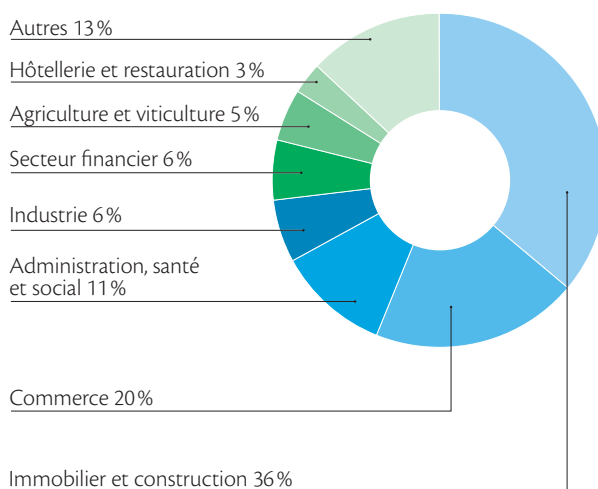
Dans un souci de constante amélioration de ses services, la Banque cherche à s'adapter en permanence à l'évolution des habitudes de consommation de sa clientèle. Dans toutes ses agences, la clientèle est accueillie sans interruption pendant la journée, plus tard le soir et parfois, comme au Siège lausannois de St-François, le samedi matin. La Banque prouve ainsi à sa clientèle que, par rapport à la concurrence, elle lui offre la plus grande disponibilité d'accueil dans le canton.

Du point de vue de sa palette de produits et services, la Banque a la volonté de fournir une gamme étoffée de prestations bancaires à sa clientèle particulière et des entreprises. Ceci se traduit par un niveau global de satisfaction des clients privés, institutionnels et d'entreprises, qui est élevé. Ainsi, les Vaudoises et les Vaudois estiment que la Banque répond toujours à leurs attentes en termes de proximité géographique et de disponibilité des automates bancaires. Quant aux entreprises, de plus en plus d'entre elles qui ont la BCV comme banque principale la recommanderaient à un tiers.

Nouvelles implantations et améliorations du réseau en 2008



Crédits aux entreprises par secteur d'activité : répartition en adéquation avec l'économie vaudoise



Source : BCV

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4 %	11 %	15 %	16 %	11 %	12 %	8 %	7 %	16 %
Autre crédits	5 %	9 %	15 %	18 %	11 %	12 %	8 %	9 %	13 %
Emplois (secteurs secondaire et tertiaire)	3 %	5 %	10 %	8,5 %	8 %	9,5 %	5 %	5 %	46 %

Sources: BCV; SCRIS

Prêts hypothécaires sans avances à terme fixe gagées par hypothèque.

Emplois: données du recensement fédéral 2005

En 2008, la BCV a accordé 43 % de ses crédits aux particuliers vaudois et 57 % aux entreprises du canton, actives dans tous les secteurs économiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus agressive sur un marché cantonal et suisse des crédits commerciaux à nouveau orienté à la hausse. Les grandes entreprises qui sont domiciliées dans le canton et celles qui sont spécialisées dans le commerce international ont représenté 16 % du volume de crédit. Les collectivités publiques vaudoises ont représenté quant à elles 3 % de ce même volume.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne pro-activement et de manière professionnelle les particuliers et les entreprises vaudoises qui, pour de nombreuses raisons, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Chaque client est pris en charge par un conseiller de manière à le sensibiliser à la problématique d'un endettement mal maîtrisé et à la nécessité d'adapter son budget en cas d'augmentation des charges ou de réduction des revenus. En se fondant sur l'analyse individualisée de son dossier, la Banque l'aide à trouver des solutions susceptibles de lui permettre de retrouver l'équilibre financier.

Cet accompagnement n'est possible que si la situation financière du particulier ou de l'entreprise concernée peut redevenir durablement saine et dans le strict respect de non distorsion de la concurrence. Ce travail est effectué au sein de la Banque par une équipe d'une vingtaine de spécialistes. Il obéit à des règles précises, motivées par un souci constant de respecter un haut degré d'éthique.

Depuis fin 2002, la Banque poursuit résolument une stratégie de réduction des crédits compromis pour ramener ces derniers à un volume comparable à celui des autres établissements bancaires. L'objectif défini en 2003 était de réduire à terme ce niveau en dessous de CHF 800 millions. Cet objectif est aujourd'hui atteint. Néanmoins, la Banque a poursuivi en 2008 ses efforts pour diminuer encore ce niveau.

En moyenne et pour près de la moitié des objets qui composent ce portefeuille, les clients se trouvent dans une situation difficile depuis plus de cinq ans. La BCV a démontré qu'elle peut continuer à le réduire, en alliant patience et rigueur et en recherchant des solutions constructives dans chaque dossier et par un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

En 2008, la BCV a finalisé son programme CroisSens. Pour les clients, cela a signifié une amélioration marquante du réseau de distribution, des services, des produits et des prestations.

Les services

Dans la Banque directe, l'introduction d'un serveur vocal en avril 2008 a permis à la Banque d'améliorer son service aux quelque 100 000 appels de clients qui composent désormais son numéro d'appel unique. Cette simplification de la distribution des appels a fortement réduit le traitement du volume des transferts internes, car le client peut joindre directement et plus rapidement un télé-conseiller.

De son côté, le « Point Contact Entreprises » mis en activité en 2006 a continué son développement. En 2008, il a pris en charge près de 46 000 appels de PME vaudoises. La mission du « Point Contact Entreprises » complète la prestation de service offerte par les différentes Régions PME.

Internet continue de s'affirmer comme un canal de distribution toujours plus exploité dans l'industrie bancaire (taux d'utilisation de la clientèle: 29%). Dans les opérations de trafic des paiements, plus de sept paiements sur dix sont effectués sur ce média. En ce qui concerne les services bancaires, l'objectif de la Banque reste d'augmenter encore la part de ses clients qui, dans le domaine de la banque par internet, se servent activement de ce type de créneau de distribution.

Les produits et prestations

La BCV se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution de la clientèle particulière et des entreprises.

Dans la banque de détail, par exemple, les fonctionnalités des 173 Bancomat mis à disposition de notre clientèle ont été élargies. Désormais, ces appareils, qui réalisent plus de huit millions d'opérations par an, offrent plus de services pratiques aux clients et aux non-clients de la Banque. Par ailleurs, la BCV a mis en place en 2008 un système de pointe permettant à notre clientèle d'internet banking et de courtage en ligne de s'authentifier par le biais de leur téléphone portable.

Dans le domaine hypothécaire, la Banque a multiplié les actions permettant à sa clientèle de particuliers et de clients fortunés d'obtenir des prêts à des conditions particulièrement favorables. Elle a aussi mis en place les conditions techniques pour que ses clients puissent obtenir une offre hypothécaire en l'espace de 24 heures.

Dans la banque des entreprises, un outil spécifique aux PME a été lancé. Le « Package Direct PME » permet à ces clients de disposer d'outils de gestion simples et efficaces pour leur trésorerie. Ce produit améliore en effet sa prise en charge via internet.

Dans l'activité de gestion de fortune, l'année a été marquée par la mise en place du principe du « Conseil global BCV ». De ce fait, chaque client bénéficie d'une prise en charge complète de ses besoins, qui prend en compte à la fois les impératifs de sa situation personnelle et ceux de sa situation financière.

Plus de détails sur les secteurs d'activités se trouvent aux pages 34 à 47.

3. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Dans ce but, le Groupe a choisi de poursuivre une stratégie visant une croissance modérée ainsi qu'un profil de risque faible en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende exigeante à long terme et attrayante pour l'ensemble de ses actionnaires.

Au début de l'année 2008, le Groupe a formulé de nouveaux objectifs financiers pour les trois à cinq prochaines années. Dans cette logique, l'objectif de rentabilité des fonds propres (ROE) a été fixé à 13-14%. Le nouveau ratio charges/produits (cost/income) est fixé à 57-59%. Et le Groupe a décidé d'optimiser son niveau de fonds propres en visant à terme un ratio de couverture CFB de 145%. Un premier pas dans cette direction a été fait à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2008. Ces derniers ont en effet accepté un remboursement de la valeur nominale de CHF 32,50 par action, ce qui a représenté une redistribution d'environ CHF 280 millions aux actionnaires.

De manière générale, le Groupe entend aussi créer, avec la communauté de ses actionnaires et avec celle des investisseurs, des relations suivies, assorties d'une communication financière ouverte.

Tous ces éléments ont été reconnus par les agences de notation : Standard & Poor's a relevé dans l'année la note de la Banque de A+ à AA-, avec une perspective stable. Cette décision montre les effets du travail de fond entrepris avec succès par la Banque depuis plusieurs années et confirme sa santé financière. De son côté, Moody's a donné en 2007 une première note A1 à la Banque avec également une perspective stable pour ses engagements à long terme et Prime 1 pour ceux à court terme. Cette note a été maintenue en 2008. Ces deux notations reflètent l'amélioration de la situation financière de la BCV et sa position sur le marché vaudois. Elles prennent aussi en compte son statut de banque cantonale.

Vous trouverez plus de détail sur ce sujet dans le chapitre « Informations aux investisseurs », pages 48 et 49.

4. Etre un employeur de référence

La BCV est une entreprise phare du canton de Vaud. Elle est le 5^e employeur vaudois derrière l'Etat de Vaud et trois groupes privés. La Banque considère la gestion des ressources humaines comme un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Dans cet esprit, elle dispose d'une politique en matière de ressources humaines qu'elle complète en se fixant des valeurs et des objectifs sur plusieurs dimensions, comme le développement des compétences, lui-même facteur de performance, et la formation. La BCV a choisi un style de gestion de ses collaboratrices et collaborateurs basé sur plusieurs principes managériaux : l'entrepreneuriat, la responsabilisation, la performance et la coopération. Elle a pour objectif d'attirer les meilleurs talents dans tous les métiers bancaires. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation, de même qu'elle se préoccupe de la place des femmes. Enfin, soucieuse de contribuer à l'équilibre personnel de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque soutient et favorise leur engagement direct dans les différentes associations et organisations politiques, culturelles et sociales qui structurent la société civile vaudoise, aux niveaux cantonal, régional et communal. Ces efforts ont permis à la BCV d'être classée à la cinquième place des meilleurs employeurs suisses romands par le magazine *Bilan*.

Evolution des effectifs

Le Groupe BCV est un employeur important dans le canton de Vaud. A fin décembre 2008, il comptait 1914 emplois équivalents plein temps, soit 131 de moins qu'une année auparavant. La diminution des effectifs du Groupe s'explique notamment par la cession de sa filiale Asesores y Gestores Financieros SA en Espagne.

La Maison mère représente la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1934 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1765 emplois équivalents plein temps. La Banque reste le principal employeur vaudois dans le secteur de la banque, des assurances et de l'intermédiation financière avec près de 15 % des emplois dans cette branche.

En 2008, la Banque s'est à nouveau tournée activement vers le marché de l'emploi. Elle a recruté 170 collaboratrices et collaborateurs et procédé à 47 transferts interdivisions pour compenser les départs naturels et à la retraite dans ses effectifs. Ces derniers mouvements ont fait évoluer le taux moyen de rotation de 12,8 % en 2007 à 11,3 % en 2008. Le recrutement de compétences et les transferts ont concerné tous les domaines d'activité de la Banque.

Sondage auprès des collaborateurs

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise régulièrement un sondage interne auprès de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour recueillir, de manière totalement anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur la satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, sur leurs souhaits concernant l'environnement de travail. En 2008 à nouveau, ce sondage s'est plus particulièrement concentré sur la perception qu'ont les collaboratrices et collaborateurs du processus de transformation dans lequel la Banque est engagée. Comme les années précédentes, huit collaboratrices et collaborateurs sur dix ont participé à cette étude.

Il en ressort globalement que l'efficacité managériale reste bonne, que la dynamique d'équipe est très forte et que les collaboratrices et collaborateurs jugent qu'un bon équilibre est respecté entre la charge de travail et le niveau de stress. Selon eux, le climat de confiance s'est amélioré, notamment en ce qui concerne le futur de la Banque, même s'ils aimeraient être mieux au fait des orientations stratégiques, ce qui est compréhensible dans une phase de réflexion stratégique. La qualité des outils et les moyens mis à leur disposition pour travailler restent deux sujets de préoccupation. Le sentiment de pouvoir être mieux rémunérés auprès de la concurrence demeure.

Le travail féminin à la BCV

En ce qui concerne l'emploi féminin, la Maison mère employait 838 femmes (43 % des effectifs) à fin 2008. Parmi elles, 174 étaient titulaires d'un titre hiérarchique (19 % de l'encadrement) et 15 étaient membres de l'encadrement supérieur (6 % de l'encadrement supérieur). Parmi les collaboratrices de la Banque, 337 travaillaient à temps partiel (40 %).

La BCV, entreprise formatrice

En 2008, la BCV a formé 105 collaborateurs, soit 10 stagiaires universitaires, 21 maturants et 62 apprentis, ainsi que 12 collaboratrices du programme « Rejoignez-nous! » La Banque figure donc parmi les trois principales entreprises formatrices du canton, aux côtés de l'administration cantonale et d'une entreprise privée. Elle dispose pour cela de son propre centre de formation, qui occupe 11 collaborateurs à temps complet et fait intervenir ponctuellement plus d'une centaine d'animateurs, dont deux tiers d'internes.

En 2008, le Centre de formation de la Banque a été fortement sollicité. L'accent principal a été mis sur la poursuite du développement des aptitudes dans le domaine de la vente, notamment en agissant sur le rôle de l'encadrement dans le coaching des conseillers. Sur l'axe managérial, l'effort principal de formation a été porté sur l'identification des collaborateurs à potentiel, par la mise en place de revues de personnel, ainsi que sur les comportements adéquats au regard de la prévention des conflits et de la jurisprudence.

Caisse de pensions

Le Groupe BCV, c'est-à-dire la Maison mère et les sociétés affiliées, offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de retraite dite « enveloppante », avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

Selon les données disponibles à fin 2008, les employés affiliés à cette caisse de pensions représentaient 1995 assurés actifs, dont 1839 pour la Maison mère, et 1181 bénéficiaires de rentes, dont 888 retraités.

Protection de la santé des collaborateurs

Par diverses actions spécifiques, la BCV entend contribuer à la protection de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs. Pour cela, elle inscrit son action soit dans le cadre de mesures prises au niveau fédéral, soit dans celui de mesures qu'elle décide ou promeut de sa propre initiative.

A titre d'exemple, on peut notamment citer la participation de la Banque aux campagnes cantonales de vaccination contre la grippe ou les efforts qu'elle accomplit régulièrement pour sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs au respect des normes de sécurité. La BCV est aussi intervenue activement pour la prévention du tabagisme en interdisant de fumer dans la quasi-totalité des locaux collectifs et individuels.

Protection de l'environnement

A la mesure de ses moyens, la Banque mène diverses actions qui démontrent son engagement pour la protection de l'environnement.

Ainsi, elle a mis en place une politique pour favoriser la mobilité de ses collaboratrices et collaborateurs visant à stimuler l'emploi, par ces derniers, des moyens de transport public. Elle s'inscrit ainsi dans le contexte de la promotion des transports publics que le canton de Vaud préconise. Elle offre aussi des abonnements au système de voitures de location « Mobility Carsharing ». Par ailleurs, elle exploite un système de déchetterie centralisée pour répondre aux besoins d'élimination et de séparation des déchets qu'elle produit (papiers, cartons, piles, etc.).

5. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente des responsabilités qui sont les siennes dans la société civile. Elle entend montrer concrètement son souci d'œuvrer dans l'intérêt de son environnement direct et de la société grâce à laquelle elle prospère. Outre les aspects économiques de sa mission, la Banque entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

Concrètement, la BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui lui permettent, sur une base volontaire, de mettre une partie des forces de travail de la Banque à disposition d'une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans différents domaines. En 2008, elle a ainsi collaboré avec la Fondation Mère Teresa. Près de 70 collaboratrices et collaborateurs de la Banque ont de ce fait distribué des « kits de survie » sur les marchés du canton.

La Banque a défini une politique de mécénat et de sponsoring qui lui permet d'affirmer sa proximité et son professionnalisme. C'est ainsi qu'elle privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud et dans des domaines d'intérêt public ou général et sans but lucratif. La Banque a choisi d'intervenir en priorité pour soutenir des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif, environnemental et de recherche.

La Banque a, entre autres, contribué en 2008 au succès des manifestations suivantes dans les différents domaines :

- **Domaine culturel :** Paléo Festival, Rock Oz'Arènes, le Théâtre du Jorat et la Nuit des Musées;
- **Domaine social :** Festival 1,2,3... Soleil, Fondation Mère Sofia et la Croix-Rouge vaudoise;
- **Domaine formation et enseignement :** Remise des prix aux écoles du canton et Centre Sport-Etudes de Lausanne;
- **Domaine sportif :** 20 km de Lausanne, 24 Heures de Villars et Festival international de ballons à air chaud;
- **Autres domaines :** Forum économique vaudois et Fête du Blé et du Pain à Echallens.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile. Conformément à sa Charte d'entreprise, c'est une façon de contribuer à leur développement personnel. Ainsi, en 2008, 245 d'entre elles et d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples détails sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport « Responsabilité sociale d'entreprise BCV » disponible sur le site www.bcv.ch.

*Le Groupe BCV analyse
les influences de l'économie
afin de déterminer
les vecteurs susceptibles
d'influencer la marche
des affaires des diverses
branches qui forment le tissu
économique de sa région.*

En 2008, l'économie vaudoise a poursuivi sa croissance pendant les neuf premiers mois de l'année. Ce dynamisme a entraîné une baisse sensible du taux de chômage. La croissance économique a ensuite ralenti, en phase avec la conjoncture mondiale induite par la crise financière.

L'économie mondiale entre en récession

Après une expansion très vigoureuse en 2006, l'économie mondiale a enregistré dès la seconde moitié de 2007 un coup de froid sensible. Dans la foulée d'une violente crise financière, la décélération conjoncturelle s'est poursuivie, puis accélérée au fil des mois en 2008. Aux Etats-Unis, la crise immobilière et financière a déployé ses effets sur l'économie pendant toute l'année. Une grande incertitude subsiste quant à l'amplitude de cette crise, à sa durée. Ainsi, la consommation privée est particulièrement touchée alors que c'est un des moteurs de la croissance aux Etats-Unis. De plus, le climat de confiance sur les marchés financiers reste particulièrement détérioré.

En 2008, les effets de cette crise se sont progressivement étendus à toutes les économies, développées et émergentes, aggravant les effets de la décélération conjoncturelle, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit des entreprises. Pratiquement toutes les économies des pays de l'OCDE ont enregistré un net ralentissement jusqu'à la mi-année, avant, pour certaines d'entre elles, d'entrer en récession vers la fin de l'exercice. En 2009, selon l'OCDE, les rythmes de croissance économique des pays de l'OCDE devraient nettement tomber sous leurs niveaux de croissance à long terme. Globalement, cette organisation prévoit une récession économique qui se traduira par un recul du PIB de la zone de l'ordre de 0,4% en moyenne pour 2009. Dans ses dernières prévisions de janvier 2009, le FMI estime pour sa part que les économies avancées seront aussi en récession en 2009 avec un recul moyen de leurs PIB de 2%, tandis que les PIB des pays émergents et en voie de développement devraient continuer à croître de 3,3%.

L'économie suisse en récession probable en 2009

Le rythme économique helvétique, qui avait permis au pays d'enregistrer un taux de croissance supérieur à 3% en 2006 et 2007, s'est progressivement essoufflé pendant l'année sous revue. Le PIB suisse s'est fortement contracté au dernier trimestre 2008, ce qui ramène le taux de croissance à 1,6% selon les dernières estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), publiées début mars 2009.

Ces dernières années, la croissance économique suisse avait été soutenue par les exportations et par une forte dynamique de la consommation intérieure, privée et publique. En 2008 et dans la foulée du ralentissement conjoncturel mondial, le fléchissement a été de plus en plus prononcé en Suisse. La consommation privée et les exportations ont continué à bien soutenir la croissance au premier semestre, mais pendant l'été et surtout dès le début de l'automne, les attentes se sont détériorées, notamment en termes de commandes, dans l'industrie d'exportation.

Début décembre, le Secrétariat d'Etat à l'économie a indiqué que, après un premier semestre bien soutenu, la croissance du PIB au troisième trimestre avait été nulle. C'est vraisemblablement au début de l'automne que le rythme de la croissance conjoncturelle suisse s'est retourné. A ce moment en effet, les contributions négatives issues de la contraction des investissements et du recul des exportations de biens et services n'ont plus été compensées par l'augmentation de la consommation privée et publique. En fin d'année, la croissance du PIB avait été ralentie à environ 1,6%. De son côté, le taux de chômage, qui avait constamment reculé depuis le début de l'année, a recommencé à augmenter à partir d'octobre. En fin d'année, il s'est établi à 3% contre 2,8% pour 2007. Compte tenu de la forte dégradation du contexte économique mondial, le Groupe d'experts de la Confédération a annoncé, à la mi-décembre 2008, que l'activité économique suisse allait reculer en 2009 de 0,8%, ce qui devrait entraîner une hausse importante du chômage, ce dernier passant, selon ces experts, de 2,3% en moyenne en 2008 à 3,3% en 2009. Début mars, au terme de son examen annuel de la Suisse, le FMI a estimé que notre pays ne pourrait pas échapper à la crise économique qui touche ses voisins et qu'il connaîtrait en 2009 un « fléchissement accru de son économie ».

Au niveau de la politique monétaire, la BNS a, de manière constante et suivie, adapté sa politique monétaire. A l'automne 2008, constatant d'une part que le danger inflationniste était écarté en raison d'un rapide recul du prix du pétrole et que, d'autre part, la conjoncture s'était fortement détériorée, la BNS a très rapidement assoupli sa politique. En fin d'année, la marge cible de fluctuation du taux Libor 3 mois était ainsi revenue à 0,5-1,5 %, comme en 2004.

L'économie vaudoise

Comme l'avait pressenti l'Institut Créa de macroéconomie appliquée de l'Université de Lausanne, le cycle conjoncturel amorcé en 2003, que l'économie vaudoise suivait jusqu'alors, est entré dans sa phase descendante en cours d'année (voir graphique 1 ci-dessous). A la fin de l'année sous revue, la croissance du PIB cantonal devrait, selon toute vraisemblance, être négative. L'indicateur du PIB vaudois, à la création duquel la BCV a été étroitement associée, permet désormais de situer l'évolution de l'économie cantonale tant dans sa dimension intrinsèque que par rapport à celle d'autres économies cantonales.

La vigueur de l'économie vaudoise pendant la plus grande partie de l'année sous revue a été mesurée par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie lors de sa traditionnelle enquête conjoncturelle d'automne. Cette enquête a été réalisée de fin août à fin octobre auprès de 793 entreprises du secondaire et du tertiaire représentant 57 000 emplois.

Elle a mis en évidence que la marche des affaires en 2008 avait été considérée comme satisfaisante, bonne ou excellente par neuf entreprises industrielles et des services sur dix. Par ailleurs, toujours pendant cette période, quatre entreprises sur dix ont indiqué avoir investi des montants de l'ordre de CHF 200 millions dans le canton, en Suisse et à l'étranger.

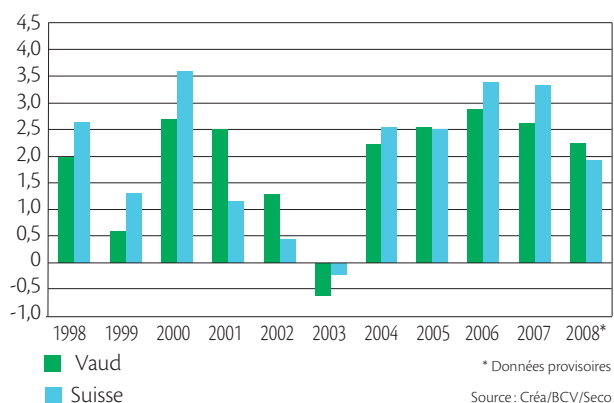
Le canton de Vaud en quelques chiffres

Superficie	3212km ²
Population	684 922 habitants (fin 2008)
Densité de la population	213 habitants/km ²
Population active	323 349 personnes
Nombre d'entreprises	35 640 (recensement féd. 2005)
dont primaire	14 %
secondaire	16 %
tertiaire	70 %
Emplois	314 800 (secondaire & tertiaire)
dont secondaire	21 %
tertiaire	79 %
Taux de chômage	4,3 % (fin 2008)
PIB	CHF 37,4 mia (2008 estimé)
Exportations	CHF 12,7 mia (2008 estimé)
Budget cantonal	CHF 7,4 mia (2009)
Dette publique	CHF 2,8 mia (2009 estimé)

Sources: Scris, Sagefi, OFS

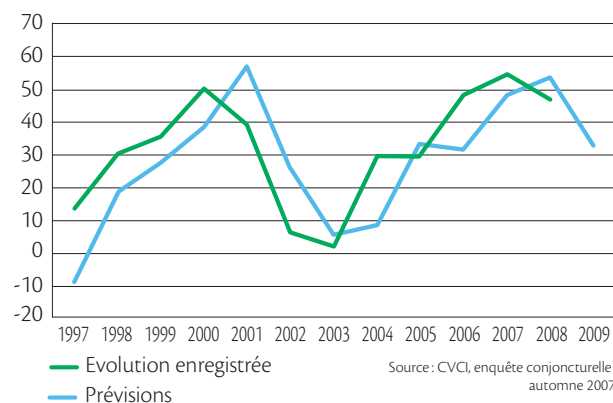
Graphique 1
Evolution des PIB vaudois et suisse depuis 1998

Croissance réelle en %



Graphique 2
Marche des affaires dans le canton

Solde des réponses positives



C'est dans la dernière partie de l'année 2008 que les prévisions pour la marche des affaires et le sentiment des entrepreneurs se sont détériorés de manière prononcée. Deux indicateurs avancés ont permis de se faire une idée de l'effet du recul conjoncturel sur l'économie vaudoise: d'une part, le coup de frein subi par les exportations cantonales, qui ont progressé de 4,7% au troisième trimestre 2008 contre un taux quatre fois supérieur au second trimestre; d'autre part, un net ralentissement dans les entrées de commandes enregistrées par le biais de l'indicateur de la marche des affaires dans l'industrie.

D'ailleurs, pendant toute l'année 2008, l'indicateur de la marche des affaires a évolué en dents de scie (voir graphique 3), avant de chuter au début de l'automne. A noter cependant que, pour le secteur secondaire, son activité s'est déroulée dans un contexte global très positif puisque la capacité de production a toujours été utilisée au moins à 80% et que le niveau des entrées de commandes ne s'est détérioré qu'en fin d'année.

Cette situation conjoncturelle exceptionnelle a eu des effets positifs sur le marché vaudois de l'emploi. Même s'il est resté supérieur à la moyenne suisse (3%), le taux de chômage vaudois est resté pendant la majeure partie de l'année orienté à la baisse. Sous l'effet du ralentissement conjoncturel, il s'est toutefois relevé dans les derniers mois de 2008 et a terminé l'année à 4,3% par rapport à un niveau de 3,8% un an auparavant. Au niveau régional cependant, le chômage est resté très variable. Ainsi, avec un taux toujours supérieur à 5%, la capitale vaudoise est restée la plus touchée tandis que les districts de Nyon et du Lavaux (2,9% les deux) ont été relativement épargnés.

Comme les années précédentes, c'est dans le tertiaire que le chômage est le plus endémique dans le canton. Ainsi, les services aux entreprises, l'hôtellerie et la restauration concentrent toujours plus de deux chômeurs vaudois sur dix. La part du commerce (14,5% des demandeurs d'emploi) a quelque peu diminué sous l'effet de la bonne conjoncture en 2008, de même que les secteurs de l'administration, de l'enseignement, de la santé et du social (13% des sans emplois).

Pour l'avenir et à en croire les pronostics de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI, les entrepreneurs vaudois restaient encore relativement sereins. A ce moment et tant dans l'industrie que les services, neuf d'entre eux sur dix prévoient encore que leurs affaires seraient au moins satisfaisantes d'ici au début de l'année 2009. A partir du début de l'automne et en réaction à l'affaiblissement conjoncturel général, de nombreux articles de presse se sont fait l'écho d'une confiance en baisse auprès des entrepreneurs vaudois.

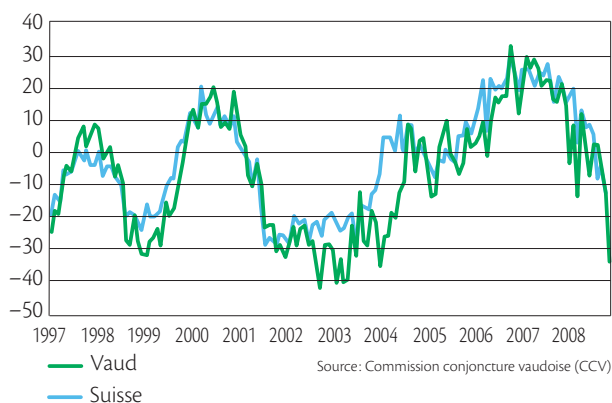
Evolution prévisible des secteurs d'activité pour 2009

	2008	2009
Secteur primaire	~	↘
Secteur secondaire	→	↘
Secteur tertiaire	↗	↘

Source: BCV

Graphique 3
Indicateur synthétique de la marche des affaires

Solde des réponses positives



Secteur primaire

Agriculture - viticulture, une année clémente

Le secteur primaire vaudois représente 6 % des emplois du canton dans environ 4400 exploitations principales et secondaires. Pour l'année 2007, il représentait environ 2 % du PIB cantonal, ce qui lui donnait un poids supérieur à la moyenne suisse, où ce secteur représente 1,6 % du PIB selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour 2008, la part du secteur primaire vaudois devrait s'être maintenue au même niveau.

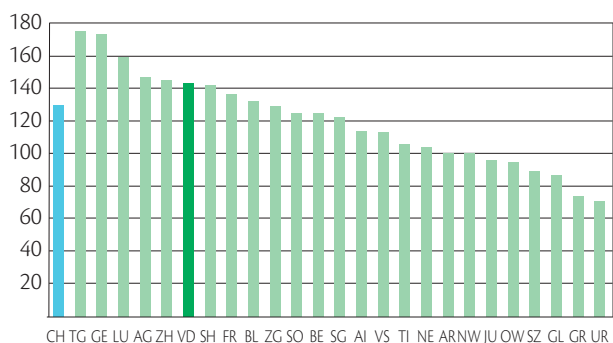
Selon les données de l'OFS, la valeur de production totale du secteur primaire vaudois a à nouveau augmenté en 2008. Elle s'est inscrite à CHF 1,21 milliard, en hausse de 1,4 % par rapport à 2007. Le canton de Vaud, qui est un des trois cantons les plus actifs dans ce secteur de Suisse avec Lucerne et Berne, représente 11 % de la valeur de production agricole suisse. Par rapport aux années précédentes marquées par une climatologie capricieuse, l'année 2008 a été relativement clémente.

Avec une valeur de CHF 796 millions en 2008, la production végétale – y compris CHF 219 millions dans le secteur viticole – a été la plus importante de Suisse. Vaud est en effet le principal producteur de céréales, de plantes industrielles (tabac, colza, etc.), de pommes de terre, de produits maraîchers et de raisin du pays. Dans ces spécialités, les producteurs vaudois n'ont pas connu de graves intempéries. Les moissons et les récoltes se sont déroulées partout dans de bonnes conditions, même si parfois, comme dans le cas des fruits, les attentes n'ont pas été entièrement satisfaites.

Graphique 4

Valeur de la production agricole vaudoise dans le contexte suisse

En milliers de francs par unité de travail annuel (UTA)



Source : Office fédéral de la statistique

Dans la viticulture, la valeur de production de la vendange 2008 (CHF 219 millions) est revenue à un niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis 2004. La récolte de l'année a été d'une excellente qualité, même si les quantités étaient moindres que prévu. Elles se sont établies à 29,35 millions de litres de vin clair, soit 4,5 % de moins qu'en 2007. En termes de stocks, l'année 2008 a été marquée par leur forte diminution.

Enfin, l'année 2008 s'est caractérisée par une hausse de la production animale, dont la valeur s'est inscrite à CHF 326 millions (+ 7 % par rapport à l'année précédente). Cette augmentation a été particulièrement marquée dans les domaines des bovins et de la production laitière (+ 6 % en valeur par rapport à 2007), qui représentent dans le canton près de 80 % de la valeur de production animale.

Secteur secondaire

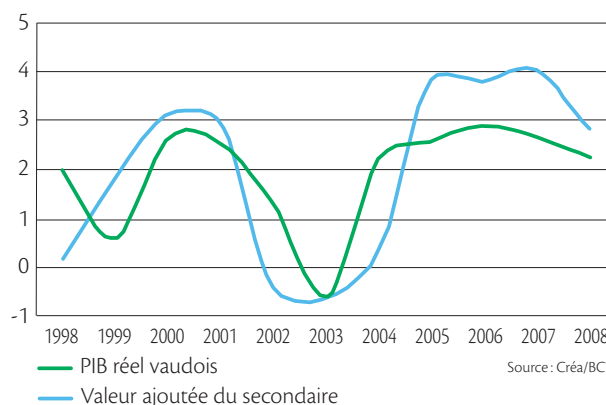
Pour les industriels vaudois, l'année 2008 a été relativement favorable. Le niveau de la production est resté élevé malgré un carnet de commandes en recul par rapport à l'année précédente. Ceci s'est notamment traduit par la poursuite, à un niveau élevé, de la production de valeur dans le secteur secondaire pendant une bonne partie de l'année (voir graphique 5).

Selon les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne, les secteurs de l'alimentation et de l'électronique et optique de précision ont particulièrement soutenu le dynamisme des industriels vaudois. Les secteurs des machines, moyens de transport et métallurgie ont par contre vu leurs affaires se détériorer au fil des mois, et surtout au deuxième semestre 2008.

Graphique 5

Croissance annuelle du secondaire et du PIB vaudois

En %



Source : Créa/BCV

Un commerce international dynamique

En 2008 à nouveau, le commerce extérieur des entreprises vaudoises a été particulièrement soutenu. Selon les estimations du SCRIS, les importations et les exportations vaudoises ont augmenté de 3,1 %, respectivement de 8,3% par rapport à 2007. Ainsi, les entreprises du canton ont vendu pour plus de CHF 12,7 milliards en 2008 de marchandises. Leurs principaux clients sont situés dans l'Union européenne, mais aussi aux Etats-Unis et en Chine (voir graphique 6).

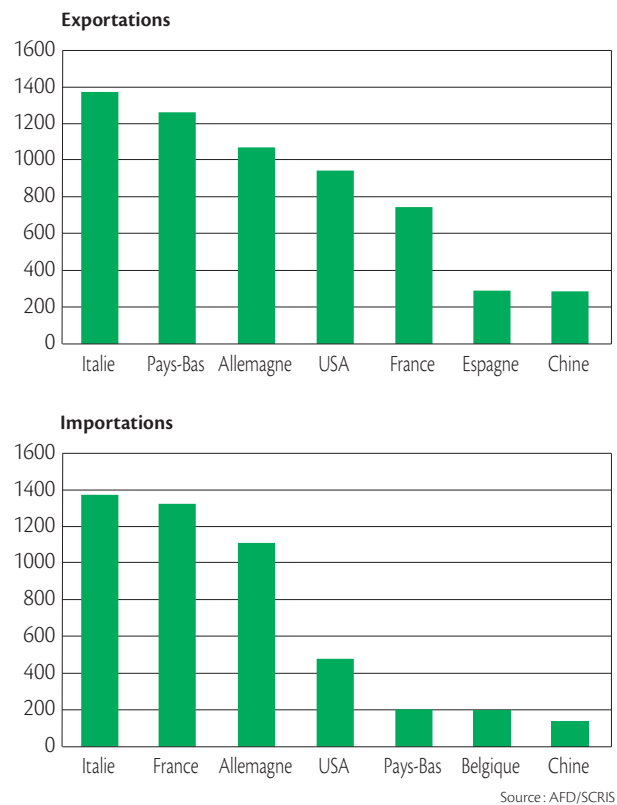
Les moyennes et hautes technologies

Dans le canton, les exportations sont en majeure partie réalisées par les entreprises du secteur des moyennes et hautes technologies (voir graphique 7). Ce secteur regroupe la chimie, les machines et équipements, les instruments de précision et l'horlogerie, la fabrication de moyens de transport et les instruments médicaux. Avec une valeur ajoutée d'environ CHF 3 milliards, il pèse plus de 8 % du PIB vaudois et surtout fait preuve d'un taux de croissance annuel supérieur à 4 %, soit le double du rythme de progression du PIB vaudois.

En 2008, selon les dernières données à disposition, ce secteur a évolué de manière positive tant que les exportations n'ont pas ralenti. L'activité des entreprises qui composent ce secteur, par exemple celles de la branche horlogère, est en effet très dépendante des marchés d'exportation.

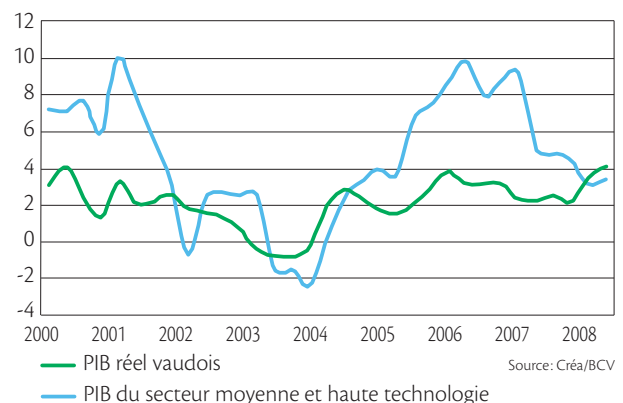
Graphique 6
Les principales destinations des exportations et importations vaudoises en 2008

En CHF millions



Graphique 7
Evolution comparée des PIB réels vaudois et des moyennes et hautes technologies (var. trimestrielles)

En %



La construction

Selon le dernier test conjoncturel de la Commission Conjoncture Vaudoise, l'évolution de l'industrie vaudoise de la construction a été globalement favorable en 2008. Dans ce secteur, qui occupe selon le dernier recensement fédéral des entreprises 7,5 % des emplois des secteurs secondaires et tertiaires et qui représente 5 % de sa valeur ajoutée, l'activité est restée soutenue, notamment dans le second œuvre. C'est seulement dans le courant du troisième trimestre 2008 que des signes d'essoufflement sont apparus.

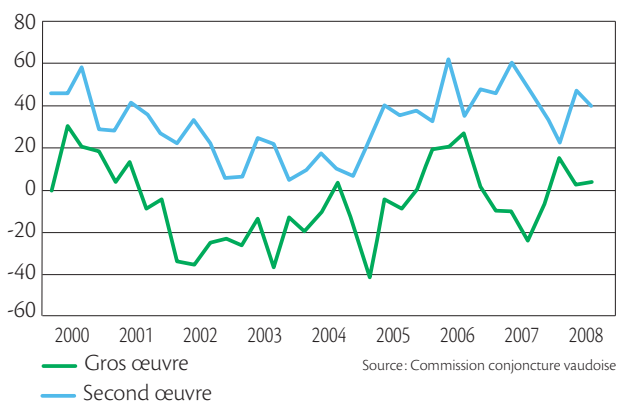
Pour 2009, les tendances peuvent être appréciées à l'aide des demandes de permis de construire. Pour la deuxième année consécutive, elles ont enregistré une baisse alors même que les montants concernés ont augmenté. Ainsi, entre 2007 et 2008, le nombre de demandes de permis de construire pour tous les objets immobiliers a reculé de 3,1 % (-4,2 % l'année précédente) alors que leur valeur progressait dans le même temps de 7,7 % à CHF 4,5 milliards.

Si le nombre des permis de construire paraît être en recul, les conséquences qui en découlent pourraient être de courte durée. En effet, selon les données sur la construction des logements dans les grandes villes publiées par l'OFS en fin d'année 2008, le nombre de logements en construction à Lausanne au 3^e trimestre 2008 était en hausse de 34 % et celui des logements autorisés à la construction était en augmentation de 19 % à fin septembre 2008.

Graphique 8

Evolution de la marche des affaires dans la construction vaudoise

Solde des réponses positives



Le marché cantonal du logement est resté tendu en 2008. A fin juin, le taux de vacance avait encore baissé pour s'établir à 0,46 %. Ce bas niveau dissimule de moins en moins de différences entre les régions, qui sont désormais toutes en état de pénurie, et il pèse d'autant plus fortement sur les prix des loyers que ce phénomène se conjugue avec celui de la raréfaction des terrains à bâtir.

Secteur tertiaire

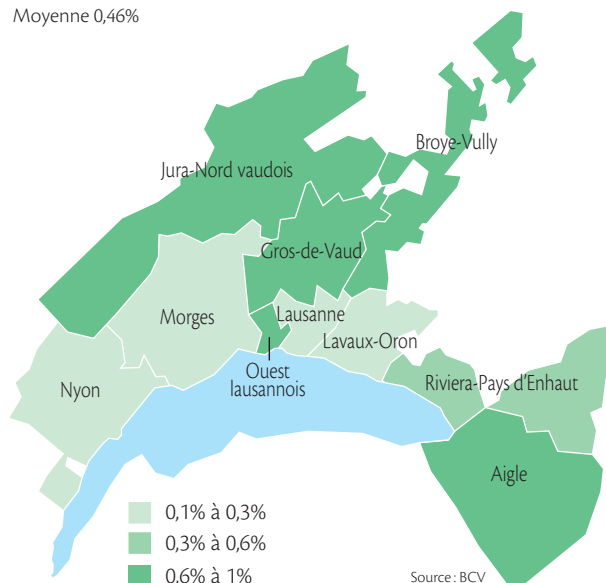
L'économie vaudoise est dominée par le secteur tertiaire, qui représente plus de 75 % des 307 000 emplois du canton et autant de la valeur ajoutée cantonale.

Dans le secteur tertiaire, la composante de l'administration publique, de la santé, de l'éducation et du social représente actuellement près de 30 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, soit également environ 20 % de la valeur ajoutée cantonale totale. Ce secteur est également marqué par l'importance de la distribution (commerce de gros et de détail), qui en représente 20 % de la valeur ajoutée, par les entreprises de services (15 % de la valeur), par les services financiers et d'assurances (13 % de la valeur ajoutée tertiaire).

Graphique 9

Taux de vacance des logements dans le canton

Moyenne 0,46%



Administration, santé, social

Dans ce domaine, les efforts que le canton a initiés depuis quelques années en matière d'économies budgétaires pour, d'une part, résorber à terme son déficit de fonctionnement et, d'autre part, réduire sa dette globale ont désormais déployé tous leurs effets. Les comptes de l'Etat ont été largement bénéficiaires en 2007 et 2008, permettant de réduire substantiellement la dette publique. Celle-ci devrait représenter environ 9 % du PIB cantonal pour l'exercice en cours. Pour 2009, l'Etat de Vaud prévoit un budget anticyclique, avec une augmentation substantielle des dépenses d'investissement et une diminution de la fiscalité.

Commerce de gros et de détail

A l'image de la Suisse, où elle a stimulé la croissance du PIB, la consommation a également été très soutenue dans le canton de Vaud.

Ceci peut être apprécié par deux éléments. D'une part, avec la croissance comparée de la valeur ajoutée dans les commerces de gros et de détail et du PIB réel vaudois (voir graphique 11). On remarque que le rythme de croissance de cet agrégat a été particulièrement élevé pendant une bonne partie de l'année.

D'autre part, la vigueur du climat de consommation en 2008 est étayée par la bonne tenue des immatriculations de voitures neuves. Celles-ci ont en effet progressé de 6,7 % à fin septembre, ce qui est tout à fait en ligne avec le taux de croissance à cette époque de l'année de l'agrégat commercial de la valeur ajoutée.

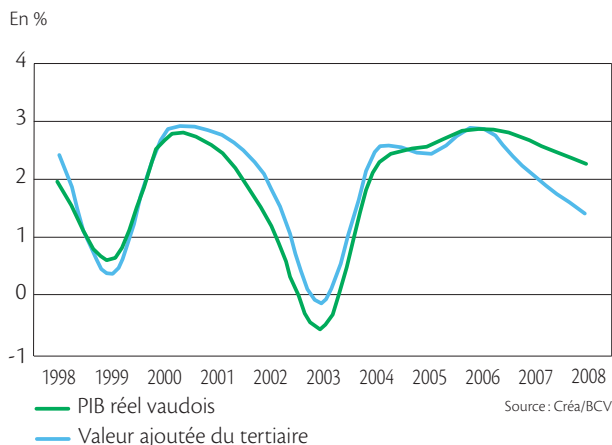
Services

Globalement, les services (29 % des emplois du tertiaire et près de 28 % de sa valeur ajoutée) affichent une évolution réjouissante de leurs activités en 2008. Selon la dernière étude conjoncturelle de la CVCI, la marche des affaires dans cette branche a été considérée comme satisfaisante à excellente par neuf entreprises interrogées sur dix.

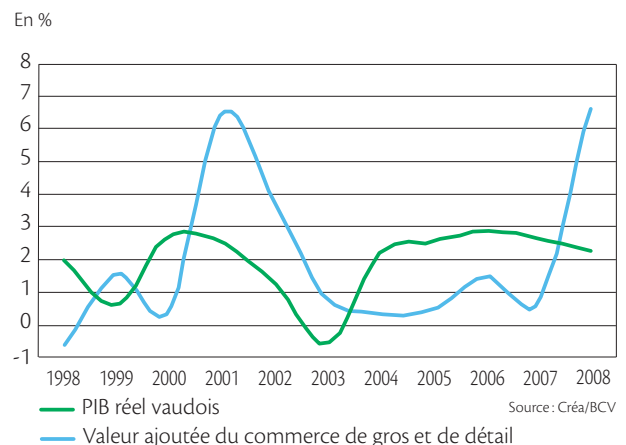
Dans ce secteur, plus du tiers des entreprises consultées ont déclaré avoir investi un montant total de CHF 120 millions, soit 60 % des investissements totaux effectués en 2008 par les entreprises vaudoises ayant répondu aux questions de la CVCI. Ces investissements ont été réalisés à 66 % dans le canton.

Pour 2009, les entreprises vaudoises de services étaient optimistes au début de l'automne 2008 quant à la marche prévisible de leurs affaires. Neuf sur dix de ces entreprises estimaient que les six prochains mois resteraient satisfaisants à excellents. Ces entreprises déclaraient aussi vouloir effectuer plus d'investissements (+16 % à CHF 139 millions), dont près des trois quarts dans le canton.

Graphique 10
Croissance annuelle du tertiaire et du PIB vaudois



Graphique 11
Croissance annuelle du commerce de gros et de détail et du PIB vaudois



Immobilier

En 2008, le marché immobilier vaudois s'est encore comporté de manière très dynamique. Dans ce secteur, la demande est restée soutenue en raison notamment de l'inadéquation entre l'offre et la demande de logements à louer dans les régions les plus attractives du canton. Cette raréfaction de l'offre dans l'arc lémanique a continué à déployer ses effets en termes de prix jusque dans les cantons voisins.

Le ralentissement économique a cependant commencé à faire sentir ses premiers effets. Certes, la raréfaction des surfaces constructibles dans les régions attractives du canton continue de soutenir le niveau des prix. Mais les conséquences de la crise vont probablement contrebalancer cette réalité. Dans l'arc lémanique, les prix devraient donc rester stables dans la location, mais légèrement diminuer dans les logements en copropriété et dans les villas individuelles. Quant à l'immobilier commercial, il donne lui aussi certains signes de fléchissement conjoncturel.

Services financiers

Avec environ 13 000 emplois, les services bancaires et financiers vaudois représentent 5,5 % du total des emplois tertiaires et 10 % environ de la valeur ajoutée vaudoise. Premier contribuable cantonal, leur poids économique est important car ce secteur pèse 11 % du revenu cantonal. En 2008, les affaires dans ce secteur ont été cependant marquées par les effets de la crise financière. Très orientés sur le marché domestique, tant dans les affaires hypothécaires que dans la gestion de fortune, et particulièrement diversifiés dans leurs activités, les services financiers vaudois ont traversé cette crise financière sans dommages significatifs.

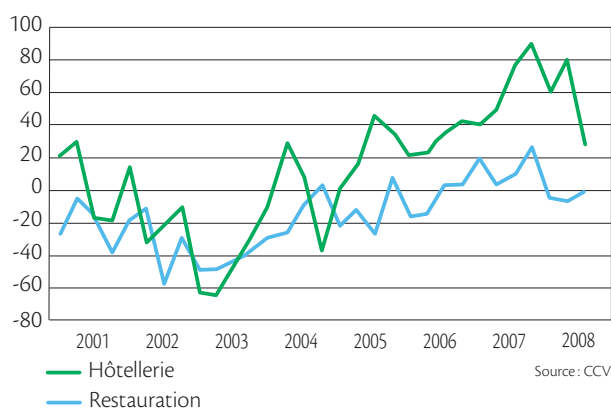
Tourisme, hôtellerie et restauration

Avec un volume annuel total de retombées économiques de l'ordre de CHF 5 milliards, dont deux pour la seule région de Lausanne, le tourisme est un pilier de l'économie vaudoise. Il est notamment important dans la région des Alpes où cette branche représente près de 20 % des places de travail. Une étude mandatée par le Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) évalue à 7,2 % du revenu cantonal le poids de cette branche et, directement ou indirectement, à près de 9 % des emplois du canton. Après plusieurs années très moroses, l'hôtellerie et la restauration vaudoises ont globalement retrouvé en 2008 un rythme de croisière satisfaisant de la croissance de leur volume d'affaires.

Ainsi, l'hôtellerie cantonale a enregistré un excellent premier trimestre, grâce aux bonnes conditions hivernales qui ont favorisé les stations montagnardes. La saison 2007-2008 a représenté pour les stations vaudoises plus de 1,3 million de journées-skieurs (5 % de l'ensemble des journées-skieurs en Suisse), en hausse de 34 % par rapport à la saison précédente. La saison estivale a été plus mitigée, avec des nuitées en hausse de 2,4 % seulement en raison notamment de faibles retombées de l'Eurofoot. Par la suite, les affaires des hôteliers vaudois ont continué à se développer de manière satisfaisante. Dans la restauration par contre, la situation a continué à stagner, suite aux effets prévisibles de la perspective d'une interdiction de fumer dans les établissements.

Graphique 12
Evolution de la marche des affaires dans l'hôtellerie et la restauration vaudoise

Solde des réponses positives



L'année 2008 dans les régions

BROYE. Dans la région d'Avenches, les signaux de développement économique se sont concrétisés avec l'implantation de Nespresso et sa mise en exploitation. D'autres implantations devraient suivre. Les prix des terrains se sont appréciés. La création d'emplois induite dope la construction. De nombreux projets sont aussi en cours dans la région de Payerne et de Lucens, où les prix des terrains restent très attractifs.

NORD VAUDOIS. La région la plus au nord du canton de Vaud a vécu une très bonne année, notamment dans le domaine de l'horlogerie. Toutes les entreprises de sous-traitance ont profité de cette tendance. Le secteur immobilier a lui aussi profité de cette bonne conjoncture. Des signes de ralentissement sont apparus au début de l'automne.

NYON. Le secteur primaire a connu un bon exercice, même si la production fruitière annuelle a été en dessous des attentes. Dans le secteur secondaire, l'activité a été très soutenue dans la construction, grâce à l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales et à la croissance démographique. Dans le tertiaire, 2008 a été une année faste marquée par l'arrivée de nombreuses sociétés attirées par l'ouverture de nouveaux pôles économiques.

MORGES. Entre Genève et Lausanne, cette région a poursuivi en 2008 son bon développement et accueilli de nombreuses entreprises. Cette tendance a pesé sur les prix de l'immobilier. Des signes de ralentissement sont ressentis depuis le milieu de l'année.

LAUSANNE. En 2008, l'activité dans cette région a été très soutenue dans tous les secteurs. Les carnets de commandes, notamment dans la construction, sont encore bien fournis. En fin d'année cependant, plusieurs branches (garages, formation, hôtellerie) commençaient à ressentir un ralentissement de leurs activités. D'importants projets d'infrastructure en discussion restent des supports de croissance régionale. Sur Lausanne, l'effet du métro M2 stimule ainsi l'immobilier.

GROS-DE-VAUD Dans le secteur primaire, la récolte annuelle a été bonne. Dans le secondaire et le tertiaire, les PME locales ont connu aussi une année normale et ne ressentent pas encore les effets de la crise. Même s'il a tendance à ralentir, l'immobilier est porteur.

LAVAUUX. L'agriculture et la viticulture ont connu en 2008 une légère reprise en raison de la diversification de certaines exploitations agricoles et de bonnes vendanges. Dans l'immobilier et en ce qui concerne le segment de la PPE, la demande s'est clairement contractée. Mais le nombre de promotions immobilières en cours ou à débiter prochainement est stable.

RIVIERA. Cette région a confirmé son attractivité croissante et vécu une année 2008 avec une activité extrêmement soutenue, notamment dans l'hôtellerie, où de nombreux investissements ont été réalisés, et dans les écoles privées qui profitent de l'afflux de la main-d'œuvre étrangère. Le marché immobilier, marqué par une raréfaction des terrains disponibles, est resté très porteur.

CHABLAIS. Cette région a enregistré en 2008 une bonne récolte viticole. Dans le secondaire, le développement des secteurs de la construction et de l'industrie est réjouissant, même si des signes de ralentissement sont visibles en zone de montagne.

Perspectives

En 2009, les effets négatifs de la crise financière mondiale et le ralentissement économique général vont se faire sentir sur la région et l'économie vaudoise. La BCV anticipe une baisse de la croissance économique: à l'image de la Suisse, l'économie cantonale devrait elle aussi entrer en récession. Sur le marché immobilier et dans la construction, le canton connaîtra un ralentissement réel. Les prix vont se stabiliser, voire légèrement diminuer. Pourtant, la demande reste saine dans ce domaine. Elle est influencée par un taux de vacance des logements très bas et par des taux d'intérêt très bas également. En ce qui concerne les entreprises, la demande de crédits devrait rester stable, même si certaines d'entre elles devraient faire face à des problèmes liés à la conjoncture.

Sources: publications de l'OCDE, du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de la Banque nationale suisse (BNS), du Centre conjoncturel de l'Université de Zurich (KOF), du Centre romand d'économie appliquée (CREA), du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), de l'Observatoire cantonal du logement, du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), du service d'analyse immobilière de la BCV, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), de Laurent Vanat Consultant, des responsables régionaux locaux de la BCV et de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise.

En 2008, l'industrie bancaire et financière a été confrontée à une crise sans précédent et à une grave détérioration de l'économie mondiale. Malgré leur recul dans cet environnement défavorable, les résultats du Groupe attestent de la pertinence et de la solidité de son modèle d'affaires.

En 2008, l'industrie bancaire et financière a été confrontée à une crise sans précédent et à une grave détérioration de l'économie mondiale. Malgré leur recul dans cet environnement défavorable, les résultats du Groupe attestent de la pertinence et de la solidité de son modèle d'affaires. Les revenus sont certes en baisse, mais ils ont dans l'ensemble bien résisté. Le Groupe s'oriente comme prévu vers une croissance durable à long terme, qui passe par une normalisation attendue de certains résultats. 2008 aura été une année de transition, marquée par des changements importants au niveau de la stratégie et de l'organisation du Groupe.

Evolution du marché et des volumes d'affaires

Sur l'ensemble de l'année, le bassin lémanique a bénéficié d'une poursuite du développement économique malgré une détérioration de la conjoncture mondiale. Le rythme de cette progression a néanmoins ralenti dès le troisième trimestre 2008. Dans le secteur financier, la majorité des établissements bancaires ont dû faire face aux effets d'une crise financière sans précédent. Certains, comme la BCV, ont mieux résisté, bénéficiant notamment d'un important afflux net d'argent frais.

Dans l'immobilier, la demande a continué de croître à un rythme plus mesuré mais suffisant pour soutenir le marché hypothécaire local. Tout en continuant de mettre l'accent sur la qualité de son portefeuille de crédits, le Groupe BCV a enregistré une augmentation des créances hypothécaires de 3 % à CHF 17,3 milliards. Dans le marché des crédits commerciaux, les volumes d'affaires ont baissé légèrement de 2 % à CHF 5,6 milliards. Le Groupe a connu une accélération des volumes d'affaires à partir du deuxième trimestre dans les Grandes entreprises et dans les PME. Dans le Trade finance par contre, les volumes d'affaires ont diminué sensiblement suite au recul des prix des matières premières.

Au niveau du marché suisse, en ce qui concerne les engagements envers la clientèle, les volumes d'épargne et de placement ont augmenté sensiblement. A la BCV, les volumes des dépôts à terme ont globalement continué de progresser. Le Groupe a vu ses volumes d'épargne augmenter de 5 % à CHF 8,5 milliards. Les autres dépôts ont également augmenté de 5 % à CHF 13,1 milliards.

Au cours de l'exercice sous revue, les activités de gestion de fortune ont été affectées par les turbulences liées à la crise financière mondiale. Dans ce contexte particulièrement difficile, les performances de la plupart des véhicules d'investissement ont été négatives, d'où la baisse des actifs sous gestion accusée par la majorité des établissements financiers en Suisse. Le Groupe enregistre une diminution de sa masse sous gestion de 21 % à CHF 66,8 milliards, en ligne avec le marché. Les apports net d'argent frais s'inscrivent à CHF 354 millions. Cette évolution s'explique par un apport d'environ CHF 1,7 milliard dans l'activité liée à la clientèle privée *onshore* et aux PME vaudoises, et par la réduction volontaire, pour environ CHF 1,3 milliard, de fonds déposés, notamment sous forme de comptes à terme par des grandes entreprises, des clients du Trade finance et d'autres activités *offshore*.

Dans le domaine du négoce, la crise financière a fortement réduit les volumes d'émissions d'instruments financiers tels que produits structurés ou certificats. Le volume des produits structurés (émissions en circulation) est en baisse de 41 % à CHF 842 millions. A cette tendance générale est venue s'ajouter, pour la BCV, la décision stratégique d'abandonner les activités de négoce pour compte propre dans les dérivés actions.

Evolution des éléments financiers

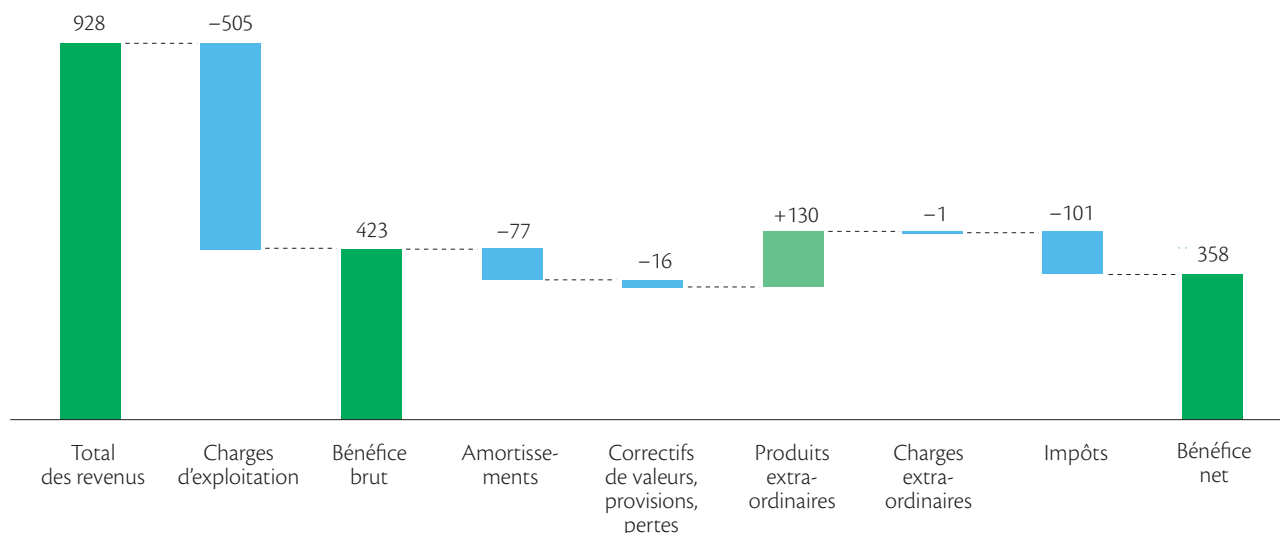
Malgré l'aggravation de la crise financière, les principales sources de revenus du Groupe ont globalement bien résisté. Le total des revenus se contracte néanmoins de 15 % à CHF 928 millions. Plusieurs éléments par ailleurs prévus expliquent une partie de cette baisse: la reprise des activités de la filiale informatique Unicible par IBM intervenue le 1^{er} juin 2007 et la vente de la participation dans la filiale espagnole Asesores y Gestores Financieros SA (A&G SA). Sans ces facteurs, les revenus seraient en repli de 9 %. Les revenus d'intérêts sont stables à CHF 504 millions, sous l'influence positive de la croissance des volumes d'affaires et de la stabilisation des marges commerciales. Les revenus de commissions baissent de 12 % à CHF 340 millions. Hors cessions, ils s'inscriraient en recul de 7 %. Les revenus de négoce se sont fortement redressés durant la deuxième moitié de l'année, compensant la perte enregistrée dans le domaine des dérivés actions pendant le premier semestre, et se soldent par un résultat de CHF 37 millions. Tout au long de l'exercice sous revue, le Groupe a systématiquement réduit son exposition aux dérivés actions, d'où une forte diminution du risque de marché dans les activités de négoce. Conformément aux attentes, les autres revenus ordinaires reculent de 62 % à CHF 47 millions, reflétant la cession des activités de la filiale IT à IBM et la normalisation des ventes d'immobilisations financières.

Les charges opérationnelles baissent de 10 % à CHF 505 millions, essentiellement en raison des cessions d'activités. Les coûts de personnels reculent de 11 % à CHF 310 millions et les autres charges de 8 % à CHF 194 millions. A structure équivalente, l'évolution serait inchangée pour les charges de personnel et de -2 % pour les autres charges. Cette évolution traduit la volonté du Groupe de maîtriser ses coûts.

Bien que la croissance de l'immobilier se soit légèrement tassée durant la deuxième moitié de l'année, les conditions de marché sont restées favorables et ont continué de faciliter la valorisation des crédits compromis, conduisant ainsi à de nouvelles libérations de provisions. A cela s'ajoutent les produits des ventes (participation dans A&G SA et activité de crédit à la consommation), qui permettent au Groupe d'afficher des produits extraordinaires de CHF 130 millions. Suite à l'épuisement de son crédit fiscal, le Groupe est maintenant pleinement soumis à l'impôt. La charge fiscale se monte à CHF 101 millions. Le bénéfice net diminue de 25 % à CHF 358 millions.

Le ratio charges/produits (cost/income) augmente à 63 %, reflétant principalement la baisse de revenu du négoce. La marge d'intérêt nette se maintient à un niveau élevé de 1,51 %, malgré l'augmentation significative du dividende et la réduction de capital nominal opérée en juillet qui ont réduit les liquidités disponibles. Le rendement des fonds propres s'établit à 11,2 %, alors que le taux de couverture des fonds propres CFB affiche un niveau confortable de 180 %.

Composition du bénéfice net 2008 du Groupe BCV – en millions de CHF



En novembre 2008, le Groupe a annoncé une nouvelle stratégie. Appuyée sur un modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional qui correspond à sa mission et à ses ambitions, la Banque va se concentrer sur les métiers qui ont toujours fait sa force, soit les services bancaires aux particuliers et entreprises vaudois ainsi que la gestion privée et institutionnelle.

Forte d'une vision claire, la BCV veut gagner des parts de marché et se réorganise en conséquence avec quatre divisions de front plus orientées vers le client et une division entièrement dédiée aux décisions de crédit. Afin de mieux cibler ses efforts, la Gestion de fortune sera scindée en deux divisions, l'une consacrée à la gestion privée et l'autre à la gestion institutionnelle. Dans le but d'améliorer les processus de prise de décision en matière de crédits, une nouvelle Division gestion crédit a été créée. Le Groupe entend renforcer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnu comme un acteur de référence à l'échelle nationale, notamment dans la gestion privée et institutionnelle.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque de détail

Dans des marchés financiers fortement chahutés, la Banque de détail s'est distinguée par une évolution positive de ses volumes d'affaires, qui sont en légère hausse. Les volumes des affaires hypothécaires sont en légère croissance et les avoirs administrés ont progressé de 5 % à CHF 6,4 milliards. Les revenus de CHF 193 millions et le bénéfice brut de CHF 92 millions sont similaires aux résultats de l'exercice 2007. Durant l'année écoulée, la Banque de détail a finalisé avec succès la restructuration de son réseau et renforcé son image auprès de sa clientèle cible.

Banque des entreprises

Les volumes de crédits de la Banque des entreprises continuent de progresser de 3 % à CHF 11,6 milliards en 2008. Cette augmentation est particulièrement importante dans les crédits aux Grandes entreprises, mais aussi prononcée dans les crédits aux PME. Les trois domaines d'activité, à savoir les PME, les Grandes entreprises et le Trade finance, affichent des volumes de dépôts de la clientèle en augmentation de 7 % à CHF 6,0 milliards. Bénéficiant de l'accroissement des volumes de crédits et de dépôts ainsi que d'une amélioration des marges commerciales, les revenus progressent de 9 % à CHF 281 millions. Le bénéfice brut s'inscrit également en hausse de 12 % à CHF 198 millions. Après plusieurs années caractérisées par un très faible niveau de besoins en provisions, le secteur enregistre une hausse sensible en 2008. Celle-ci résulte de cas de provisionnement isolés. En ce qui concerne les produits, le Crédit Direct PME et le Compte Libor Entreprises, lancés au cours de l'exercice sous revue, rencontrent un succès grandissant auprès de la clientèle.

Gestion de fortune

Pour les Bourses mondiales, 2008 est l'année de la plus grave crise financière depuis 1929. Dans ce contexte, les volumes d'affaires de la Gestion de fortune ont enregistré un recul, après cinq ans de croissance ininterrompue. Bien que la BCV ait su se tenir à l'écart des plus fortes turbulences (*subprimes* ou la faillite de Lehman Brothers), la baisse de l'ensemble des classes d'actifs a eu un impact sur les avoirs administrés (masse sous gestion) du secteur d'activité, qui diminuent de 18 % à CHF 49 milliards. Dans ce contexte, les revenus ont fléchi de 7 % à CHF 376 millions, tandis que les charges sont restées sous contrôle, s'établissant à CHF 140 millions. Le bénéfice brut se contracte à CHF 236 millions (-12 %), l'influence des marchés étant atténuée par une excellente progression du côté des prêts hypothécaires et des produits de prévoyance. Les apports de fonds ont été importants dans la gestion privée et la gestion externe, notamment suite aux difficultés rencontrées par certains acteurs bancaires.

Trading

L'année 2008 a été marquée par une aggravation de la crise des *subprimes* durant le premier semestre, puis par l'éclatement de la crise bancaire au deuxième semestre, ce qui a entraîné une très forte volatilité des cours des actions et notamment de l'indice SMI. Dans cet environnement très fluctuant, les revenus du secteur d'activité diminuent de 23 % par rapport à 2007 à CHF 57 millions, pour un bénéfice brut en baisse de 40 % à CHF 22 millions. Le négoce de devises a par contre très bien performé, confirmant la stabilité de ce type de revenus. Les produits dérivés sur actions et sur taux d'intérêt s'inscrivent en recul d'une année à l'autre. Ce tassement résulte principalement de la diminution de l'activité de trading des dérivés actions décidée à fin 2007 et de la mauvaise performance du premier semestre 2008, laquelle a été compensée durant la seconde moitié de l'année. Dans des marchés en forte baisse, le volume des produits structurés en circulation s'est contracté de 41 % par rapport à 2007, soit un repli de CHF 584 millions. Avec une réduction importante des positions pour compte propre, en particulier sur les dérivés actions, le profil de risque du trading à fin 2008 est inférieur à ce qu'il était au début de l'année, et ce malgré une volatilité des marchés bien plus élevée.

Faits et événements clés

Décision de l'actionnaire majoritaire de réduire sa participation à 50,12 %

Le 15 avril 2008, le Parlement vaudois a voté la réduction du niveau de sa participation dans le capital social de la BCV de 66,95 à 50,12 %. Cette décision confirme la ligne qui a toujours été celle du Conseil d'Etat depuis 2002, soit le retour au niveau de participation historique de l'Etat de Vaud.

Réduction du capital nominal

Lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2008, les actionnaires ont accepté la proposition du Conseil d'administration de rembourser aux actionnaires CHF 32,50 de la valeur nominale de l'action. Cette décision a donné lieu à un remboursement de CHF 280 millions en juillet 2008, lequel s'inscrit dans la stratégie d'optimisation des fonds propres récemment communiquée par la Banque.

Arrêt du projet de collaboration avec la Banque Cantonale de Zurich

En avril 2007, la BCV et la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) ont conclu un accord de collaboration et de partenariat visant la mise en commun de l'informatique et du back-office. Durant la phase d'analyse détaillée et de planification de ce projet, des problèmes de réalisation et de coûts sont apparus, notamment liés à la capacité de la plateforme informatique de la ZKB à accueillir l'IT de la BCV. Après une étude approfondie, il est devenu clair que les coûts du projet seraient supérieurs, les bénéfices escomptés plus bas qu'initialement envisagés, et que les risques de mise en oeuvre augmenteraient significativement. Dans ce contexte, le projet a été arrêté. Cette décision ne remet toutefois pas en cause la collaboration entre les deux établissements dans d'autres domaines d'activités bancaires. Le système informatique que la BCV a transféré à IBM est toujours performant. Ayant renégocié son contrat avec IBM, la BCV se donne le temps et la flexibilité de réfléchir sereinement à l'avenir de son informatique.

Projets principaux et investissements

Bâle II

A fin 2008, la BCV a obtenu l'homologation de son approche IRB-F (Internal Ratings-Based Foundation approach). A partir de 2009, elle est autorisée à utiliser ses modèles internes d'analyse du risque de crédit pour la détermination des fonds propres exigibles selon Bâle II. L'homologation de ces modèles est l'aboutissement d'un investissement important dans la gestion des risques, projet que la Banque a démarré en 2002. La BCV est la première banque cantonale à avoir reçu cette homologation.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 70 et 90 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développement informatiques.

Orientation stratégique et perspectives

Durant les années 2003 à 2005, le Groupe s'est consacré à la première phase de sa stratégie, qui consistait à renforcer sa solidité financière, recentrer les activités sur ses métiers de base, simplifier la structure de son capital, lancer divers projets de transformation et adopter une gouvernance moderne. Ces initiatives ont été menées avec succès et en avance par rapport au calendrier que s'était fixé le Groupe. Dans un contexte de vive concurrence, le projet CroisSens, mis en place en 2006, a permis d'enrayer les pertes de parts de marché consécutives à la crise du Groupe en 2001-2002 et de poser les bases nécessaires à une croissance durable. Après avoir pris avec succès ce virage stratégique et financier, la BCV a défini, en novembre 2008, une nouvelle stratégie ayant pour but d'orienter ses efforts vers son développement commercial.

Afin d'optimiser sa croissance et son profil de risque, la Banque a défini des priorités de développement au sein de son portefeuille d'activités. Elle vise principalement :

- un nouvel élan de la Banque de détail, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle;
- une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse;
- un renforcement des activités dans le domaine des PME;
- une réduction importante de la prise de risque pour compte propre dans les activités de négoce, désormais focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle, avec notamment l'abandon de l'activité dérivés actions pour compte propre;
- une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités du Trade finance et des Grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque;
- une pérennisation de l'excellence opérationnelle, vrai facteur de différenciation.

Cette stratégie permettra à la Banque d'atteindre une croissance durable en assurant une meilleure stabilité de ses résultats financiers. La BCV a pour objectif de distribuer un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. Grâce à une gestion active de son capital, l'un des points clés de la nouvelle stratégie, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en versant de surcroît CHF 10 par action et par an.

Sauf changements significatifs de l'environnement économique ou de sa propre situation, la Banque entend assurer le taux de distribution visé durant les cinq à six prochaines années. Elle devrait ainsi ramener le taux de couverture des fonds propres CFB à 145 %.

Objectifs financiers

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le Groupe a pour ambition d'augmenter ses revenus de 4-5 % et son bénéfice brut de 5-8 % par an. A terme, il vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14 %, un ratio charges/produits de 57-59 % et un ratio Tier 1 de 12 % (sauf en cas de changement de l'environnement réglementaire). Il est important de souligner que ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales

Banque Piguet & Cie SA

La masse sous gestion a reculé de 27 % à CHF 4,2 milliards en raison des turbulences des marchés financiers ainsi que de retraits de fonds peu rémunérateurs. Le total des produits baisse de 13 % à CHF 56 millions et le bénéfice net s'inscrit à CHF 10,1 millions.

Gérfonds

Le total des produits reste stable à CHF 14,4 millions et le bénéfice net s'inscrit à CHF 3,2 millions.

En 2008, la fortune sous administration des 91 fonds de placement mobiliers de droit suisse a reculé de 28 % à CHF 13 milliards. La fortune sous direction des 53 fonds mobiliers de droit suisse et 11 de droit luxembourgeois a diminué à CHF 6 milliards.

*Les activités du Groupe BCV
s'articulent autour de
quatre métiers de base:
la Banque de détail, la Banque
des entreprises, la Gestion de
fortune et le Trading.*

Banque de détail

Messages clés

Dans des marchés financiers fortement chahutés, la Banque de détail s'est distinguée par l'évolution positive de ses volumes d'affaires, qui sont en légère hausse.

Les volumes des affaires hypothécaires sont en légère croissance et les avoirs administrés ont progressé de 5 % à CHF 6,4 milliards.

Les revenus de CHF 193 millions et le bénéfice brut de CHF 92 millions sont similaires aux résultats de l'exercice 2007.

Durant l'année écoulée, la Banque de détail a finalisé avec succès la restructuration de son réseau et a renforcé son image auprès de sa clientèle cible.

Activités et stratégie

La Banque de détail employait 411 collaborateurs à fin 2008. Elle couvre les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'une fortune inférieure à CHF 150 000, seuil qui sera porté à CHF 250 000 dans le cadre de la nouvelle stratégie. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de monétique et d'épargne, elle propose une gamme complète de produits: financement immobilier, fonds de placement, prêts à la consommation, prévoyance personnelle. Si les produits sont le plus souvent élaborés à l'interne, la Banque de détail agit également en tant qu'intermédiaire. Enfin, les activités de trading en ligne, via e-Sider.com, complètent idéalement l'offre.

La Banque de détail est le point d'entrée pour une large part de la clientèle BCV. En termes de distribution, le client dispose d'un large choix de canaux pour le traitement de ses opérations: 68 points de vente, un réseau de 173 Bancomat, un centre de conseil performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle internet utilisée par plus de 100 000 clients. La Banque de détail occupe visiblement le terrain et profile la BCV comme partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. En sa qualité de partenaire de proximité au bénéfice d'un réseau dense, elle est en mesure d'identifier des opportunités, qu'elle relaie ensuite à la Gestion de fortune et à la Banque des entreprises. Un accent particulier est par ailleurs mis sur la formation continue, ce qui permet aux collaborateurs de maintenir leur niveau de compétences et leur employabilité.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Groupe, la Banque de détail va focaliser ses efforts sur trois thèmes: l'amélioration de l'efficacité commerciale, la revalorisation de la fonction de ses responsables d'agence et le développement des canaux de distribution alternatifs. De manière générale, la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie va passer par une revue en profondeur des processus commerciaux afin d'en accroître l'efficacité.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Les acteurs bancaires ont assisté à un durcissement de l'environnement concurrentiel dans un marché de détail en croissance continue. En 2008, la crise financière a occasionné un ralentissement de la croissance des volumes d'affaires. Le niveau de la consommation domestique, qui influence la marche des affaires, a progressé légèrement, malgré les incertitudes liées aux turbulences financières. Dans le marché de l'immobilier, certains facteurs clés comme le faible taux de vacance (0,5%) et le niveau attractif des taux d'intérêt ont continué de soutenir la demande d'objets immobiliers. En conséquence, le marché des crédits hypothécaires aux particuliers est resté bien orienté. Avec la crise financière mondiale, la confiance des ménages a sensiblement baissé, entraînant une demande plus forte de produits d'épargne. Pour les banques de détail, cette évolution s'est traduite par un transfert des avoirs hors bilan (fonds de placement, produits structurés, etc.) vers l'épargne traditionnelle. Suite aux problèmes rencontrés par les grandes banques suisses, un important afflux net d'argent frais vers des instituts bancaires perçus comme étant plus sûrs a été observé durant la deuxième moitié de l'année.

Comme pour le reste du marché, les volumes d'affaires de la Banque de détail sont dans l'ensemble en hausse. A l'actif, la division a continué d'octroyer ses prêts de manière rigoureuse en suivant une approche prudente et en privilégiant la qualité du portefeuille, compte tenu des incertitudes liées à la détérioration de l'économie.

Selon une étude externe publiée en 2008, la BCV maintient son taux de pénétration à un niveau élevé proche de 50% (nombre de relations bancaires / nombre de personnes sondées).

Commentaires sur l'année 2008

La Banque de détail a enregistré une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires est en légère progression de 2% à CHF 5,6 milliards. Les volumes d'épargne affichent une augmentation sensible de 8% à CHF 5,8 milliards, alors que les avoirs administrés augmentent de 5% à CHF 6,4 milliards.

Fin 2008, les revenus et le bénéfice brut sont restés stables en totalisant CHF 193 millions, respectivement CHF 92 millions. Ce résultat est jugé très satisfaisant compte tenu de l'environnement conjoncturel, de l'érosion des marges commerciales dans le marché hypothécaire et de la cession de l'activité de crédit à la consommation à cashgate (anciennement Swiss One Finance SA).

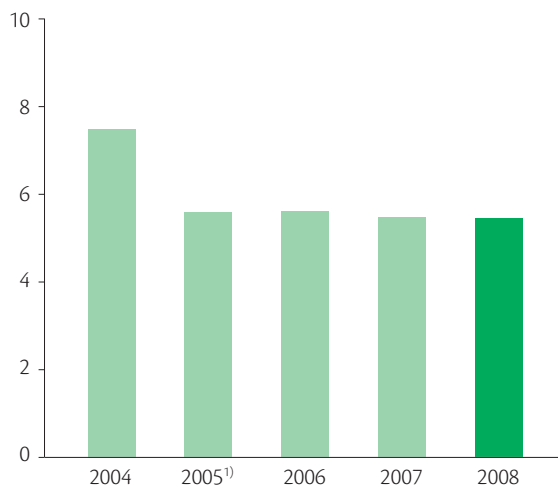
Au cours de l'exercice sous revue, la Banque de détail a pu capitaliser sur la formation spécifique de vente des collaborateurs du front. Le centre de conseil par téléphone a procédé à des campagnes d'appels destinées, entre autres, à augmenter le nombre d'entretiens avec les conseillers en agence. La Banque de détail joue par ailleurs un rôle formateur pour les autres entités de la BCV. Afin de compenser les départs, elle a poursuivi avec succès son programme de recrutement, ciblant les femmes âgées de 35 à 50 ans désireuses de reprendre une activité dans le secteur bancaire.

2009 : Objectifs et perspectives

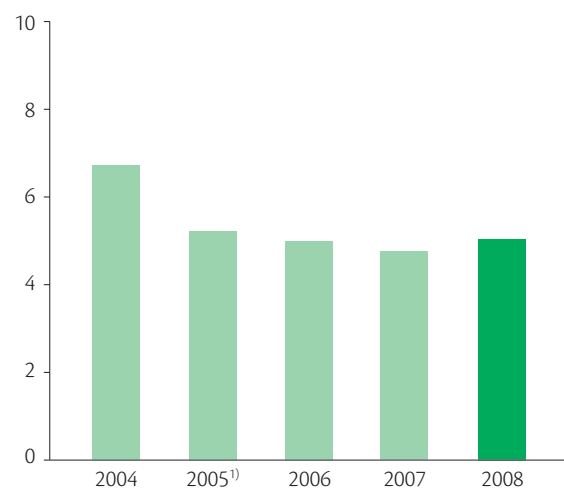
En ligne avec la nouvelle stratégie du Groupe, la Banque de détail a pour objectifs en 2009 d'améliorer l'exécution opérationnelle, tout en augmentant la rentabilité. De manière générale, la Banque de détail devra perfectionner la qualité du service perçue par ses clients. Pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés, elle devra accroître son efficacité commerciale en s'appuyant sur des outils plus performants et une amélioration de la conduite de ses forces de vente.

Données financières 2004 – 2008

Hypothèques et autres crédits – en milliards de CHF



Epargne – en milliards de CHF



Chiffres clés

	2008	2007
Total des revenus (en millions de CHF)	193.0	195.3
Bénéfice brut (en millions de CHF)	92.4	93.2
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	83%	83%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	11.7%	11.5%
Collaborateurs	411	425

¹⁾ Le recul des volumes observé en 2005 résulte du changement de périmètre des secteurs d'activité lié au projet stratégique CroisSens.

Banque des entreprises

Messages clés

Les volumes de crédits de la Division entreprises continuent de progresser de 3 % à CHF 11,6 milliards en 2008. Cette hausse est particulièrement importante dans les crédits aux Grandes entreprises, mais aussi prononcée dans les crédits aux PME.

Les trois domaines d'activité, à savoir les PME, les Grandes entreprises et le Trade finance, affichent des volumes de dépôts de la clientèle en augmentation de 7 % à CHF 6,0 milliards.

Les revenus progressent de 9 % à CHF 281 millions. Le bénéfice brut s'inscrit également en hausse de 12 % à CHF 198 millions.

Après plusieurs années caractérisées par un très faible niveau de besoins en nouvelles provisions, le secteur enregistre une hausse sensible en 2008. Celle-ci résulte de cas de provisionnement isolés.

En ce qui concerne les produits, le Crédit Direct PME et le Compte Libor Entreprises, lancés au cours de l'exercice sous revue, rencontrent un succès grandissant auprès de la clientèle.

Activités et stratégie

La Banque des entreprises comporte trois segments d'activité: les PME, les Grandes entreprises et le Trade finance. Les PME représentent 60 % de l'ensemble des revenus de la division, les Grandes entreprises 14 % et le Trade finance 26 %. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (fonds de roulement, investissement productif, crédit de construction, négoce international, etc.) ainsi que des instruments de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Actuellement, elle est la banque de référence pour 54 % des PME et professionnels de l'immobilier vaudois.

Le segment des Grandes entreprises est en relations d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Il propose par ailleurs une très large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon très sélective, à la clientèle suisse alémanique.

Acteur reconnu dans le secteur du financement de négoce, la BCV axe ses activités sur les métaux et l'agroalimentaire. La stratégie de la Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées. Le segment du Trade finance s'occupe des demandes de financement transactionnel de sociétés de négoce domiciliées en Suisse et actives principalement en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, dans le bassin méditerranéen, en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays d'Amérique du Sud.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Dans l'ensemble, la demande de financement des entreprises en Suisse romande a continué de progresser en 2008. Le niveau d'investissement dans des objets immobiliers est resté élevé, porté par l'augmentation continue des prix au sein du secteur. A partir du deuxième semestre, la crise financière a incité les entreprises à maintenir une liquidité élevée en augmentant la part des placements à court terme.

Sous l'effet de l'envolée des prix des matières premières, les volumes d'affaires dans le Trade finance ont fortement progressé durant la première moitié de l'année. Toutefois, cette hausse des cours s'est brutalement inversée au deuxième semestre, aussi bien dans l'agroalimentaire que dans les métaux.

En ce qui concerne le segment des grandes entreprises, les marges commerciales brutes se sont redressées, reflétant une plus grande retenue des banques dans l'octroi de crédits ainsi qu'une rémunération plus importante du risque de crédit.

Commentaires sur l'année 2008

La Banque des entreprises enregistre en 2008 un développement positif de tous ses volumes d'affaires.

Si les volumes de crédits commerciaux aux PME ont fléchi, la croissance dans les crédits hypothécaires s'est nettement améliorée depuis le deuxième trimestre dans les activités des Grandes entreprises. Quant au Trade finance, il a développé son portefeuille d'activités de manière réjouissante et poursuivi au premier semestre 2008 l'évolution positive observée depuis 2005. Avec l'intensification de la crise financière et la contraction des prix des matières premières, les volumes de transactions se sont toutefois fortement resserrés sur les marchés, pour retrouver un niveau proche de celui de l'année précédente.

S'agissant du passif, les fonds apportés par les entreprises ont fortement augmenté, une croissance qui concerne aussi bien les comptes que les produits de placement. Cette tendance s'est accélérée en fin d'année suite à la crise financière.

Bénéficiant du bon développement des volumes d'affaires et d'une évolution globalement favorable des marges commerciales, les revenus de la Banque des entreprises enregistrent une hausse de 9 % à CHF 281 millions. Ces bons résultats proviennent essentiellement de l'accroissement du volume d'affaires des Grandes entreprises, de l'augmentation des revenus d'intérêts liés aux dépôts dans le segment des PME, ainsi que de la très nette progression des commissions du Trade finance. Grâce à cette évolution positive et à l'accent mis sur le contrôle des coûts, le bénéfice brut affiche CHF 198 millions, soit une hausse de 12 %.

Les efforts de ventes croisées se sont poursuivis au profit des autres secteurs d'activité de la Banque, en particulier la prévoyance professionnelle, les changes, les produits dérivés ainsi que la gestion de fortune.

Le Crédit Direct PME, un crédit standardisé destiné aux petites entreprises, a été commercialisé cette année pour satisfaire les besoins de financement propres à cette clientèle, tout en facilitant le processus de prise de décision au niveau interne. La stratégie de gestion des fonds passifs a également été revue, avec pour résultat l'offre du Compte Libor Entreprises. Ce nouveau compte de gestion des avoirs clientèle répond pleinement aux attentes des PME par sa souplesse d'utilisation et son rendement adapté aux conditions du marché.

2009: objectifs et perspectives

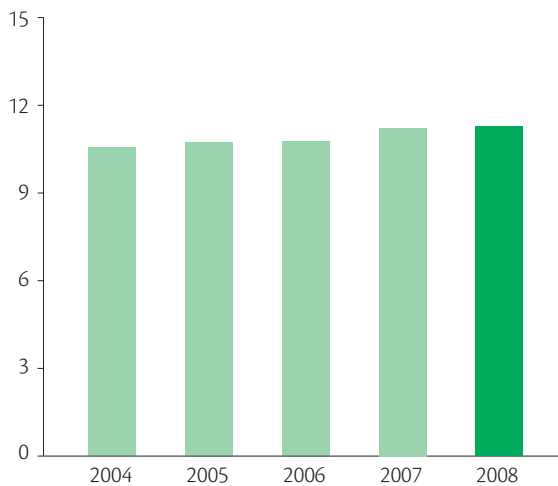
Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Groupe, la Banque des entreprises entend accroître ses parts de marché dans les PME et améliorer la rentabilité dans les Grandes entreprises et le Trade finance, tout en maîtrisant les risques.

Dans le segment des PME, l'objectif principal est d'augmenter le temps commercial consacré à la clientèle par le biais d'une offre correspondant aux attentes des différents segments. En ce qui concerne les Grandes entreprises et le Trade finance, la priorité est donnée à l'amélioration de la rentabilité ainsi qu'au développement de leurs métiers, en adéquation avec le profil global de risque de la Banque.

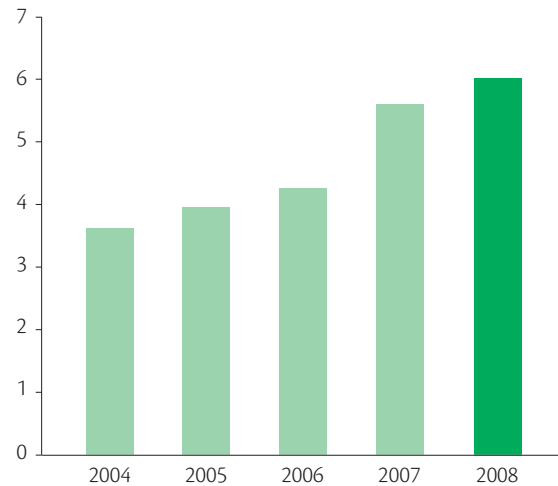
En 2009, les entreprises devront faire face à un environnement économique difficile. La Banque des entreprises suivra attentivement l'évolution de ses différents segments d'activité et s'attachera à offrir à ses clients proximité et professionnalisme. Dans ce contexte, le Point Contact Entreprises aura un rôle de plus en plus important à jouer en tant que partenaire privilégié des PME, ce qui se traduira par une contribution financière accrue.

Données financières 2004 – 2008

Crédits – en milliards de CHF



Fonds passifs – en milliards de CHF



Chiffres clés

	2008	2007
Total des revenus (en millions de CHF)	280.8	258.6
Bénéfice brut (en millions de CHF)	198.5	177.5
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	42%	47%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	19.0%	18.1%
Collaborateurs	346	345

Gestion de fortune

Messages clés

Pour les Bourses mondiales, 2008 est l'année de la plus grave crise financière depuis 1929. Dans ce contexte, les volumes d'affaires de la Gestion de fortune ont enregistré un recul après cinq ans de croissance ininterrompue.

Bien que la BCV ait su se tenir à l'écart des fortes turbulences (*subprimes* ou la faillite de Lehmann Brothers), la baisse de l'ensemble des classes d'actifs a eu un impact sur la masse sous gestion du secteur d'activité, qui diminue de 18 % à CHF 49 milliards.

Dans ce contexte, les revenus du secteur ont fléchi de 7 % à CHF 376 millions, tandis que les charges sont restées sous contrôle, s'établissant à CHF 140 millions. Le bénéfice brut se contracte à CHF 236 millions (-12 %), l'influence des marchés étant atténuée par une excellente progression du côté des prêts hypothécaires et des produits de prévoyance.

Les apports de fonds ont été importants dans la gestion privée et la gestion externe, notamment suite aux difficultés rencontrées par certains acteurs bancaires.

Activités et stratégie

Les activités du Groupe BCV dans la gestion de fortune se fondent sur une approche intégrée mise en œuvre à l'échelle de la Maison mère, à laquelle s'ajoutent les stratégies spécifiques des filiales Gérifonds SA et Banque Piguet & Cie SA.

Avec un effectif composé de 352 collaborateurs, la Maison mère s'impose comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée *onshore* et *offshore* et se positionne comme le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud. Les services proposés reposent sur l'alliance des compétences d'une équipe d'investissement renommée et de spécialistes en planification financière et en prévoyance privée et institutionnelle. Cette approche intégrée permet d'offrir une gamme complète de solutions financières répondant aux besoins de la clientèle.

Les métiers de la Gestion de fortune se profilent comme un vecteur de croissance privilégié pour les prochaines années.

L'acquisition de clientèle privée est coordonnée avec les activités des autres secteurs, afin de mettre à profit les synergies liées à la structure de banque universelle du Groupe. Ainsi, l'activité du Private banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à potentiel identifiés au sein de la Banque de détail, laquelle couvre la majorité des particuliers domiciliés dans le canton. En outre, les spécialistes de la Gestion de fortune collaborent étroitement avec la Banque des entreprises pour fournir des solutions d'investissement à l'intention des institutions de prévoyance professionnelle, mais aussi des propriétaires d'entreprises, notamment en phase de transmission.

Gérifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, emploie 30 collaborateurs et offre des services de direction de fonds en complément aux activités de gestion de la Maison mère. Grâce à son expertise et à sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gérifonds SA dispose en outre d'une solide base de clientèle externe. La Banque Piguet & Cie SA, dont le siège est à Yverdon-les-Bains, compte 114 collaborateurs et possède trois succursales (Genève, Lausanne et Lugano). Détenue à raison de 85 % par le Groupe BCV, l'établissement est géré sous la forme d'une banque privée indépendante. Accordant une place particulière à la clientèle internationale haut de gamme, elle dispose de bureaux de représentation à Hong Kong et à Dubaï.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

L'environnement concurrentiel a connu une profonde mutation en 2008 avec l'intensification de la crise financière. Tous les marchés mondiaux et toutes les classes d'actifs ont été touchés. Si la valeur des actions a subi une forte correction, les cours des obligations non gouvernementales se sont également retrouvés sous pression. Les hedge funds ont dû faire face à des demandes de remboursements sans précédent, ce qui les a obligés à liquider leurs actifs dans un contexte peu favorable. Après avoir atteint des niveaux record en milieu d'année, les prix des matières premières se sont brutalement repliés au deuxième semestre. Le marché des changes a connu lui aussi une évolution erratique. Enfin, le secteur immobilier a été à la peine dans de nombreux pays, la Suisse étant pour l'instant épargnée. Ce climat d'incertitude, exacerbé par l'annonce en septembre de plusieurs faillites retentissantes, s'est traduit par une volatilité extrême des marchés et une concentration de risques de contrepartie jugés peu importants jusque-là. En conséquence, les investisseurs ont fait preuve d'une prudence accrue, sortant progressivement des marchés boursiers pour diriger leurs investissements vers des produits à très faible risque émis par des contreparties de première qualité.

De par leur exposition internationale, les grandes banques suisses ont été les plus durement touchées par cette crise. Dans ce contexte, elles ont perdu de leur attractivité au profit des établissements locaux, tels que les banques cantonales. De son côté, la Division gestion privée et institutionnelle de la BCV a relativement bien supporté les effets de la crise bancaire grâce à sa très faible exposition aux marchés et produits internationaux ainsi qu'à sa capacité d'émettre une large palette de produits répondant aux attentes de la clientèle. La concurrence est restée forte dans la gestion privée, avec une montée en puissance des établissements régionaux autrefois plus orientés vers la banque de détail. La politique de placement a dégagé des performances globalement en ligne avec les indices en 2008, et elle continue d'afficher une surperformance sur trois ans, certains fonds tels que l'AMC Pro Japac allant jusqu'à se classer dans les cinq meilleurs de leur catégorie.

Commentaires sur l'année 2008

En 2008, les volumes d'affaires ont régressé dans toutes les branches de la gestion de fortune. Le Secteur d'activité a enregistré une diminution des avoirs administrés de 18 % à CHF 49 milliards. Cette baisse résulte principalement de la performance négative due à la chute des marchés boursiers. Cette contraction a toutefois été atténuée par les apports nets de nouveaux fonds de CHF 198 millions, provenant essentiellement de la clientèle privée locale (CHF +535 millions). Dans le segment des crédits et des hypothèques, les volumes se sont inscrits en hausse de 3 %, à CHF 4,8 milliards. Enfin, aucune perte n'est à signaler sur les crédits hypothécaires.

Au niveau de l'ensemble du secteur d'activité, les revenus ont reculé de 7 %, à CHF 376 millions. La baisse s'explique essentiellement par les turbulences des marchés boursiers. Quant aux charges d'exploitation, elles sont restées inchangées, reflétant la volonté du Groupe de contrôler durablement ses coûts. Le bénéfice brut se contracte de 12 % à CHF 236 millions.

2009 : objectifs et perspectives

Les métiers de la Gestion de fortune continuent de présenter un potentiel de croissance important. D'une part, les perspectives de progression au-delà du cycle conjoncturel restent solides. D'autre part, le Groupe n'a pas entièrement exploité les possibilités existantes de croissance de ces métiers.

Dans le Private banking, les objectifs pour 2009 consistent à développer les parts de marché, en particulier dans le segment des clients aisés. A cette fin, l'accent sera mis sur le renforcement des équipes de front, l'application systématique de la philosophie de conseil global BCV, la standardisation des processus commerciaux et un affinement de l'offre de produits et services afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

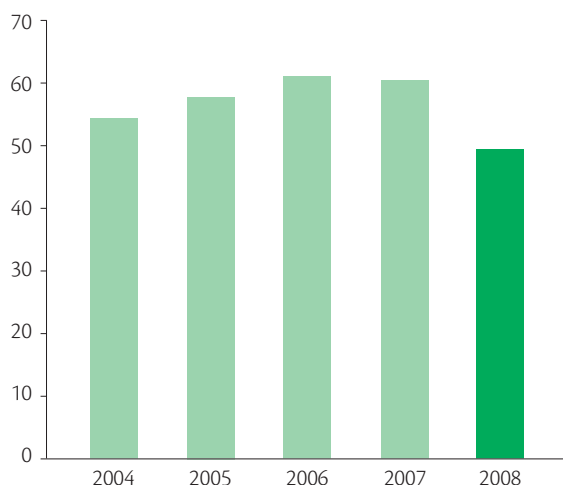
L'Asset management va s'attacher à développer des produits capitalisant sur le savoir-faire de la BCV en matière de gestion des risques, ce qui permettra de répondre aux besoins urgents des caisses de pensions, dont un certain nombre affichait à fin 2008 un taux de couverture en forte baisse.

En ce qui concerne la Gestion externe, le Groupe entend poursuivre une politique de croissance opportuniste en 2009. Le développement ciblé de cette activité vise l'ensemble des tiers gérants de l'arc lémanique; elle s'inscrit dans l'approche intégrée de la Banque et s'appuie sur la plateforme informatique professionnelle Pro Access.

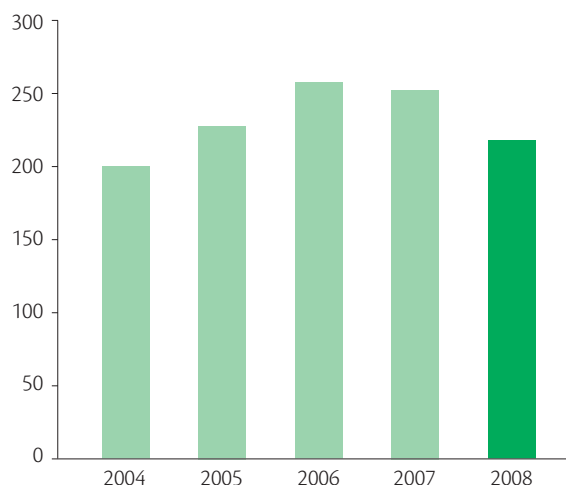
Conformément à la nouvelle organisation annoncée le 25 novembre 2008, les activités de Private banking, gestion externe et prévoyance seront réunies dans une nouvelle Division Private banking. Une Division Asset management / Trading sera également créée. Elle regroupera les activités de la gestion institutionnelle, de la politique de placement et des activités issues de l'ancienne Division Trading.

Données financières 2004 – 2008

Masse sous gestion – en milliards de CHF



Revenu des commissions – en millions de CHF



Chiffres clés

	2008	2007
Total des revenus (en millions de CHF)	376.4	406.7
Bénéfice brut (en millions de CHF)	236.5	268.2
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	53%	49%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	53.3%	64.4%
Collaborateurs	492	485

Trading

Messages clés

L'année 2008 a été marquée par une aggravation de la crise des *subprimes* durant le premier semestre, puis par l'éclatement de la crise bancaire au deuxième semestre, ce qui a entraîné une très forte volatilité des cours des actions et notamment de l'indice SMI.

Dans cet environnement très volatil, les revenus du secteur d'activité diminuent de 23 % par rapport à 2007 à CHF 57 millions, pour un bénéfice brut en baisse de 40 % à CHF 22 millions.

Le négoce de devises a par contre bien performé, confirmant la stabilité de ce type de revenus.

Dans des marchés en forte baisse, le volume des produits structurés s'est contracté de 41 % par rapport à 2007, soit un repli de CHF 584 millions.

Avec une réduction importante des positions pour compte propre, en particulier sur les dérivés actions, le profil de risque du trading à fin 2008 est clairement inférieur à ce qu'il était au début de l'année, et ce malgré une volatilité des marchés bien plus élevée.

Activités et stratégie

La salle des marchés de la BCV intervient directement sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, SWX Europe, Xetra, EUREX et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés principalement en CHF (actions, obligations, devises, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée en Suisse. Elle est également active dans le *market-making* (rôle de « teneur de marché ») et l'arbitrage pour compte propre dans les devises, les produits de taux et les dérivés actions. En 2007, la Banque a décidé de réduire son activité de négoce en dérivés actions. Enfin, environ un tiers des clients de la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque pour traiter leurs opérations sur devises.

Le Département de banque dépositaire fournit une gamme complète de services d'administration de fonds, de conservation et de prêt-emprunt de titres à une clientèle de gérants de fonds et de banques. Cette activité a été transférée à la Division services à partir de janvier 2009.

Dans le domaine du trading, la stratégie consistant à poursuivre le recentrage sur les activités commerciales commence à porter ses fruits, comme en témoigne la forte expansion du volume de la clientèle. Les forces de vente ont été accrues alors que les postes de traders pour compte propre sont en nette diminution.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Les marchés financiers ont été très chahutés durant toute l'année. Avec la crise des subprimes, le marché des actions a connu de violentes chutes de prix au premier semestre, principalement dans le secteur financier. La crise s'est ensuite sensiblement aggravée, ce qui a provoqué de nouvelles chutes de cours et une forte volatilité affectant toutes les classes d'actifs.

Dans cet environnement inhabituel, la demande de produits offrant une couverture à la baisse et d'instruments à capital garanti s'est nettement renforcée. Par contre, les investisseurs se sont détournés des produits structurés de type reverse convertible avec barrière, suite au franchissement de barrières activantes à la baisse pour un grand nombre de produits.

Les marchés boursiers ont globalement fait face à une contraction des volumes de transactions (SIX Swiss Exchange / SWX Europe / Scoach : -24 %).

Le marché des devises a été marqué en 2008 par le net renforcement du franc suisse lié à son rôle de valeur refuge et au débouclage d'opérations de *carry trade*. Le dollar a même atteint en mars un niveau historiquement bas contre la monnaie helvétique, en tombant au-dessous de la parité. Les marges de cotation ont eu tendance à s'élargir en raison de la volatilité et du manque de liquidité prévalant depuis l'automne.

Commentaires sur l'année 2008

Les produits dérivés sur actions et sur taux d'intérêt s'inscrivent en recul d'une année sur l'autre. Ce tassement résulte principalement de la diminution de l'activité de trading des dérivés actions décidée à fin 2007 et de la contre-performance du premier semestre, laquelle n'a été que partiellement compensée durant la seconde moitié de l'année.

Les revenus sont en baisse de 23 % par rapport à 2007, à CHF 57 millions. Le bénéfice brut affiche un recul de 40 % à CHF 22 millions.

L'exercice 2008 a été positif pour le négoce de devises, tant au niveau des opérations au comptant qu'en ce qui concerne les opérations à terme et les options. Grâce à son rôle de teneur de marché, la BCV a tiré profit de l'élargissement des *spreads* de cotation et de l'afflux de clients professionnels à la recherche de contreparties non affectées par la crise des *subprimes*.

Les stratégies sur les marchés obligataires et dérivés (taux long terme) ont souffert du fort creusement des *spreads* de crédit.

Le négoce de dérivés actions a dû faire face à des mouvements de marché et à une volatilité extrêmes. Dans ce contexte, le premier semestre a été marqué par une perte, partiellement compensée durant la deuxième moitié de l'année.

Les produits structurés ont vu une diminution du volume d'émissions en circulation de 41 %, pour un encours de CHF 842 millions.

L'orientation commerciale de la salle des marchés a porté ses fruits, avec l'arrivée d'une soixantaine de nouveaux clients dans les activités actions, taux et devises.

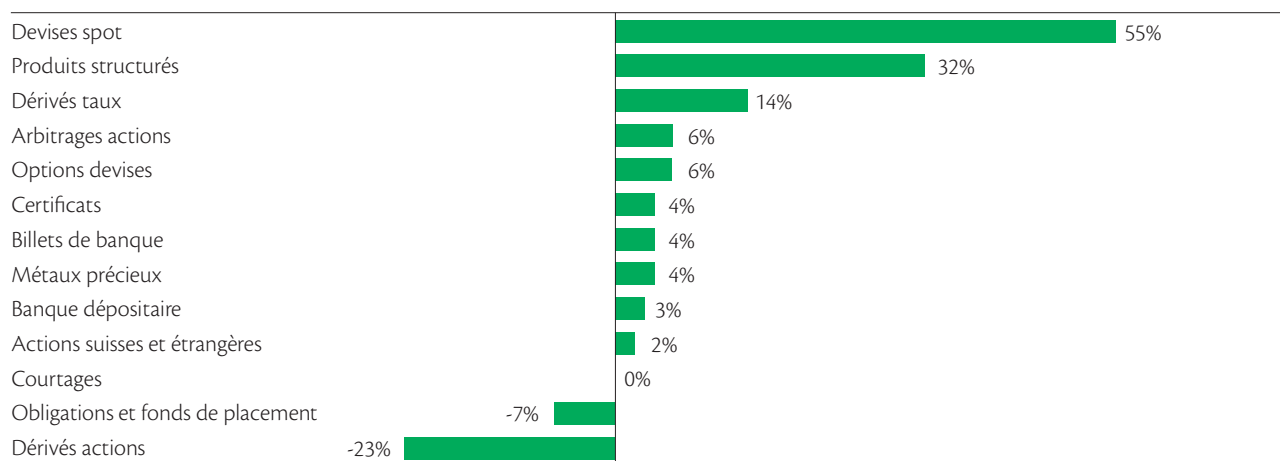
Le Département de banque dépositaire assure l'administration de plus de 150 fonds de placement, qui représentaient plus de CHF 15 milliards de masse sous administration à fin 2008. Suite au fort recul des marchés financiers, elle a enregistré une baisse de CHF 5 milliards environ. En 2008, la BCV a fonctionné comme banque dépositaire de la première SICAV de droit suisse, en partenariat avec Swisscanto (direction de fonds) et de la Croix-Rouge suisse (promoteur).

2009: objectifs et perspectives

Les activités pour compte propre seront fortement réduites et la salle des marchés se focalisera sur les activités clientèle. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, le programme de désengagement des dérivés actions sera finalisé durant l'année 2009. Conformément à la nouvelle organisation, les activités de négoce seront regroupées dans la nouvelle Division Asset management / Trading. Elles continueront de se développer au sein de cette nouvelle division.

Données financières 2008

Répartition des revenus de négoce par marché



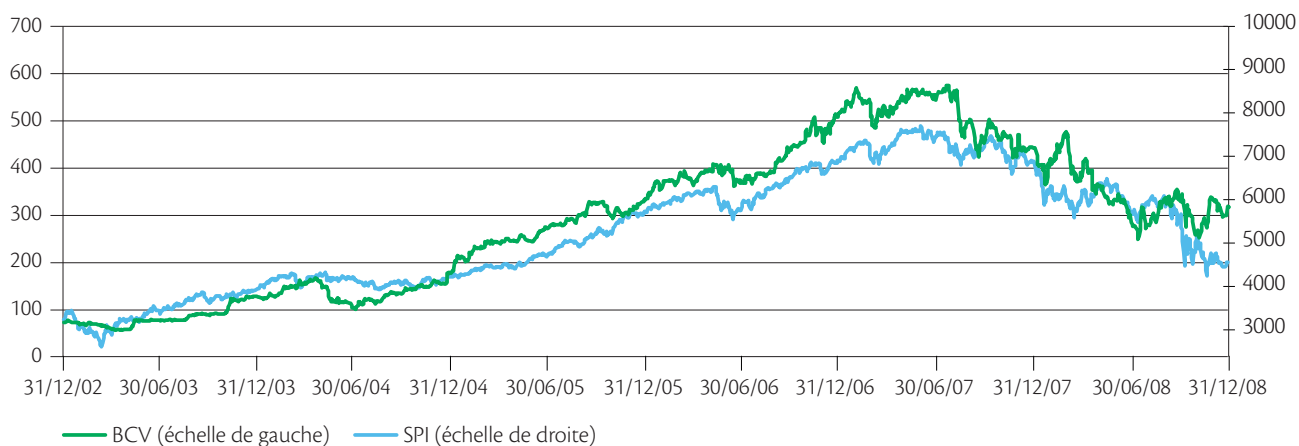
Chiffres clés

	2008	2007
Total des revenus (en millions de CHF)	56.5	73.6
Bénéfice brut (en millions de CHF)	22.4	37.8
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	78%	63%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	7.0%	13.0%
Collaborateurs	93	93

Evolution relative de l'action BCV

En CHF (prix historique ajusté aux réductions de capital nominal)

Points



Cotation:	SIX		
Prix nominal de l'action:	CHF 30		
Numéro de valeur:	1 525 171		
Numéro ISIN:	CH0015251710		
Symbole de cotation:	Bloomberg: BCVN	Telekurs: BCVN	Reuters: BCVN.S

	2005	2006	2007	2008
Nombres d'actions (en milliers)	8 565	8 590	8 606	8 606
Cours en fin de période (en francs)	378	587	501	318
Cours extrêmes (prix historique, en francs)				
– au plus haut	378	587	652	479
– au plus bas	208	389	480	249
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en francs)	49.4	59.4	55.0	41.4
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en francs)	62.3	73.6	71.3	41.4
Dividende par action (en francs)	4.5	7.0	14.0	20.0 ³⁾
Rendement sur le dividende ⁴⁾ (en %)	1.2	1.2	2.8	6.3
Distribution totale ⁵⁾ (en francs)	4.5	7.0	46.5	30.0
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	1.2	1.2	9.3	9.4
Rating S&P à long terme	A–/stable	A/stable	A+/stable	AA–/stable
Rating S&P à court terme	A–2	A–1	A–1	A–1+
Rating Moody's à long terme	–	–	A1/stable	A1/stable
Rating Moody's à court terme	–	–	Prime–1	Prime–1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire et après attribution du dividende préférentiel (2005-2006).

²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, après attribution du dividende préférentiel (2005-2006) et hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux.

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 avril 2009.

⁴⁾ Selon le prix payé en fin de période.

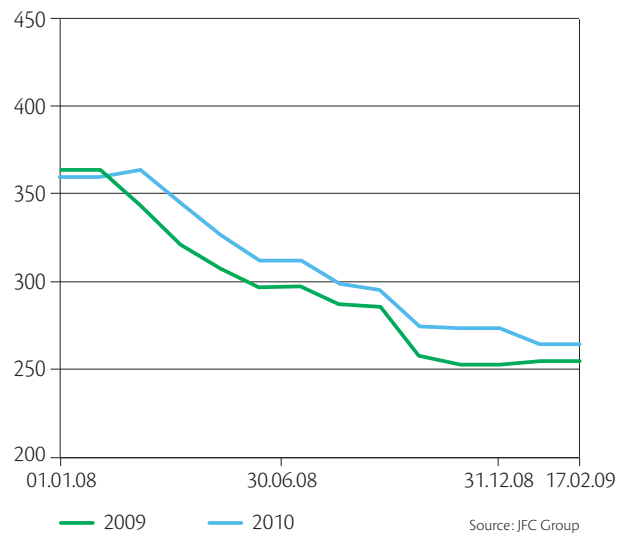
⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividendes et complétée par le remboursement du capital.

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

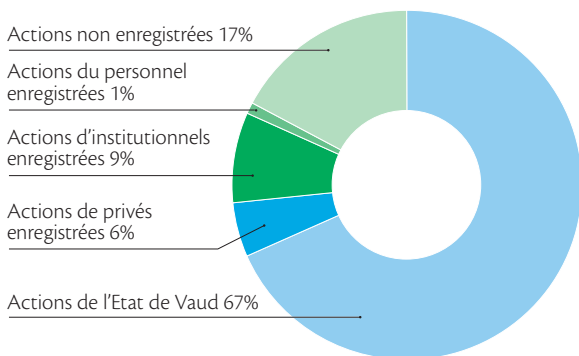
La crise financière a fortement pesé sur les titres bancaires, dont celui de la BCV. Bien que l'action nominative BCV ait mieux performé par rapport au secteur bancaire suisse, la capitalisation du Groupe affiche en fin d'année 2008 une baisse de 37 % à CHF 2,7 milliards. Malgré les fortes fluctuations boursières, la structure de l'actionnariat de la BCV est restée relativement stable. En effet, la diversification de l'actionnariat flottant a continué de progresser parmi les gérants de fonds européens. En adéquation avec le profil de risque et la nouvelle stratégie de la Banque, la politique de dividende décidée en novembre 2008 se veut durable, transparente ainsi qu'attrayante pour ses actionnaires. De manière générale, le Groupe entend poursuivre l'intensification de ses relations avec la communauté des investisseurs et améliorer continuellement sa communication financière.

Consensus BCV des estimations bénéficiaires des analystes

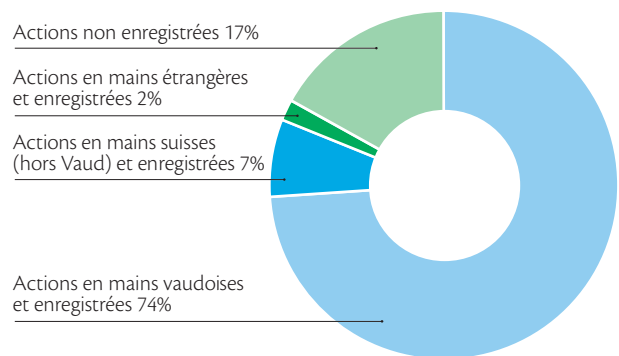
– au 17.02.2009
– en millions de CHF



Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires



La BCV veille à fournir à ses clients et aux investisseurs une information financière transparente et de qualité en appliquant les meilleures pratiques de publication en la matière.

Sommaire

Commentaires des comptes du Groupe	54		
Comptes du Groupe	59		
1. Bilan consolidé	59	12. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	92
2. Opérations hors bilan	60	12.1 Instruments financiers dérivés ouverts	92
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	60	13. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	93
4. Compte de résultat consolidé	61	13.1 Produits d'intérêts	93
5. Tableau de financement consolidé	62	13.2 Charges d'intérêts	93
6. Justification des capitaux propres	63	13.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	93
7. Principes d'établissement des comptes consolidés et événements particuliers	64	13.4 Commissions sur les autres prestations de service	93
8. Principes d'évaluation et de gestion des risques	70	13.5 Résultat des opérations de négoce	94
9. Périmètre de consolidation	75	13.6 Charges de personnel	94
10. Autres participations	76	13.7 Autres charges d'exploitation	94
11. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	77	13.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	94
11.1 Créances résultant de papiers monétaires	77	13.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	95
11.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan et évolution des créances compromises et des créances non performantes	77	13.10 Produits extraordinaires	95
11.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, immobilisations financières et participations	78	13.11 Charges extraordinaires	95
11.4 Actif immobilisé	78	13.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	95
11.5 Autres actifs et autres passifs	79	14. Autres informations	96
11.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	79	14.1 Etat des fonds propres selon « Bâle I »	96
11.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	79	14.2 Informations par secteur d'activité	97
11.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	80	14.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	100
11.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	81	14.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	101
11.9 Emprunts à long terme	82	15. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	102
11.10 Correctifs de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux	83		
11.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	84		
11.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	84		
11.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	89		
11.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	90		
11.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	90		
11.16 Répartition du bilan par monnaie	91		

Comptes de la Maison mère	104
1. Bilan	104
2. Compte de résultat	105
3. Opérations hors bilan	106
4. Principes comptables et principes d'évaluation des comptes de la Maison mère	106
5. Informations et notes se rapportant au bilan	107
6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	111
7. Répartition du bénéfice: proposition du Conseil d'administration	112
8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	113

Commentaires des comptes du Groupe

Bilan : augmentation du volume des affaires de la clientèle et réduction du portefeuille de négoce

1. Actif

Par rapport au 31 décembre 2007, le total de l'actif est stable à CHF 35,2 milliards.

Les créances sur les banques progressent de CHF 1,4 milliard à CHF 7,7 milliards; cette augmentation a été principalement placée sous forme de « repo » auprès d'autres établissements.

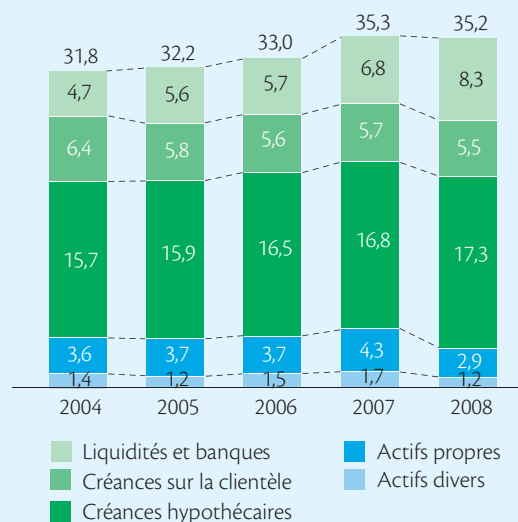
Les avances à la clientèle sont en hausse de CHF 354 millions (+2%) à CHF 22,8 milliards; accroissement de CHF 495 millions ou 3% pour les créances hypothécaires et baisse de CHF 141 millions ou 2% pour les créances sur la clientèle.

L'effort de réduction des crédits compromis s'est poursuivi en 2008; ils baissent ainsi de CHF 175 millions ou 21%, passant de CHF 839 millions à CHF 663 millions.

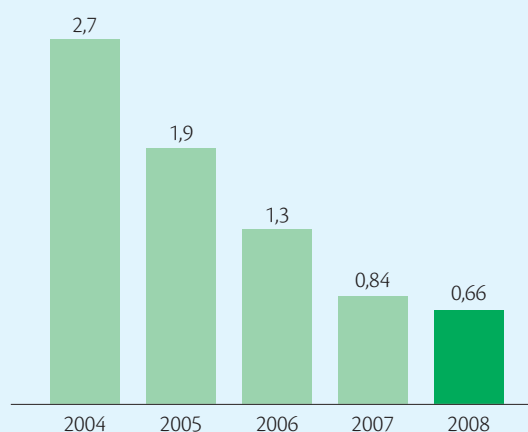
Les portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce diminuent de CHF 1,4 milliard à CHF 0,6 milliard suite au désengagement de l'activité « dérivés actions ».

La baisse de CHF 450 millions à CHF 0,9 milliard des autres actifs est due pour l'essentiel à l'évolution des valeurs de remplacement positives des instruments financiers liées à l'activité « dérivés actions ».

Actifs – en milliards de CHF



Crédits compromis – en milliards de CHF



2. Passif - fonds étrangers

Les fonds étrangers sont stables à CHF 32,1 milliards par rapport au 31 décembre 2007.

Les engagements envers les banques sont en diminution de CHF 137 millions à CHF 2,3 milliards.

Les dépôts de la clientèle augmentent de CHF 1,3 milliard (+6%) à CHF 22,2 milliards. Les engagements sous forme d'épargne sont en hausse de CHF 419 millions (+5%) à CHF 8,5 milliards et les autres engagements s'accroissent de CHF 630 millions (+5%) à CHF 13,1 milliards. Les obligations de caisse évoluent positivement de CHF 205 millions ou 51%.

Les emprunts à long terme baissent de CHF 610 millions (-9%) à CHF 5,9 milliards. Le recul marqué des emprunts produits structurés pour CHF 545 millions, le remboursement du solde des emprunts privés pour CHF 160 millions et d'emprunts obligataires pour CHF 471 millions sont partiellement compensés par l'accroissement de CHF 566 millions des emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Les efforts de réduction du profil de risque du Groupe et de réduction des crédits compromis se traduisent, entre autres, par l'évolution des provisions, qui baissent de CHF 177 millions ou 31% à CHF 393 millions.

3. Passif - fonds propres

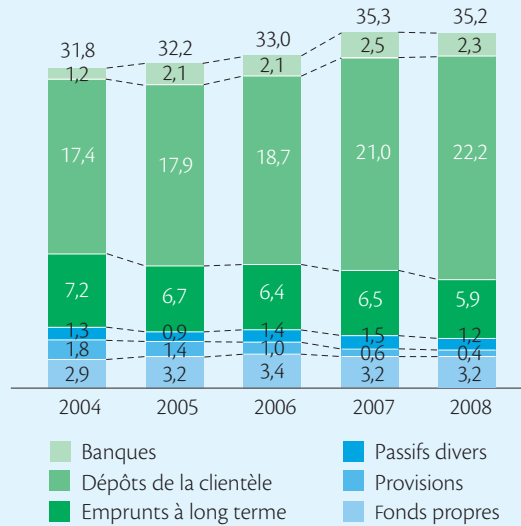
Les fonds propres totaux s'élèvent à CHF 3,2 milliards; ils sont en baisse de CHF 48 millions, se justifiant par le remboursement d'une partie de la valeur nominale de l'action et le versement du dividende de la Maison Mère, compensés par le résultat de l'exercice.

Fonds propres selon « Bâle I »

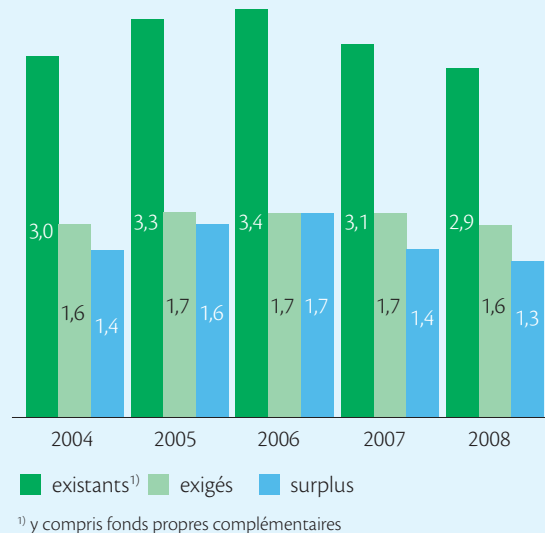
Par rapport au minimum légal, le surplus de couverture de fonds propres à la fin de l'année est de CHF 1,3 milliard, correspondant à un taux de 180% selon Bâle I (179% au 31.12.2007).

Voir note sous Autres informations, chiffre 14.1 ci-après.

Passifs – en milliards de CHF



Volumes de fonds propres selon CFB – en milliards de CHF



Baisse de la masse sous gestion et apport de CHF 1,7 milliard de nouveaux fonds de la clientèle locale

4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

Par rapport à la fin de l'année 2007, la masse sous gestion du Groupe recule de 21 % à CHF 66,8 milliards sous l'effet de la chute des marchés financiers et de la sortie, à hauteur de CHF 3,9 milliards, d'Asesores y Gestores Financieros SA (A&G).

Les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent à CHF 354 millions. Cette évolution s'explique par un apport d'environ CHF 1,7 milliard dans l'activité liée à la clientèle privée et aux PME vaudoises et par la réduction volontaire, pour environ CHF 1,3 milliard, de fonds déposés, notamment sous forme de comptes à terme par des grandes entreprises et des clients du Trade finance, dans un souci de bonne gestion du risque interbancaire.

Compte de résultat: évolution des revenus selon les attentes, maîtrise durable des coûts

La vente des activités d'Unicible intervenue en 2007 ainsi que l'aliénation en 2008 de la filiale espagnole A&G ont un impact sur les différentes rubriques du compte de résultat. Pour information et à des fins de comparaison, il a été établi un compte de résultat à activités constantes (voir sous le chapitre des Comptes du Groupe, chiffre 9.2). Le commentaire ci-après se base sur le résultat publié et mentionne – si l'impact est significatif – l'évolution hors effet de ces changements.

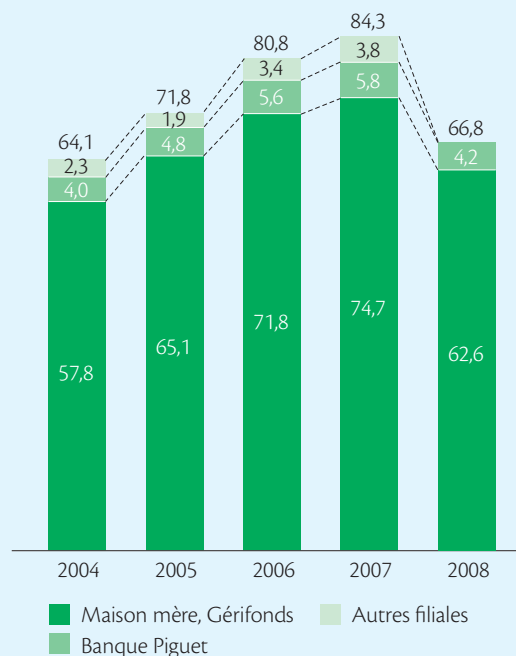
5. Revenus

Les revenus sont en réduction de CHF 159,6 millions (-15 %) à CHF 927,9 millions contre CHF 1 087,5 millions en 2007 (-9 % ou CHF 95,8 millions à structure équivalente).

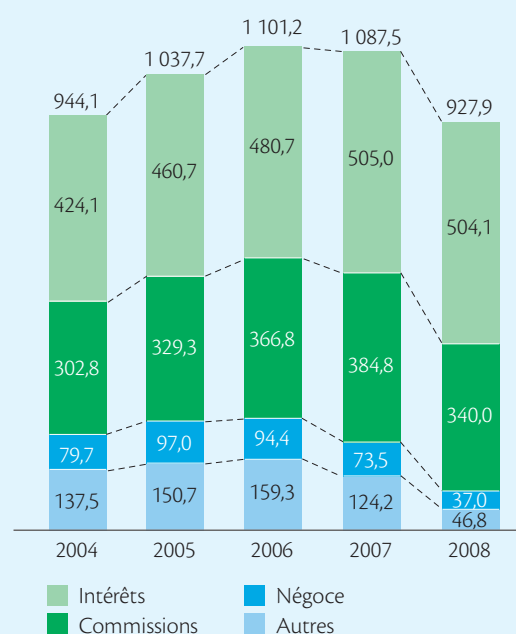
L'évolution des sources de revenus se présente comme suit:

- le résultat des opérations d'intérêts est stable à CHF 504,1 millions contre CHF 505,0 millions en 2007. Le taux de marge, à 1,51 %, est en léger retrait de 2 points de base par rapport à 2007 (1,53 %);
- en partie influencé par la sortie d'A&G, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Masse sous gestion – en milliards de CHF



Revenus – en millions de CHF



enregistre une baisse – dans un marché particulièrement difficile – de CHF 44,8 millions ou 12 % en comparaison avec 2007 (CHF 340,0 millions contre CHF 384,8 millions). Hors effet A&G, cette baisse serait de CHF 25,3 millions ou 7 %;

- les pertes constatées dans le domaine des « dérivés actions » influencent le résultat des opérations de négoce qui s'inscrit à CHF 37,0 millions contre un bénéfice de CHF 73,5 millions à fin 2007, ce qui représente une baisse de CHF 36,5 millions. Le résultat du deuxième semestre, avec un gain de CHF 81,7 millions, compense la perte du 1^{er} semestre (CHF 44,7 millions); il traduit ainsi la stratégie de réduction des risques mise en place en début d'année;
- les autres résultats ordinaires diminuent de CHF 77,4 millions (-62 %) à CHF 46,8 millions. Cette baisse attendue trouve son explication dans la réduction de CHF 29,5 millions du résultat des aliénations d'immobilisations financières (d'importants résultats d'aliénation avaient été enregistrés en 2007) ainsi que dans la baisse de CHF 44,7 millions des autres produits ordinaires (vente des activités d'Unicable). A structure constante, les autres résultats ordinaires diminueraient de CHF 33,1 millions ou 41 %.

6. Charges d'exploitation

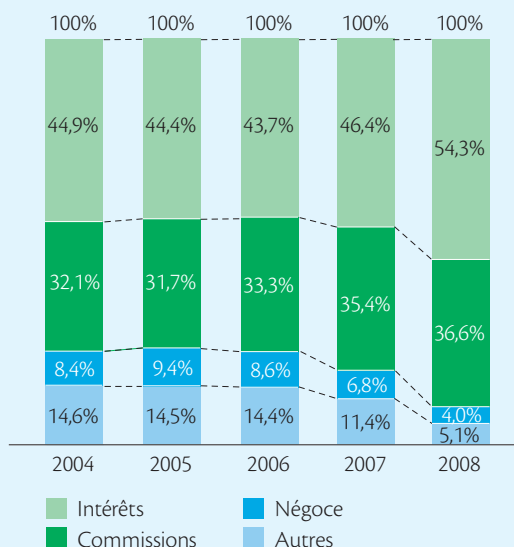
Le total des charges d'exploitation s'inscrit à CHF 504,6 millions contre CHF 558,5 millions une année auparavant. Cette baisse de CHF 53,9 millions ou -10 % provient de la diminution des charges de personnel (CHF 375 millions ou -11 %) cumulée à celle des autres charges d'exploitation (CHF 16,4 millions ou -8 %). Ces évolutions sont dues essentiellement aux activités cédées (Unicable et A&G); hors ces éléments, les charges de personnel resteraient stables et les autres charges diminueraient de CHF 3,8 millions ou 2 %.

7. Bénéfice brut

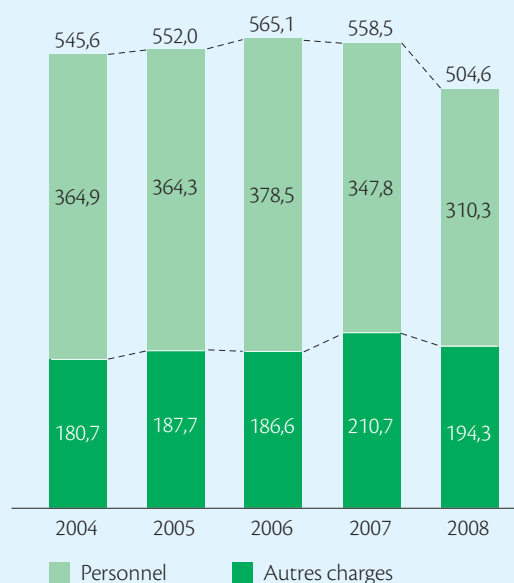
Le bon résultat du deuxième semestre affichant, à lui seul, un bénéfice brut de CHF 257,3 millions contre CHF 221,3 millions en 2007 démontre que les affaires du Groupe se développent comme attendu. Le bénéfice brut cumulé n'est plus en recul que de 20 % par rapport à 2007, contre 46 % au premier semestre 2008.

Le résultat brut du Groupe se situe à CHF 423,3 millions contre CHF 529,0 millions pour la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de CHF 105,7 millions ou 20 % (-18 % ou CHF 91,1 millions à activités constantes).

Revenus – répartition en %



Charges d'exploitation – en millions de CHF



Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements au total des produits, est en hausse à 63% par rapport à 2007 (59%).

8. Bénéfice net

Pour l'exercice 2008, le bénéfice net total (y compris la part des minoritaires) est en diminution de CHF 119,6 millions ou 25 % à CHF 357,7 millions contre CHF 477,3 millions en 2007.

Les amortissements sur l'actif immobilisé se situent à CHF 76,8 millions contre CHF 85,2 millions, soit une réduction de CHF 8,4 millions due principalement à l'effet Unicible et A&G ainsi qu'aux amortissements moins élevés sur les matériels et logiciels informatiques.

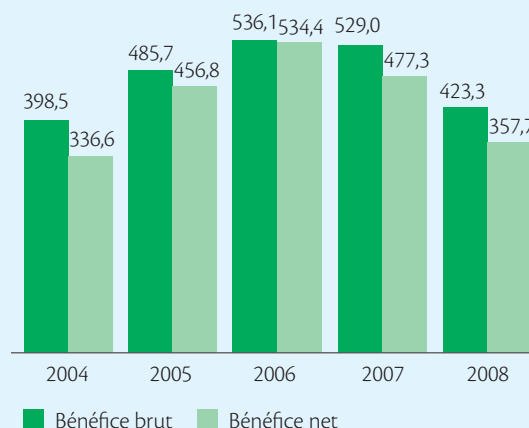
Les correctifs de valeurs, provisions et pertes représentent CHF 16,1 millions contre CHF 9,6 millions à fin décembre 2007. Ce poste comprend notamment une provision de CHF 2,0 millions pour les coûts juridiques éventuels, liés à la demande contestée de l'AFC (voir détail page 69). Par contre, il ne contient pas de provision pour risques de crédits. En effet, conformément aux principes régissant l'établissement des comptes, lorsque la somme nette des nouveaux besoins et des variations existantes de provisions résulte en dissolutions, ces dernières doivent être enregistrées sous le poste des produits extraordinaires.

Les produits extraordinaires s'élevaient à CHF 129,5 millions contre CHF 282,8 millions à fin 2007, soit une baisse de CHF 153,3 millions. Ils enregistrent les dissolutions nettes de provisions pour risques de crédit à la Maison mère pour plus de CHF 57 millions ainsi que le résultat de la vente du portefeuille de crédits personnels et la cession de la filiale espagnole A&G.

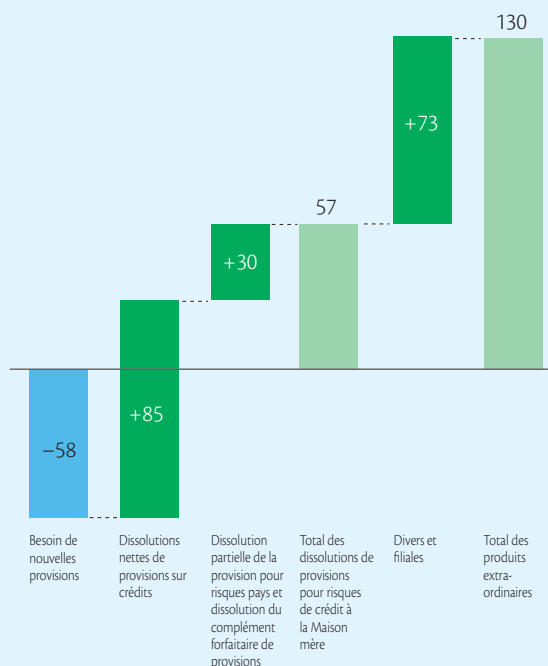
Les charges extraordinaires s'inscrivent à moins de CHF 1 million contre CHF 141,2 millions pour l'exercice 2007. Celui-ci avait enregistré une attribution de CHF 139,9 millions aux réserves pour risques bancaires généraux alors qu'aucune dotation de ce genre n'a été effectuée cette année.

Le retour à l'assujettissement complet de la Maison mère à l'impôt sur le bénéfice implique une hausse de la charge fiscale de CHF 2,9 millions, passant ainsi de CHF 98,5 millions en 2007 à CHF 101,4 millions en 2008.

Résultats brut et net – en millions de CHF



Composition des produits extraordinaires – en millions de CHF



Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Variation	
				absolue	en %
Liquidités	11.11	545.7	353.1	192.6	55
Créances résultant de papiers monétaires	11.1/11.11	95.2	100.1	- 4.9	- 5
Créances sur les banques	11.11	7 715.5	6 364.2	1 351.3	21
Créances sur la clientèle	11.2/11.11	5 550.5	5 691.1	- 140.6	- 2
Créances hypothécaires	11.2/11.11	17 283.0	16 788.2	494.8	3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	11.3/11.11	607.0	2 046.0	- 1 439.0	- 70
Immobilisations financières	11.3/11.11	1 552.0	1 589.1	- 37.1	- 2
Participations non consolidées	11.3/11.4	81.8	81.8	0	0
Immobilisations corporelles	11.4	607.2	634.8	- 27.6	- 4
Valeurs immatérielles	11.4	5.5	11.7	- 6.2	- 53
Comptes de régularisation		240.3	272.5	- 32.2	- 12
Autres actifs	11.5	954.8	1 404.3	- 449.5	- 32
Actifs	11.6/11.14/11.15/11.16	35 238.5	35 336.9	- 98.4	- 0
Total des créances de rang subordonné		5.8	6.7	- 0.9	- 13
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		41.0	26.5	14.5	55
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		9.2	15.8	- 6.6	- 42
Engagements résultant de papiers monétaires	11.11	0.4	5.0	- 4.6	- 92
Engagements envers les banques	11.11	2 335.1	2 472.3	- 137.2	- 6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	11.11	8 539.1	8 120.1	419.0	5
Autres engagements envers la clientèle	11.11	13 062.0	12 432.1	629.9	5
Obligations de caisse	11.8/11.11	609.8	404.7	205.1	51
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	11.9/11.11	5 923.4	6 533.2	- 609.8	- 9
Comptes de régularisation		257.3	368.5	- 111.2	- 30
Autres passifs	11.5	941.4	1 205.4	- 264.0	- 22
Correctifs de valeurs et provisions	11.2/11.10	393.1	570.5	- 177.4	- 31
Fonds étrangers	11.7	32 061.6	32 111.8	- 50.2	- 0
Réserves pour risques bancaires généraux	11.10	704.0	704.0	0	0
Capital social		258.2	537.9	- 279.7	- 52
Réserves issues du capital		354.7	352.8	1.9	1
Propres titres de participation		- 7.3	- 7.6	0.3	4
Réserves issues du bénéfice		1 497.0	1 145.4	351.6	31
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		12.6	15.3	- 2.7	- 18
Bénéfice net total		357.7	477.3	- 119.6	- 25
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		1.4	3.9	- 2.5	- 64
Fonds propres		3 176.9	3 225.1	- 48.2	- 1
Passifs	11.14/11.16	35 238.5	35 336.9	- 98.4	- 0
Total des engagements de rang subordonné		132.3	231.9	- 99.6	- 43
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 239.1	893.2	345.9	39
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		950.2	660.6	289.6	44

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 77 à 91.

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Variation	
				absolue	en %
Garanties irrévocables et similaires		775.4	936.8	- 161.4	- 17
Autres prestations de garanties		455.7	388.9	66.8	17
Engagements conditionnels	11.2	1 231.1	1 325.7	- 94.6	- 7
Engagements irrévocables	11.2	726.2	421.3	304.9	72
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		153.0	100.7	52.3	52
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	11.2	100.1	111.1	- 11.0	- 10
Engagements résultant de paiements différés		54.6	25.9	28.7	111
Crédits par engagement	11.2	54.6	25.9	28.7	111
Placements fiduciaires		1 385.6	2 360.6	- 975.0	- 41
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		7.3	7.8	- 0.5	- 6
Opérations fiduciaires		1 392.9	2 368.4	- 975.5	- 41
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives	11.5/12.1	3 254.6	4 398.3	- 1 143.7	- 26
Valeurs de remplacement négatives	11.5/12.1	3 096.3	4 086.6	- 990.3	- 24
Montants du sous-jacent	12.1	61 980.5	148 694.1	- 86 713.6	- 58

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 77 à 92.

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Variation	
			absolue	en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	16 979	21 946	- 4 967	- 23
Avoirs sous mandats de gestion	8 763	10 513	- 1 750	- 17
Autres avoirs administrés	41 024	47 997	- 6 973	- 15
Total des avoirs administrés sans A&G (y compris prises en compte doubles)	66 766	80 456	- 13 690	- 17
Asesores Y Gestores Financieros ²⁾	0	3 893	- 3 893	- 100
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	66 766	84 349	- 17 583	- 21
<i>dont prises en compte doubles</i>	6 948	9 851	- 2 903	- 29
Apports / retraits nets d'argent frais ³⁾ (y compris prises en compte doubles)	354	2 773	- 2 419	- 87

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2007 de la filiale espagnole A&G sont présentés séparément.

³⁾ Pour l'année 2007, le rachat des bons de participation BCV n'est pas considéré comme retraits d'argent.

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 7.33.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2008	2007	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		1 023.2	1 024.1	-0.9	-0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		43.1	40.3	2.8	7
Charges d'intérêts		-562.2	-559.4	2.8	1
Résultat des opérations d'intérêts	13.1/13.2/13.12	504.1	505.0	-0.9	-0
Produit des commissions sur les opérations de crédit		54.8	41.9	12.9	31
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		298.9	356.0	-57.1	-16
Produit des commissions sur les autres prestations de service		59.1	71.2	-12.1	-17
Charges de commissions		-72.8	-84.3	-11.5	-14
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	13.3/13.4/13.12	340.0	384.8	-44.8	-12
Résultat des opérations de négoce	13.5	37.0	73.5	-36.5	-50
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		24.9	54.4	-29.5	-54
Produit total des participations		5.0	5.5	-0.5	-9
<i>dont autres participations non consolidées</i>		5.0	5.5	-0.5	-9
Résultat des immeubles		12.5	8.6	3.9	45
Autres produits ordinaires		12.2	56.9	-44.7	-79
Autres charges ordinaires		-7.8	-1.2	6.6	550
Autres résultats ordinaires		46.8	124.2	-77.4	-62
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		927.9	1 087.5	-159.6	-15
Charges de personnel	13.6/13.12	-310.3	-347.8	-37.5	-11
Autres charges d'exploitation	13.7/13.12	-194.3	-210.7	-16.4	-8
Charges d'exploitation		-504.6	-558.5	-53.9	-10
Bénéfice brut		423.3	529.0	-105.7	-20
Amortissements sur l'actif immobilisé	11.4/13.8	-76.8	-85.2	-8.4	-10
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	11.10/13.9	-16.1	-9.6	6.5	68
Résultat intermédiaire		330.4	434.2	-103.8	-24
Produits extraordinaires	11.10/13.10	129.5	282.8	-153.3	-54
Charges extraordinaires	13.11	-0.8	-141.2	-140.4	-99
Impôts		-101.4	-98.5	2.9	3
Bénéfice net total		357.7	477.3	-119.6	-25
Intérêts minoritaires		-1.4	-3.9	-2.5	-64
Bénéfice net, part du Groupe		356.3	473.4	-117.1	-25

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 77 à 95.

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2008		2007	
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice		357.7		477.3	
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.8	76.8		85.2	
Correctifs de valeurs et provisions	11.10	94.7	137.0	44.9	305.3
Comptes de régularisation actifs et passifs		32.2	111.2	108.1	22.9
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)		1.7			0.1
Réserves pour risques bancaires généraux				139.9	
Dividende de l'exercice précédent			121.4		80.9
		563.1	369.6	855.4	409.2
Flux de fonds net du résultat opérationnel		193.5	0	446.2	0
Capital social			279.7	1.0	460.5
Agio / Prime rachat bons de participation				3.7	273.2
Propres titres de participation		12.4	10.2	17.9	17.1
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			7.0		1.6
		12.4	296.9	22.6	752.4
Flux de fonds net des capitaux propres		0	284.5	0	729.8
Participations	11.4			5.9	0.1
Immeubles	11.4	9.8	5.4	0.3	0.2
Autres immobilisations corporelles	11.4	0.1	10.8	11.9	28.8
Programmes informatiques	11.4		43.7	2.5	54.0
Goodwill	11.4	5.3		4.7	1.6
		15.2	59.9	25.3	84.7
Flux de fonds net de l'actif immobilisé		0	44.7	0	59.4
Flux de fonds de l'activité bancaire					
Engagements envers les banques				250.0	
Engagements envers la clientèle			106.3	106.4	
Obligations de caisse		318.4	113.3	187.8	72.0
Emprunts à long terme	11.9	1 493.6	2 103.4	2 691.2	2 552.6
Fonds d'épargne et de placement		419.0			352.6
Autres engagements			264.0	113.7	
Créances sur les banques			30.3	126.1	
Créances sur la clientèle		10.6			162.0
Créances hypothécaires			494.8		303.1
Utilisations conformes au but des provisions	11.10		136.7		222.2
Immobilisations financières		38.7		1.5	
Autres créances		449.5			103.5
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		2 729.8	3 248.8	3 476.7	3 768.0
Engagements résultant de papiers monétaires			4.6	1.7	
Engagements envers les banques			137.2	134.3	
Engagements envers la clientèle		736.2		2 361.9	
Créances résultant de papiers monétaires		4.9		611.6	
Créances sur les banques			1 321.0		1 846.1
Créances sur la clientèle		130.0		44.9	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		1 439.0			641.4
Opérations à court terme		2 310.1	1 462.8	3 154.4	2 487.5
Liquidités			192.6		32.6
		5 039.9	4 904.2	6 631.1	6 288.1
Flux de fonds net de l'activité bancaire		135.7	0	343.0	0
		329.2	329.2	789.2	789.2

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 77 à 95.

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice ¹⁾	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2007	997.4	347.9	- 7.2	1 498.4	0	564.1	3 400.6	18.0	3 418.6
Dividende 2006				- 80.0			- 80.0	- 0.9	- 80.9
Augmentation du capital-actions (libération de capital conditionnel)	1.0	3.7					4.7		4.7
Rachat du solde du capital-participation ²⁾	- 460.5			- 273.2			- 733.7		- 733.7
Achats (au coût d'acquisition)			- 17.1				- 17.1		- 17.1
Ventes (au coût d'acquisition)			16.7				16.7		16.7
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1.2					1.2		1.2
Ecart de conversion					0.4		0.4		0.4
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux						139.9	139.9		139.9
Modification du périmètre, variation des minoritaires				- 0.2			- 0.2	- 1.8	- 2.0
Résultat de l'exercice				473.4			473.4	3.9	477.3
Etat au 31 décembre 2007	537.9	352.8	- 7.6	1 618.4	0.4	704.0	3 205.9	19.2	3 225.1
Dividende 2007				- 120.5			- 120.5	- 0.9	- 121.4
Réduction de la valeur nominale de l'action ²⁾	- 279.7						- 279.7		- 279.7
Achats (au coût d'acquisition)			- 10.2				- 10.2		- 10.2
Ventes (au coût d'acquisition)			10.5				10.5		10.5
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1.9					1.9		1.9
Ecart de conversion					- 1.6		- 1.6		- 1.6
Modification du périmètre, variation des minoritaires				0.3			0.3	- 5.7	- 5.4
Résultat de l'exercice				356.3			356.3	1.4	357.7
Etat au 31 décembre 2008	258.2	354.7	- 7.3	1 854.5	- 1.2	704.0	3 162.9	14.0	3 176.9

Nombre de titres de participations (en unités)

	Total		Propres titres	
	Actions	Bons de participation	Actions	Bons de participation
Etat au 1^{er} janvier 2007	8 590 190	7 367 790	27 025	0
Augmentation du capital-actions	16 000			
Rachat du solde du capital-participation ²⁾		- 7 367 790		
Achats			29 130	
Ventes			- 37 219	
Etat au 31 décembre 2007	8 606 190	0	18 936	0
Achats			27 678	
Ventes			- 31 744	
Etat au 31 décembre 2008	8 606 190	0	14 870	0

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

²⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Taux de participations	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Principal actionnaire, avec droit de vote		
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

7. Principes d'établissement des comptes consolidés et événements particuliers

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, pour les particuliers et entreprises du canton de Vaud, de la banque privée et de la banque d'affaires pour une clientèle suisse et internationale. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la Banque participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective aux activités de négoce liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

La BCV se trouve actuellement à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend, en Suisse, une banque de gestion de fortune, deux sociétés de gestion de fonds de placement, un site de négoce en ligne et une société de *private equity*.

La Banque a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (*outsourcing*).

7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Groupe	1 914	2 045
dont Maison mère	1 765	1 823

7.3 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 14 décembre 1994 (DEC).

Modifications des principes comptables

En sus des provisions individuelles pour risques de contrepartie, la Banque disposait, depuis fin 2002, d'un complément forfaitaire de provisions servant à couvrir les risques latents – notamment de concentration aussi bien géographique que sectorielle – contenus dans son portefeuille de crédits compromis jugé structurellement trop élevé.

En 2008, la part des crédits compromis ayant été réduite à 2,2 % de l'exposition crédit, le complément forfaitaire, qui était de CHF 10,7 millions au 31 décembre 2007, a été entièrement dissous et, conformément au concept initial, ce principe n'est plus appliqué.

7.4 Périmètre de consolidation

Les sociétés du secteur banque et finance ainsi que les entreprises de gestion dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50 % dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20 %, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

7.5 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne *purchase*. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

7.6 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

7.7 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

7.8 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

7.9 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31 / 12 / 08
Euro	1	1.4795
Dollar américain	1	1.0644
Livre sterling	1	1.5303
Yen japonais	100	1.1741

7.10 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants, les avoirs auprès des administrations postales et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

7.11 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

7.12 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 8.2 du chapitre « Principes d'évaluation et de gestion des risques ». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

7.13 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique « Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce » comprend des positions en titres de participations, en titres de créances et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au « Résultat des opérations de négoce ». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous « Résultat des opérations de négoce ».

7.14 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (*accrual method*). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiariaires à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relations, sous la rubrique « Immobilisations financières » (*substance over form*).

7.15 Participations

La rubrique « Participations » englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

7.16 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / *Repurchase Agreements*) ainsi que les titres prêtés (*Securities Lending*) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous « Engagements envers la clientèle » ou « Engagements envers les banques ».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / *Reverse Repurchase Agreements*) ainsi que les titres empruntés (*Securities Borrowing*) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques « Créances sur la clientèle » ou « Créances sur les banques ».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (*accrual method*).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

7.17 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels informatiques.

L'actualité de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique « Amortissements sur l'actif immobilisé ».

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

Les logiciels informatiques sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition; ils sont amortis sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum 5 ans. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à partir de la valeur d'origine.

7.18 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

7.19 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

7.20 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

7.21 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Toutes les formes de dépôts de la clientèle privilégiés par le droit de la faillite ou soumis à des restrictions de retraits sont comptabilisées sous cette rubrique.

7.22 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

7.23 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe veut ou doit participer au financement. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les « Correctifs de valeur et provisions » ; l'avantage économique est comptabilisé dans les « Autres actifs ». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les « Charges de personnel » ; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

7.24 Propres titres de créances

Les positions en propres titres de créances de la BCV (obligations de caisse et emprunts) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

7.25 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 8.2.7 dans le chapitre « Principes d'évaluation et de gestion des risques » ci-après.

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiariaux à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

7.26 Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par les sociétés du Groupe et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

Par principe de prudence, le crédit d'impôt découlant des pertes des exercices 2001 et 2002 de la Maison mère n'a pas été activé. Le montant de CHF 2,1 milliards de perte reportable pouvant être imputé sur le bénéfice des exercices futurs a été entièrement utilisé à fin 2007, aussi bien pour l'impôt cantonal et communal que pour l'impôt fédéral direct. Dès 2008, la Maison mère est à nouveau entièrement soumise à l'impôt sur le bénéfice.

7.27 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement (Maison mère) ou font l'objet d'un impôt latent.

7.28 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

7.29 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participations.

7.30 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux « Réserves issues du capital ».

7.31 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe ; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

7.32 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (*fair value*). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « micro et macro hedges » et

leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

7.33 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés « avoirs administrés ». Cette définition, qui ressort des DEC, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (*custody*, c'est-à-dire les avoirs détenus exclusivement à des fins de transactions, pour lesquels le Groupe se borne à assumer la garde, ainsi que les opérations sur titres). Tous les autres dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, de prêts de titres (*securities lending*) sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux performances, notamment les fluctuations de cours, les effets de monnaie, les paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent pas un apport / retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme afflux net d'argent frais.

Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

Événements particuliers

En décembre 2008, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a demandé à la BCV de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions.

La BCV conteste fermement cette demande et va demander à l'AFC de revoir sa position ou de rendre une décision formelle ouvrant la possibilité de déposer un recours. En effet, en 2003 et avec le soutien d'un conseiller fiscal externe réputé, la BCV a sollicité et obtenu un accord de l'AFC concernant le droit au remboursement de l'impôt anticipé. De manière surprenante, c'est la validité de cet accord qui est maintenant remise en cause rétroactivement par cette même autorité.

Se basant notamment sur des rapports d'experts indépendants, la Banque maintient sa position et n'a pas procédé au provisionnement de la somme réclamée. Seul un montant de CHF 2 millions, représentant les coûts estimés des procédures juridiques qui risquent d'être engagées, a été enregistré comme provision.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 6 mars 2009, clôture de la rédaction du présent rapport annuel.

8. Principes d'évaluation et de gestion des risques

8.1 Introduction

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre « Gestion des risques » alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

8.2 Risque de crédit

8.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue quatre types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds ;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie ;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives ;
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition par catégorie d'exposition au risque de crédit. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC.

Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le *continuous linked settlement*, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique) en particulier sur les pays émergents.

8.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie « en défaut » lorsqu'une de ses créances auprès de la Banque devient « non performante » (voir définition des créances non performantes sous chiffre 8.2.5). Chaque contrepartie est attribuée sur la base de modèles définis à une classe de risque de défaut. Une « classe de risque de défaut » est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

8.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 8.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 8.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année « moyenne ». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de « slotting » de l'Accord de Bâle II.

8.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés à leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

8.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances « non performantes » et des créances des contreparties « réputées en difficulté ».

Une contrepartie est « en défaut » et toutes ses créances sont considérées comme « non performantes » dès qu'au moins un des critères ci-après est satisfait :

- pour l'une des prestations de crédit, la Banque n'a pas obtenu la totalité d'un des paiements ci-après depuis plus de 90 jours après l'échéance : règlements d'intérêts, paiements de commissions, remboursement partiel ou intégral du solde débiteur, règlements de dépassement ;
- la contrepartie est en procédure de faillite (article 171 LP), de sursis concordataire (article 293 LP) ou fait l'objet d'un règlement amiable des dettes (article 333 LP) ;
- pour l'une des prestations de la contrepartie, des conditions de crédit nettement plus favorables que les conditions actuelles du marché ont été octroyées et/ou ont été maintenues par la Banque uniquement sur la base des problèmes de solvabilité de la contrepartie ;
- la Banque s'attend à ce qu'une partie significative de la créance ne soit pas récupérée en raison d'un surendettement économique jugé définitif et permanent ;
- un titre comparable à l'une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque est négocié sur un marché secondaire jugé liquide et la contrepartie a fait défaut sur ce titre.

Une contrepartie est classée « réputée en difficulté » dès qu'au moins un des quatre critères ci-après est satisfait et que l'indication d'un risque élevé n'a pas été réfutée sur la base d'une nouvelle analyse de risque de défaut de la contrepartie :

- la contrepartie a obtenu une classe de risque indiquant une probabilité de défaut supérieure à 10 % à l'horizon d'une année ;
- pour l'une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure ;
- la Banque considère qu'une partie de sa créance risque de ne pas être récupérée en raison d'un surendettement économique ;
- un titre comparable à l'une des prestations de crédit du tiers auprès de la Banque est négocié sur un marché secondaire jugé liquide avec une décote significative pour des raisons liées à la qualité du tiers.

8.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée « avec des intérêts en souffrance » lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli :

- avances à terme et prêts hypothécaires : les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours ;
- crédits en compte courant : la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours ;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

8.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédits au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières dans des pays émergents. Les principes d'établissement de provisions pour risque pays ont été revus en 2007. La nouvelle méthode permet une meilleure prise en compte du risque financier et du risque non financier résultant du dénouement des opérations.

En sus des provisions individuelles pour risque de contrepartie, la Banque appliquait un complément forfaitaire de provisions jusqu'en 2008. Cette provision servait à couvrir les risques latents – notamment de concentration aussi bien géographique que sectorielle – contenus dans son portefeuille de crédits compromis jugé structurellement trop élevé par rapport à des valeurs cibles définies lors de la mise en place de cette provision. Avec la réduction des crédits compromis, les provisions sont passées au-dessous des valeurs cibles et conformément au concept initialement décidé par le Conseil d'administration, ce schéma de provision a été arrêté en 2008.

8.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

En 2008, le besoin en fonds propres réglementaires est encore déterminé selon les exigences de l'article 12 de l'OB (« Bâle I »).

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la Commission fédérale des banques, elle appliquera pour 2009 l'approche Bâle II IRB (*internal rating based*) de base (*foundation*).

8.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type « simple », c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type « dérivé », c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99 %. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1 % de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portfeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour la Division trading, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par la Division gestion privée et institutionnelle, l'horizon de liquidation est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles. Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille des dérivés actions et le portefeuille nostro de la Division gestion privée et institutionnelle, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de la Division trading, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book : delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

8.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

8.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques :

- indicateurs statiques : pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques : la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

8.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire. La Banque effectue également des scénarios de stress du ratio de liquidité réglementaire.

8.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes ;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax) ;
- d'une infrastructure inappropriée ;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales :

- la fraude interne ;
- la fraude externe ;
- les incidents liés aux ressources humaines y compris la sécurité du travail ;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales ;
- les pertes des moyens d'exploitation ;
- la défaillance des systèmes informatiques ;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle II, la Banque déterminera son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

9. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

9.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

Situation au	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07
	Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
Participations bancaires détenues par:			
Banque Cantonale Vaudoise			
Banque Piguët & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	20.0	85.00
Sociétés financières et de services détenues par:			
Banque Cantonale Vaudoise			
Gérfonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100.00
Initiative Capital SA, Lausanne	CHF	1.7	100.00
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100.00
Unicable, Prilly	CHF	20.0	100.00
Banque Cantonale Vaudoise et Gérfonds SA			
Gérfonds (Luxembourg) SA Holding, Luxembourg	EUR	0.1	100.00

Principale modification intervenue en 2008

Le périmètre s'est réduit d'une société par rapport au 31 décembre 2007 suite à la vente de la filiale espagnole Asesores y Gestores Financieros SA (A&G) à Madrid.

9.2 Compte de résultat consolidé à activités constantes (en millions de CHF)

La vente des activités d'Unicable intervenue en 2007 ainsi que l'aliénation en 2008 d'A&G ont un impact sur les différentes rubriques du compte de résultat. Pour information et à des fins de comparaison, le compte de résultat à activités constantes se présenterait comme suit:

	2008	2007 non audité	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts	504.1	505.0	- 0.9	- 0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	340.0	365.3	- 25.3	- 7
Résultat des opérations de négoce	37.0	73.5	- 36.5	- 50
Autres résultats ordinaires	46.8	79.9	- 33.1	- 41
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	927.9	1 023.7	- 95.8	- 9
Charges de personnel	- 310.3	- 311.2	- 0.9	- 0
Autres charges d'exploitation	- 194.3	- 198.1	- 3.8	- 2
Charges d'exploitation	- 504.6	- 509.3	- 4.7	- 1
Bénéfice brut	423.3	514.4	- 91.1	- 18
Amortissements sur l'actif immobilisé	- 76.8	- 79.7	- 2.9	- 4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	- 16.1	- 9.2	6.9	75
Résultat intermédiaire	330.4	425.5	- 95.1	- 22
Produits extraordinaires	129.5	282.4	- 152.9	- 54
Charges extraordinaires	- 0.8	- 140.0	- 139.2	- 99
Impôts	- 101.4	- 94.6	6.8	7
Bénéfice net total, sans les activités cédées d'Unicable et d'A&G	357.7	473.3	- 115.6	- 24
Résultat net des activités cédées	0	4.0	- 4.0	- 100
Bénéfice net total	357.7	477.3	- 119.6	- 25

10. Autres participations

10.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

10.2 Autres participations non consolidées

Situation au	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %	
Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales				
Aduno Holding SA, Opfikon	CHF	20.0	4.29	4.29
Caleas SA, Zurich	CHF	6.0	4.72	4.72
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich ¹⁾	CHF	825.0	13.64	13.64
Finarbit AG, Küsnacht ZH	CHF	1.5	8.33	8.33
Swisscanto Holding SA, Berne	CHF	24.2	7.39	7.39
¹⁾ dont non libéré CHF 660,0 millions				
Sociétés financières et de services communes aux banques suisses				
SIX Group SA, Zurich, précédemment :	CHF	19.5	2.49	
<i>SIS Swiss Financial Services Group AG, Zurich</i>				3.41
<i>Telekurs-Holding SA, Zurich</i>				2.33
Autres participations				
Argant SA, Lausanne	CHF	2.0	100.00	100.00
BCV Italia SRL in liquidazione, Milan (Italie)	EUR	0.01	100.00	100.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	75.79	75.85
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	15.00	15.00
Office Vaudois de Cautionnement Agricole, Lausanne	CHF	1.3	11.80	11.90
Saparges SA de participations et de gestion en liquidation, Lausanne	CHF	0.5	100.00	100.00
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM), Lausanne	CHF	2.0	45.00	45.00
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.00	25.00

10.3 Positions essentielles en titres de participations figurant dans les « Immobilisations financières »

Sociétés cotées à la Bourse suisse

Banque cantonale du Jura, Porrentruy	CHF	42.0	4.84	4.84
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.60	4.05

11. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

11.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Créances comptables	64.2	64.2
Effets de change et chèques	31.0	35.9
Créances résultant de papiers monétaires	95.2	100.1

11.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle		571.5	1 501.2	3 477.8	5 550.5
Créances hypothécaires		17 283.0			17 283.0
<i>Immeubles d'habitation</i>		13 642.2			13 642.2
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 506.7			2 506.7
<i>Artisanat et industrie</i>		1 120.2			1 120.2
<i>Autres</i>		13.9			13.9
Prêts	31 / 12 / 08	17 854.5	1 501.2	3 477.8	22 833.5
	31 / 12 / 07	17 405.3	1 694.5	3 379.5	22 479.3
Engagements conditionnels		7.0	320.6	903.5	1 231.1
Engagements irrévocables		8.1		718.1	726.2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				100.1	100.1
Crédits par engagement			54.6		54.6
Hors bilan	31 / 12 / 08	15.1	375.2	1 721.7	2 112.0
	31 / 12 / 07	10.8	473.6	1 399.6	1 884.0

		Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31 / 12 / 08	663.4	- 229.6	433.8	372.2
	31 / 12 / 07	838.6	- 301.9	536.7	511.2
Variation absolue		- 175.2	- 72.3	- 102.9	- 139.0
Variation en %		- 21	- 24	- 19	- 27
Créances non performantes	31 / 12 / 08	572.5	- 162.0	410.5	358.4
	31 / 12 / 07	735.1	- 232.5	502.6	496.1
Variation absolue		- 162.6	- 70.5	- 92.1	- 137.7
Variation en %		- 22	- 30	- 18	- 28

La définition des créances compromises et des créances non performantes figure dans le chapitre des Principes d'évaluation des risques ci-avant, au chiffre 8.2.5.

11.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en millions de CHF)

Immobilisations financières et participations

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Titres de créance	45.0	149.0
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	44.5	149.0
<i>non cotés</i>	0.5	0
Titres de participation	531.8	1 889.7
Métaux précieux	30.2	7.3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	607.0	2 046.0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	32.2	100.7

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	1 409.3	1 451.4	1 411.6	1 399.8
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	1 389.2	1 431.0	1 384.2	1 372.4
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	20.1	20.4	27.4	27.4
Titres de participation	63.0	177.0	78.4	219.8
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	16.5	20.9	27.2	33.5
Immeubles destinés à la revente	74.9	74.9	89.4	89.4
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	4.8	4.8	9.7	9.7
Immobilisations financières	1 552.0	1 708.1	1 589.1	1 718.7
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1 162.9	-	1 142.0	-

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Participations sans valeur boursière	81.8	81.8
Participations	81.8	81.8

11.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
	2007							2008
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0		0					0
Autres participations	176.4	-94.6	81.8					81.8
Participations	176.4	-94.6	81.8	0	0	0	0	81.8
Immeubles à l'usage du Groupe	365.9	-79.9	286.0	1.5	3.8	-1.0	-7.3	283.0
Autres immeubles	311.3	-91.9	219.4	-1.1	1.6	-8.7	-5.9	205.3
Autres immobilisations corporelles	246.3	-194.1	52.2	-2.2	10.8	-0.1	-15.7	45.0
Programmes informatiques	135.2	-58.0	77.2		43.7		-47.0	73.9
Immobilisations corporelles	1 058.7	-423.9	634.8	-1.8	59.9	-9.8	-75.9	607.2
Goodwill	24.9	-13.2	11.7			-5.3	-0.9	5.5
Valeurs immatérielles	24.9	-13.2	11.7	0	0	-5.3	-0.9	5.5
Valeur d'assurance incendie des immeubles			621.8					624.5
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			147.4					147.4

11.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	816.7	658.4	1 237.5	925.8
Compte de compensation	0	93.8	0	60.5
Impôts indirects	11.6	73.0	9.4	70.3
Coupons / Coupons et titres échus	88.0	2.1	22.4	2.1
Comptes de règlement	32.3	87.8	83.2	122.0
Actifs et passifs divers	6.2	26.3	51.8	24.7
Autres actifs et autres passifs	954.8	941.4	1 404.3	1 205.4

11.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.4	0	187.1	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 553.2	4 482.0	4 879.8	3 916.0
Autres	882.0	801.5	558.2	482.7
Actifs mis en gage	6 623.6	5 283.5	5 625.1	4 398.7

11.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	3 850.6	1 869.0
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	372.5	12.0
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	226.1	1 211.5
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	132.0	923.7
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	4 597.3	3 704.6
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	276.1	1 660.1

11.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
11.7.1 Engagements ressortant au bilan	42.5	75.5

11.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Variation	Cotisations ajustées à la période		Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel»	
	31 / 12 / 08	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07			2008	2008	2007	
Institutions de prévoyance patronales: Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	35.1	0	0		0	0	0	0	
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fonds de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV ¹⁾	0.4	0	0		0	1.9	1.9	2.0	
Institutions de prévoyance avec découvert: Caisse de pensions BCV ²⁾	-25.0	0	0		0	28.6	28.6	30.7	
Total	10.5	0	0		0	30.5	30.5	32.7	

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique activable au bilan.

²⁾ Le Conseil de fondation a arrêté un train de mesures visant à résorber le déficit de la Caisse de pensions BCV. Ces mesures n'impliquant aucune participation de l'employeur, il n'y a pas d'engagement économique à enregistrer à la date du bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2008. Depuis cette date, le découvert de la Caisse de pensions BCV s'est accentué, en ligne avec l'évolution défavorable des marchés financiers.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV assurés auprès de la CP BCV en cas de retraite anticipée.

11.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

Taux	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2016	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
jusqu'à 1,875%	16.7	26.8	3.3	1.4	0.8		49.0	72.3
2-2,875%	130.7	191.6	45.4	29.0	12.2	6.0	414.9	266.1
3-3,875%	28.6	68.3	15.6	10.8	12.7	7.8	143.8	56.4
4-4,625%	2.1						2.1	9.9
Total	178.1	286.7	64.3	41.2	25.7	13.8	609.8	404.7

11.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31 / 12 / 08 En cours	31 / 12 / 07
4.000%	1998	175.0	05 / 02 / 10	4.7	170.3	
4.250%	2000	140.0	10 / 02 / 10	26.8	113.2	
5.000%	2000	200.0	05 / 05 / 10	27.3	172.7	
4.500% subordonné	2001	135.0	22 / 03 / 11	2.7	132.3	
4.000%	2001	150.0	26 / 09 / 11	13.8	136.2	
2.950%	2007	50.0	16 / 05 / 11	0	50.0	
Emprunts obligataires ¹⁾		850.0		75.3	774.7	1 245.8
Centrale de lettres de gage des BCS					4 482.0	3 916.0
Emprunts privés					0	160.0
Emprunts produits structurés					666.7	1 211.4
Emprunts à long terme					5 923.4	6 533.2
<i>dont emprunts subordonnés</i>		135.0		2.7	132.3	231.9

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance.

Emprunts à long terme par échéance	2009	2010	2011	2012	2013	2014 – 2026	31 / 12 / 08 Total Taux moyens	
Emprunts obligataires		456.2	318.5				774.7	4.3%
Centrale de lettres de gage des BCS	648.0	431.0	455.0	272.0	748.0	1 928.0	4 482.0	3.1%
Emprunts produits structurés	374.4	236.2	43.6	11.9	0.6		666.7	2.9%
Total	1 022.4	1 123.4	817.1	283.9	748.6	1 928.0	5 923.4	3.2%

	Etat à la fin de l'exercice	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice
	2007				2008
Emprunts obligataires	1 245.8		- 475.0	3.9	774.7
Centrale de lettres de gage des BCS	3 916.0	963.0	- 397.0		4 482.0
Emprunts privés	160.0		- 160.0		0
Emprunts produits structurés	1 211.4	530.6	- 1 318.7	243.4	666.7
Total	6 533.2	1 493.6	- 2 350.7	247.3	5 923.4

11.10 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvrements, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2007							2008
Provisions pour impôts latents	0				0.6		0.6	0.6
Risque de contrepartie	522.1	- 136.7		25.3	60.3	- 98.7	- 38.4	372.3
<i>dont provision forfaitaire</i>	10.7					- 10.7	- 10.7	0
Risque pays	21.0					- 18.9	- 18.9	2.1
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	543.1	- 136.7		25.3	60.3	- 117.6	- 57.3¹⁾	374.4
Autres provisions	37.4	- 8.1			8.5³⁾	- 11.3²⁾	- 2.8	26.5
Correctifs de valeurs et provisions	580.5	- 144.8	0	25.3	69.4	- 128.9	- 59.5	401.5
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 10.0							- 8.4
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	570.5							393.1
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0							704.0

Nouvelles constitutions / dissolutions

¹⁾ Montant net enregistré dans les produits extraordinaires, dissolution de provisions pour risque de crédit (chiffre 13.10).

²⁾ Montant enregistré dans les produits extraordinaires, dissolution de provisions diverses (chiffre 13.10).

³⁾ Montant enregistré dans les correctifs de valeurs, provisions diverses (chiffre 13.9).

11.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Echéant					Immobilisé	Total
		Dénon- çable	dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans		
Liquidités	545.7							545.7
Créances résultant de papiers monétaires	64.5		28.9	1.8				95.2
Créances sur les banques	1 099.7	2.9	5 914.1	607.1	91.7			7 715.5
Créances sur la clientèle	79.3	2 601.0	1 541.7	547.4	535.5	245.6		5 550.5
Créances hypothécaires	102.6	5 035.6	1 101.2	1 442.8	6 535.1	3 065.7		17 283.0
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	562.1	0.7	3.2	1.9	17.4	21.7		607.0
Immobilisations financières	89.9	0.2	106.1	115.1	676.1	484.9	79.7	1 552.0
Actif circulant	31 / 12 / 08	2 543.8	7 640.4	8 695.2	2 716.1	7 855.8	3 817.9	33 348.9
	31 / 12 / 07	4 065.5	8 018.0	6 464.8	3 973.9	6 947.3	99.1	32 931.8
Engagements résultant de papiers monétaires	0.4							0.4
Engagements envers les banques	937.7		1 022.4		125.0	250.0		2 335.1
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		8 539.1						8 539.1
Autres engagements envers la clientèle	9 600.7	48.3	2 447.2	456.7	245.3	263.8		13 062.0
Obligations de caisse			55.0	123.1	417.9	13.8		609.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			345.4	677.0	2 973.0	1 928.0		5 923.4
Fonds étrangers	31 / 12 / 08	10 538.8	8 587.4	3 870.0	1 256.8	3 761.2	2 455.6	30 469.8
	31 / 12 / 07	7 267.3	8 138.7	6 332.6	2 292.2	3 465.5	2 471.1	29 967.4

11.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

11.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2008, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2008, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 940 545 dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 700 290 attribué à son président. Ce bonus a été versé en partie en espèces, en mars 2009, pour un montant de CHF 490 000, et le solde de CHF 210 290 sera versé en avril 2009 sous forme de 680 actions bloquées. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 316 228.

La rémunération comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 132 542.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2008, les six membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2008, ont reçu une rémunération brute de CHF 4 963 864 dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 2 721 203. Ce bonus a été versé en partie en espèces en mars 2009 pour un montant de CHF 2 009 000, et le solde de CHF 712 203 sera versé en avril 2009 sous forme de 2 303 actions bloquées. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 984 996.

Attribution d'actions durant l'exercice 2008

Durant l'exercice 2008, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2008, seul le président du Conseil d'administration a reçu 680 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2008, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2008, ont reçu 2 303 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 400 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 300 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 409,75. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours en Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2006-2008, un objectif sur cinq ayant été atteint, les membres de la Direction générale n'ont reçu aucune action en mars 2009.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2008, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 286 621.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 2,75 % au 31 décembre 2008, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe, l'intérêt appliqué est majoré de 0,3 % par rapport au taux de base.

Détention d'actions*Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV. Depuis début 2009, M. Pierre Lamunière a acquis le nombre d'actions BCV nécessaires.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 7789 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 13 420 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2008 (en CHF)

	Olivier Steimer	Jean-Luc Strohm	Stephan A.J. Bachmann	Beth Krasna	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre dès 1.1.	Membre	Membre dès 24.4.	Membre	Membre		
Indemnité	415 002	125 000	125 000	95 000	64 917	95 000	95 000	1 014 919	99 986
Jetons		23 500	37 000	26 750	7 750	21 750	21 750	138 500	23 083
Bonus versé en espèces	490 000							490 000	0
Bonus versé en actions 680 actions à CHF 309.25 ¹⁾	210 290							210 290	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 001	6 833	10 001	10 001	86 836	9 473
Total	1 145 292	158 500	172 000	131 751	79 500	126 751	126 751	1 940 545	132 542
Exercice précédent								2 245 045	137 418
Charges sociales	230 185	13 536	19 141	15 076	9 195	14 586	14 509	316 228	14 341
Exercice précédent								333 670	14 464

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2008 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Salaire fixe		2 183 361		537 502
Bonus versé en espèces		2 009 000		700 000
Bonus versé en actions: CHF 309.25 ¹⁾ par action	2 303	712 203	971	300 282
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 109.75 ²⁾ par action	400	43 900	100	10 975
Actions salaire variable long terme	0	0	0	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		15 400		4 800
Total	2 703	4 963 864	1 071	1 553 559
Exercice précédent	5 517	8 303 887		
Charges sociales		984 996		237 142
Exercice précédent		1 447 783		

¹⁾ Cours de Bourse moyen entre le 23 et le 27 février 2009.

²⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 300) et le cours de Bourse du 30 avril 2008 (CHF 409.75).

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 08 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	2 200 000	2 200 000	0	2 200 000
Jean-Luc Strohm	Vice-président	655 000	655 000	0	655 000
Stephan A.J. Bachmann	Membre	0			0
Beth Krasna	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		2 855 000	2 855 000	0	2 855 000
Exercice précédent ¹⁾		2 960 000	2 960 000	0	2 860 000
Direction générale					
Total		3 973 000	3 973 000	0	3 973 000
Exercice précédent ¹⁾		6 495 000	6 441 000	54 000	6 375 000
Christopher E. Preston	Directeur général	1 431 000	1 431 000	0	1 431 000

¹⁾ Le total de l'exercice précédent comprend les crédits des membres qui ne sont plus en fonction au 31 décembre 2008.

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 08 Exploité
Total	71 028 500	31 975 000	39 053 500	23 000 000

Détention d'actions et d'options au 31 décembre 2008

Conseil d'administration	Olivier Steimer Président	Jean-Luc Strohm Vice-président	Stephan A.J. Bachmann Membre	Beth Krasna Membre	Pierre Lamunière Membre	Luc Recordon Membre	Paul-André Sanglard Membre	Total
Nombre d'actions	6 739	150	600	100	0	100	100	7 789
Exercice précédent								11 420
Direction générale		Pascal Kiener CEO	Jean-François Schwarz Entreprises	Christopher E. Preston Gestion privée et institutionnelle	Markus Gygax Réseau	Olivier Cavaleri Trading	Aimé Achard Services	Total
Nombre d'actions		3 988	2 852	2 627	0	3 432	521	13 420
Exercice précédent								24 793

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2008.

11.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2008 (en CHF)

	André Pugin Membre jusqu'au 24.4
Indemnité	30 084
Jetons	7 500
Autres	3 167
Total	40 751
Charges sociales	4 671

Rémunérations versées aux anciens membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2008 (en CHF)

	Total	
	Actions (en unités)	
Salaire fixe		612 503
Bonus versé en espèces		655 000
Bonus versé en actions: CHF 364.15 par action	1 360	495 246
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 109.75 par action	100	10 975
Actions salaire variable long terme	0	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0
Autres		10 100
Total	1 460	1 783 824
Charges sociales		305 380

Crédits aux anciens membres des organes

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions préférentielles identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

11.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Créances sur la clientèle	30.5	39.3
Créances hypothécaires	16.6	15.0
Immobilisations financières	5.9	6.8
Créances	53.0	61.1
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	1.0	0.1
Autres engagements envers la clientèle	200.3	122.4
Engagements	201.3	122.5

Les opérations avec les sociétés liées sont faites aux conditions du marché.

11.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	545.0	0.7	340.1	13.0
Créances résultant de papiers monétaires	29.0	66.2	34.8	65.3
Créances sur les banques	3 827.1	3 888.4	2 282.6	4 081.6
Créances sur la clientèle	4 544.6	1 005.9	4 600.1	1 091.0
Créances hypothécaires	17 276.3	6.7	16 781.9	6.3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	418.8	188.2	1 689.5	356.5
Immobilisations financières	1 421.6	130.4	1 427.2	161.9
Participations non consolidées	81.8		81.8	
Immobilisations corporelles	607.2		632.9	1.9
Valeurs immatérielles	5.5		11.7	
Comptes de régularisation	238.2	2.1	261.3	11.2
Autres actifs	954.8		1 404.3	
Actifs	29 949.9	5 288.6	29 548.2	5 788.7
Total en %	85.0	15.0	83.6	16.4
Engagements résultant de papiers monétaires	0.4		5.0	
Engagements envers les banques	1 730.5	604.6	1 245.0	1 227.3
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 028.8	510.3	7 630.0	490.1
Autres engagements envers la clientèle	11 645.7	1 416.3	11 298.9	1 133.2
Obligations de caisse	609.8		404.7	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 257.6	665.8	5 322.7	1 210.5
Comptes de régularisation	256.6	0.7	359.5	9.0
Autres passifs	941.4		1 205.4	
Correctifs de valeurs et provisions	393.1		570.5	
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0		704.0	
Capital social	258.2		537.9	
Réserves issues du capital	354.7		352.8	
Propres titres de participation	-7.3		-7.6	
Réserves issues du bénéfice	1 497.0		1 145.4	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	12.6		10.8	4.5
Bénéfice net total	357.7		477.3	
Passifs	32 040.8	3 197.7	31 262.3	4 074.6
Total en %	90.9	9.1	88.5	11.5

11.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Union Européenne	4 540.8	12.9	4 969.2	14.1
<i>Allemagne</i>	1 041.1	3.0	1 276.4	3.6
<i>France</i>	742.6	2.1	863.6	2.4
<i>Grande-Bretagne</i>	763.8	2.2	808.6	2.3
<i>Italie</i>	49.9	0.1	251.2	0.7
<i>Espagne</i>	14.5	0.0	47.4	0.1
<i>Autres</i>	1 928.9	5.5	1 722.0	4.9
Etats Unis	88.1	0.3	112.9	0.3
Asie	182.7	0.5	168.7	0.5
Autres	477.0	1.4	537.9	1.5
Actifs à l'étranger	5 288.6	15.0	5 788.7	16.4
Suisse	29 949.9	85.0	29 548.2	83.6
Actifs	35 238.5	100.0	35 336.9	100.0

11.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

		CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités		514.3	27.4	2.2	1.8	545.7
Créances résultant de papiers monétaires		86.6	3.3	5.2	0.1	95.2
Créances sur les banques		5 932.4	1 058.3	569.8	155.0	7 715.5
Créances sur la clientèle		3 548.9	258.0	1 710.3	33.3	5 550.5
Créances hypothécaires		17 283.0				17 283.0
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		335.4	124.4	111.9	35.3	607.0
Immobilisations financières		1 453.2	96.5	2.0	0.3	1 552.0
Participations non consolidées		81.8				81.8
Immobilisations corporelles		607.2				607.2
Valeurs immatérielles		5.5				5.5
Comptes de régularisation		239.7	0.6			240.3
Autres actifs		954.8				954.8
Positions portées à l'actif		31 042.8	1 568.5	2 401.4	225.8	35 238.5
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		9 407.3	6 926.9	8 159.1	1 080.3	25 573.6
Actifs	31 / 12 / 08	40 450.1	8 495.4	10 560.5	1 306.1	60 812.1
	31 / 12 / 07	39 522.1	8 771.6	10 463.3	2 683.3	61 440.3
Engagements résultant de papiers monétaires		0.4				0.4
Engagements envers les banques		1 055.6	429.7	789.0	60.8	2 335.1
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		8 504.4	34.7			8 539.1
Autres engagements envers la clientèle		9 969.9	1 595.4	1 296.8	199.9	13 062.0
Obligations de caisse		609.8				609.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts		5 771.3	134.3	17.8		5 923.4
Comptes de régularisation		254.9	1.9	0.5		257.3
Autres passifs		941.4				941.4
Correctifs de valeurs et provisions		393.1				393.1
Réserves pour risques bancaires généraux		704.0				704.0
Capital social		258.2				258.2
Réserves issues du capital		354.7				354.7
Propres titres de participation		-7.3				-7.3
Réserves issues du bénéfice		1 497.0				1 497.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		12.6				12.6
Bénéfice net total		357.7				357.7
Positions portées au passif		30 677.7	2 196.0	2 104.1	260.7	35 238.5
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		9 648.3	6 350.5	8 596.2	1 044.5	25 639.5
Passifs	31 / 12 / 08	40 326.0	8 546.5	10 700.3	1 305.2	60 878.0
	31 / 12 / 07	39 272.5	9 006.4	10 451.4	2 660.4	61 390.7
Position nette par devise	31 / 12 / 08	124.1	- 51.1	- 139.8	0.9	- 65.9
	31 / 12 / 07	249.6	- 234.8	11.9	22.9	49.6

12. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

12.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
Swaps	50.4	50.2	2 520.5	119.7	22.0	2 719.9
Futures			501.4			
Options (OTC)		0.1	55.0	0.8		293.5
Instruments de taux	50.4	50.3	3 076.9	120.5	22.0	3 013.4
Contrats à terme	637.1	698.2	23 596.5			
Swaps combinés d'intérêts et de devises	0.3	6.4	95.5			
Options (OTC)	48.6	50.9	3 300.8			
Devises et métaux précieux	686.0	755.5	26 992.8	0	0	0
Futures			156.9			
Options (OTC)	704.8	693.7	7 050.0			
Options (exchange traded)	1 692.9	1 574.8	21 690.5			
Titres de participation / indices	2 397.7	2 268.5	28 897.4	0	0	0
Total	3 134.1	3 074.3	58 967.1	120.5	22.0	3 013.4
	31 / 12 / 08					
	31 / 12 / 07	4 309.1	4 074.5	89.2	12.1	4 266.4

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
Récapitulation				
Instruments de négoce		3 134.1	3 074.3	58 967.1
Instruments de couverture		120.5	22.0	3 013.4
Total avant impact des contrats de netting	31 / 12 / 08	3 254.6	3 096.3	61 980.5
	31 / 12 / 07	4 398.3	4 086.6	148 694.1
Total après impact des contrats de netting	31 / 12 / 08	816.7	658.4	61 980.5
	31 / 12 / 07	1 237.5	925.8	148 694.1
Variation	absolue	- 420.8	- 267.4	- 86 713.6
	en %	- 34	- 29	- 58

13. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

13.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2008	2007	Variation	
			absolue	en %
Papiers monétaires	10.8	19.9	- 9.1	- 46
Banques	146.3	136.9	9.4	7
Clientèle	825.3	792.1	33.2	4
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	43.1	40.3	2.8	7
Autres produits d'intérêts	40.8	75.2	- 34.4	- 46
Total	1 066.3	1 064.4	1.9	0

13.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	37.7	45.4	- 7.7	- 17
Clientèle	289.8	268.3	21.5	8
Obligations de caisse et emprunts	234.7	245.7	- 11.0	- 4
Total	562.2	559.4	2.8	1

13.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	44.9	51.0	- 6.1	- 12
Courtages	65.8	84.5	- 18.7	- 22
Produits des émissions	11.4	16.9	- 5.5	- 33
Commissions de gestion	42.8	56.7	- 13.9	- 25
Activités de fonds de placement	117.6	129.4	- 11.8	- 9
Autres	16.4	17.5	- 1.1	- 6
Total	298.9	356.0	- 57.1	- 16

13.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	22.0	20.4	1.6	8
Location de coffres-forts (safes)	2.3	1.8	0.5	28
Autres	34.8	49.0	- 14.2	- 29
Total	59.1	71.2	- 12.1	- 17

13.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2008	2007	Variation	
			absolue	en %
Commerce de devises et métaux précieux	61.8	47.1	14.7	31
Négoce de billets de banque	7.7	9.6	- 1.9	- 20
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	- 27.5	27.2	- 54.7	- 201
Charges de commissions de négoce	- 5.0	- 10.4	- 5.4	- 52
Total	37.0	73.5	- 36.5	- 50

13.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	239.4	275.1	- 35.7	- 13
Charges sociales	21.1	24.7	- 3.6	- 15
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	30.5	32.7	- 2.2	- 7
Autres frais de personnel	19.3	15.3	4.0	26
Total	310.3	347.8	- 37.5	- 11

13.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	20.5	23.1	- 2.6	- 11
Informatique	79.7	66.9	12.8	19
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.8	3.6	0.2	6
Télécommunication et ports	10.3	11.2	- 0.9	- 8
Communication et publicité	13.6	14.9	- 1.3	- 9
Honoraires	12.4	26.8	- 14.4	- 54
Autres charges d'exploitation	54.0	64.2	- 10.2	- 16
Total	194.3	210.7	- 16.4	- 8

13.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	13.2	12.8	0.4	3
Programmes informatiques	47.0	49.4	- 2.4	- 5
Autres investissements	15.7	21.2	- 5.5	- 26
Goodwill	0.9	1.8	- 0.9	- 50
Total	76.8	85.2	- 8.4	- 10

13.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

	2008	2007	Variation	
			absolue	en %
Provisions diverses	8.5	6.0	2.5	42
Autres pertes	7.6	3.6	4.0	111
Total	16.1	9.6	6.5	68

13.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Dissolution de provisions pour risque de crédit	57.3	270.3	- 213.0	- 79
Dissolution de provisions diverses	11.3	0.3	11.0	3 667
Autres produits exceptionnels	60.9	12.2	48.7	399
Total	129.5	282.8	- 153.3	- 54

13.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	139.9	- 139.9	- 100
Autres charges exceptionnelles	0.8	1.3	- 0.5	- 38
Total	0.8	141.2	- 140.4	- 99

13.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2008		2007	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	498.7	5.4	502.2	2.8
Résultat des opérations de commissions	328.9	11.1	352.8	32.0
Résultat des opérations de négoce	27.1	9.9	54.3	19.2
Autres résultats ordinaires	46.8		124.9	- 0.7
Produits	901.5	26.4	1 034.2	53.3
Charges de personnel	310.3		339.9	7.9
Autres charges d'exploitation	193.4	0.9	202.9	7.8
Charges	503.7	0.9	542.8	15.7

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

14. Autres informations

14.1 Etat des fonds propres selon « Bâle I »

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Nominal	Montants pondérés	Nominal	Montants pondérés
Actifs				
Créances sur les banques	7 715.5	1 039.3	6 364.2	1 152.0
Créances sur la clientèle	5 550.5	4 490.7	5 691.1	4 497.5
Créances hypothécaires	17 283.0	9 892.0	16 788.2	9 584.3
Immobilisations financières: immeubles	79.7	299.0	99.1	371.6
Immobilisations corporelles	607.2	2 220.3	634.8	2 346.5
Comptes de régularisation	240.3	235.3	272.5	271.9
Autres actifs, valeurs de remplacement positives	3 254.6	814.9	4 398.3	1 207.6
Autres actifs, autres	138.1	126.5	166.8	157.7
Hors bilan				
Crédits par engagements	54.6	54.6	25.9	25.9
Engagements conditionnels	1 231.1	481.7	1 325.7	478.8
Engagements irrévocables	826.3	530.3	532.4	372.3
Autres positions				
Positions nettes hors du portefeuille de négoce	1 567.5	527.3	1 582.9	661.3
Majoration contrats à terme et options achetées		216.1		383.0
Risque de marché		705.3		1 476.8
Passifs à déduire				
Correctifs de valeur et valeurs de remplacement négatives compensables		- 1 011.7		- 1 409.0
Total des positions pondérées		20 621.6		21 578.2
Fonds propres nécessaires (8% des positions pondérées)		1 649.8		1 726.3
Capital		258.2		537.9
Réserves pour risques bancaires généraux		704.0		704.0
Réserves issues du capital		354.7		352.8
Propres titres de participations		- 7.3		- 7.6
Réserves issues du bénéfice		1 497.0		1 145.4
Résultat du Groupe moins dividende prévu		185.6		356.8
Intérêts minoritaires et goodwill		5.7		- 0.3
Fonds propres de base		2 997.9		3 089.0
Fonds étrangers de rang subordonné		52.9		79.6
Fonds propres complémentaires		52.9		79.6
Participations bancaires et financières		- 81.8		- 78.4
Total des fonds propres		2 969.0		3 090.2
Surplus de couverture de fonds propres		1 319.2		1 363.9
Taux de couverture de fonds propres		180%		179%
Ratios BRI				
Total des positions pondérées BRI		18 295.7		18 961.5
Ratio de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio		16.4%		16.3%
Ratio de fonds propres BRI - Total capital ratio		16.2%		16.3%

En 2008, le besoin en fonds propres réglementaires est encore déterminé selon les exigences de l'article 12 de l'OB (« Bâle I »). La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la Commission fédérale des banques, elle appliquera pour 2009 l'approche Bâle II IRB (*internal rating based*) de base (*foundation*).

14.2 Informations par secteur d'activité

14.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et selon les règles comptables utilisées pour la publication du bilan consolidé.

Les secteurs d'activité sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **Banque de détail** contient les affaires traitées avec la clientèle des particuliers. Dans ce secteur d'activité sont considérés les clients avec des avoirs totaux jusqu'à CHF 150 000 ou ceux qui ont une exposition en créances hypothécaires jusqu'à CHF 1,2 million.

La **Gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle.

Le secteur d'activité **Banque des entreprises** englobe les marchés des grandes entreprises, des PME, des micro-entreprises, des collectivités publiques et du Trade finance.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés financiers (devises, actions, taux, options, dérivés et structurés) ainsi que l'activité de Banque dépositaire.

Le **Corporate center** regroupe la Direction générale, les Ressources humaines, le Compliance, la Division finance et risques (ALM, Affaires spéciales, Risk Management, Juridique, etc.) et la Division services (Back-offices, Infrastructure, Informatique), ainsi que certaines activités pour compte propre.

Les filiales sont affectées au secteur d'activité correspondant à leur métier.

D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique « Opérations d'intérêts » représente la marge commerciale brute du Groupe, correspondant à l'écart entre le taux client et le taux du franc suisse sur le marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession équivalant aux taux du marché).

Pour le Corporate center, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, les coûts de financement des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille.

Les « Autres produits » sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes ou charges centrales en fonction des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (facturation interne au prix coûtant).

Dans la rubrique « Pertes sur débiteurs » sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate center.

La différence entre les impôts calculés par secteur d'activité et les impôts réellement dus par le Groupe fait partie des résultats du Corporate center.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 7.33.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires (CFB), à 120%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate center.

	Banque de détail		Gestion de fortune ¹⁾	
	2008	2007	2008	2007
14.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité				
(en millions de CHF)				
Bilan				
Créances sur la clientèle	123	242	435	423
Créances hypothécaires	5 571	5 472	4 345	4 198
Avances à la clientèle	5 694	5 714	4 780	4 621
Épargne et placements	5 025	4 703	2 922	2 890
Autres engagements	568	532	5 645	4 806
Obligations de caisse	249	156	311	206
Dépôts de la clientèle	5 842	5 391	8 878	7 902
Engagements hors bilan	1	2	51	32
Avoirs administrés (Masse sous gestion)				
(y compris prises en compte doubles)	6 434	6 136	49 282	60 100
14.2.3 Résultat par secteur d'activité				
(en millions de CHF)				
Opérations d'intérêts	138.2	140.9	143.7	135.9
Opérations de commissions	41.9	40.3	217.5	254.7
Opérations de négoce	10.2	11.5	13.7	14.4
Autres résultats	2.7	2.6	1.5	1.7
Produit brut bancaire	193.0	195.3	376.4	406.7
Charges de personnel	-48.7	-49.9	-90.8	-89.2
Charges d'exploitation	-51.9	-52.2	-49.1	-49.3
Bénéfice brut	92.4	93.2	236.5	268.2
Amortissements	-22.5	-23.4	-11.7	-13.0
Facturation interne	-36.1	-36.0	-47.5	-49.3
Bénéfice brut après amortissements et facturation interne	33.8	33.8	177.3	205.9
Pertes sur débiteurs ²⁾	-4.1	-6.5	-3.9	-4.1
Autres pertes et provisions	-2.3	-1.2	-3.8	-1.1
Produits et charges extraordinaires	0		0.8	4.4
Impôts calculés ³⁾ et intérêts minoritaires	-6.3	-6.0	-41.1	-51.0
Bénéfice net	21.1	20.1	129.3	154.1
14.2.4 Indicateurs				
Fonds propres moyens à 120% (en millions de CHF)	290	295	333	320
Ratios de rentabilité (%)				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	11.7	11.5	53.3	64.4
ROE sur bénéfice net	7.3	6.8	38.9	48.2
Charges / produits ⁴⁾	82.5	82.7	52.7	48.9
Effectif moyen				
Direct	411	425	492	485
Indirect	128	129	167	169
Total	539	554	659	654
Données par collaborateur ⁵⁾ (en milliers de CHF)				
Produit brut bancaire	358	353	571	621
Bénéfice brut, après amortissements et facturation interne ⁴⁾	63	61	269	315

A des fins de comparaison, les données 2007 ont été retraitées essentiellement suite aux modifications des taux de refinancement interne.

¹⁾ La filiale A&G a été reclassée de la Gestion de fortune au Corporate center suite à sa vente. Le portefeuille de Gestion et les positions de trésorerie de l'Asset Management ont été également reclassés de la Gestion de fortune au Corporate center.

²⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate center.

Banque des entreprises		Trading		Corporate center ¹⁾		Groupe BCV	
2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
4 467	4 478	199	58	327	490	5 551	5 691
7 132	6 765	0		235	353	17 283	16 788
11 599	11 243	199	58	562	843	22 834	22 479
586	521	2		4	6	8 539	8 120
5 412	5 071	987	1 580	450	443	13 062	12 432
48	43			1		610	405
6 046	5 635	989	1 580	455	449	22 211	20 957
1 788	1 617			272	233	2 112	1 884
8 695	10 751			2 355	7 362	66 766	84 349
206.6	187.5	3.6	3.2	12.0	37.5	504.1	505.0
62.4	50.4	14.3	17.0	3.9	22.4	340.0	384.8
6.3	5.6	38.6	53.4	-31.8	-11.4	37.0	73.5
5.5	15.1	0		37.1	104.8	46.8	124.2
280.8	258.6	56.5	73.6	21.2	153.3	927.9	1 087.5
-54.1	-53.0	-18.0	-18.8	-98.7	-136.9	-310.3	-347.8
-28.2	-28.1	-16.1	-17.0	-49.0	-64.1	-194.3	-210.7
198.5	177.5	22.4	37.8	-126.5	-47.7	423.3	529.0
-7.6	-8.9	-3.5	-3.3	-31.5	-36.6	-76.8	-85.2
-29.2	-30.2	-6.5	-7.0	119.3	122.5	0	0
161.7	138.4	12.4	27.5	-38.7	38.2	346.5	443.8
-43.9	-42.1	-0.1	-0.1	-6.2	41.8	-58.2	-11.0
-0.2	-0.1	-0.5	-0.4	-9.3	-6.8	-16.1	-9.6
0		11.1		175.0	148.2	186.9	152.6
-27.1	-22.1	-5.3	-6.2	-23.0	-17.1	-102.8	-102.4
90.5	74.1	17.6	20.8	97.8	204.3	356.3	473.4
853	765	176	211	1 538	1 719	3 190	3 310
19.0	18.1	7.0	13.0			10.9	13.4
10.6	9.7	10.0	9.9			11.2	14.3
42.4	46.5	78.1	62.6			62.6	59.0
346	345	93	93	607	824		
83	81	32	34	-410	-413		
429	426	125	127	197	411	1 949	2 172
654	606	451	581			476	501
377	324	99	217			178	204

³⁾ Des impôts sont calculés au niveau de chaque secteur d'activité. La différence entre les impôts réellement dus et les impôts calculés est enregistrée au Corporate center.

⁴⁾ Le ratio charges / produits ainsi que le bénéfice brut par collaborateur sont déterminés hors amortissements du goodwill.

⁵⁾ Les données par collaborateur sont fondées sur le total de l'effectif (direct + indirect).

14.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2004	2005	2006	2007	2008
Produit des intérêts et des escomptes	795.7	805.4	855.5	1 024.1	1 023.2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	42.6	40.1	39.6	40.3	43.1
Charges d'intérêts	-414.2	-384.8	-414.4	-559.4	-562.2
Résultat des opérations d'intérêts	424.1	460.7	480.7	505.0	504.1
Produit des commissions sur les opérations de crédit	36.8	34.6	35.8	41.9	54.8
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements ¹⁾	270.4	291.6	336.7	356.0	298.9
Produit des commissions sur les autres prestations de service	60.5	65.5	73.6	71.2	59.1
Charges de commissions ¹⁾	-64.9	-62.4	-79.3	-84.3	-72.8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	302.8	329.3	366.8	384.8	340.0
Résultat des opérations de négoce ¹⁾	79.7	97.0	94.4	73.5	37.0
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	12.3	18.4	26.5	54.4	24.9
Produit total des participations	6.1	3.5	4.6	5.5	5.0
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>	1.0	0.8	0.9	0	0
<i>dont autres participations non consolidées</i>	5.1	2.7	3.7	5.5	5.0
Résultat des immeubles	12.6	9.7	6.8	8.6	12.5
Autres produits ordinaires	109.2	119.1	121.4	56.9	12.2
Autres charges ordinaires	-2.7	0	0	-1.2	-7.8
Autres résultats ordinaires	137.5	150.7	159.3	124.2	46.8
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	944.1	1 037.7	1 101.2	1 087.5	927.9
Charges de personnel	-364.9	-364.3	-378.5	-347.8	-310.3
Autres charges d'exploitation	-180.7	-187.7	-186.6	-210.7	-194.3
Charges d'exploitation	-545.6	-552.0	-565.1	-558.5	-504.6
Bénéfice brut	398.5	485.7	536.1	529.0	423.3
Amortissements sur l'actif immobilisé	-86.4	-91.1	-91.1	-85.2	-76.8
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-39.7	-16.0	-7.7	-9.6	-16.1
Résultat intermédiaire	272.4	378.6	437.3	434.2	330.4
Produits extraordinaires	170.3	211.0	244.2	282.8	129.5
Charges extraordinaires	-84.1	-112.5	-123.8	-141.2	-0.8
Impôts	-22.0	-20.3	-23.3	-98.5	-101.4
Bénéfice net total	336.6	456.8	534.4	477.3	357.7
Intérêts minoritaires	-1.7	-2.6	-4.2	-3.9	-1.4
Bénéfice net, part du Groupe	334.9	454.2	530.2	473.4	356.3

¹⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

14.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31 / 12 / 04	31 / 12 / 05	31 / 12 / 06	31 / 12 / 07	31 / 12 / 08
Liquidités	399.6	282.3	320.5	353.1	545.7
Créances résultant de papiers monétaires	358.1	535.9	711.7	100.1	95.2
Créances sur les banques	3 916.6	4 780.2	4 644.2	6 364.2	7 715.5
Créances sur la clientèle	6 372.4	5 830.7	5 574.0	5 691.1	5 550.5
Créances hypothécaires	15 740.0	15 854.3	16 485.1	16 788.2	17 283.0
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 130.8	1 270.1	1 404.6	2 046.0	607.0
Immobilisations financières	1 659.1	1 612.2	1 586.1	1 589.1	1 552.0
Participations non consolidées	86.5	85.0	83.5	81.8	81.8
Immobilisations corporelles ¹⁾	703.8	680.9	653.9	634.8	607.2
Valeurs immatérielles ¹⁾	18.0	17.2	16.6	11.7	5.5
Comptes de régularisation	187.8	210.8	249.6	272.5	240.3
Autres actifs ²⁾	1 210.1	1 073.7	1 300.8	1 404.3	954.8
Actifs ²⁾	31 782.8	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5
Engagements résultant de papiers monétaires	1.0	1.0	3.3	5.0	0.4
Engagements envers les banques	1 196.2	2 039.9	2 088.0	2 472.3	2 335.1
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 857.5	8 818.2	8 472.7	8 120.1	8 539.1
Autres engagements envers la clientèle	8 116.8	8 831.9	9 963.8	12 432.1	13 062.0
Obligations de caisse	342.5	263.1	288.9	404.7	609.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	7 249.6	6 725.0	6 394.6	6 533.2	5 923.4
Comptes de régularisation	227.3	220.3	260.4	368.5	257.3
Autres passifs ²⁾	1 032.1	660.5	1 091.7	1 205.4	941.4
Correctifs de valeurs et provisions	1 840.1	1 444.3	1 048.6	570.5	393.1
Fonds étrangers	28 863.1	29 004.2	29 612.0	32 111.8	32 061.6
Réserves pour risques bancaires généraux	332.1	442.0	564.1	704.0	704.0
Capital social	1 381.6	1 251.9	997.4	537.9	258.2
Réserves issues du capital	339.8	344.1	347.9	352.8	354.7
Propres titres de participation	-5.7	-5.3	-7.2	-7.6	-7.3
Réserves issues du bénéfice	523.4	727.1	968.2	1 145.4	1 497.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	11.9	12.5	13.8	15.3	12.6
Bénéfice net total	336.6	456.8	534.4	477.3	357.7
Fonds propres	2 919.7	3 229.1	3 418.6	3 225.1	3 176.9
Passifs ²⁾	31 782.8	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5

¹⁾ Suite aux modifications des DEC, entrées en vigueur au 1er janvier 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

²⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

15. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 59 à 95) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes pour les banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes pour les banques, et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Cordonier
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2009

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Variation	
				absolue	en %
Liquidités		538.0	341.6	196.4	57
Créances résultant de papiers monétaires		95.2	100.1	- 4.9	- 5
Créances sur les banques		7 729.9	6 405.1	1 324.8	21
Créances sur la clientèle	5.6/5.7	5 370.7	5 552.4	- 181.7	- 3
Créances hypothécaires	5.1/5.6/5.7	17 178.5	16 678.6	499.9	3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		606.3	2 045.8	- 1 439.5	- 70
Immobilisations financières	5.1/5.7	1 509.3	1 544.7	- 35.4	- 2
Participations		156.6	170.0	- 13.4	- 8
Immobilisations corporelles		517.4	544.1	- 26.7	- 5
Comptes de régularisation		238.9	259.1	- 20.2	- 8
Autres actifs		952.9	1 388.9	- 436.0	- 31
Actifs		34 893.7	35 030.4	- 136.7	- 0
Total des créances de rang subordonné		5.8	6.7	- 0.9	- 13
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		140.6	154.3	- 13.7	- 9
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		<i>9.2</i>	<i>15.8</i>	<i>- 6.6</i>	<i>- 42</i>
Engagements résultant de papiers monétaires		0.4	4.4	- 4.0	- 91
Engagements envers les banques		2 571.3	2 709.2	- 137.9	- 5
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.7/5.8	8 532.9	8 118.0	414.9	5
Autres engagements envers la clientèle	5.2/5.7	12 689.9	12 105.8	584.1	5
Obligations de caisse		609.8	404.8	205.0	51
Prêts de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses (BCS) et emprunts	5.2	5 923.6	6 533.2	- 609.6	- 9
Comptes de régularisation		240.4	339.7	- 99.3	- 29
Autres passifs		938.7	1 204.2	- 265.5	- 22
Correctifs de valeurs et provisions	5.3	382.1	563.6	- 181.5	- 32
Fonds étrangers		31 889.1	31 982.9	- 93.8	- 0
Réserves pour risques bancaires généraux	5.3	693.7	693.7	0	0
Capital social	5.4	258.2	537.9	- 279.7	- 52
Réserve légale générale		779.6	770.3	9.3	1
Réserve pour propres titres de participation	5.3	7.3	7.3	0	0
Autres réserves		908.5	575.2	333.3	58
Bénéfice de l'exercice		357.3	463.1	- 105.8	- 23
Fonds propres	5.5	3 004.6	3 047.5	- 42.9	- 1
Passifs		34 893.7	35 030.4	- 136.7	- 0
Total des engagements de rang subordonné		132.5	231.9	- 99.4	- 43
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		1 186.3	888.2	298.1	34
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		<i>950.2</i>	<i>660.6</i>	<i>289.6</i>	<i>44</i>

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 107 à 112.

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2008	2007	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		1 014.4	1 015.3	-0.9	-0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		42.6	39.6	3.0	8
Charges d'intérêts		-563.2	-560.8	2.4	0
Résultat des opérations d'intérêts		493.8	494.1	-0.3	-0
Produit des commissions sur les opérations de crédit		54.6	41.7	12.9	31
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		222.8	268.7	-45.9	-17
Produit des commissions sur les autres prestations de service		58.3	56.0	2.3	4
Charges de commissions		-51.8	-64.6	-12.8	-20
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		283.9	301.8	-17.9	-6
Résultat des opérations de négoce	6.1	30.0	66.3	-36.3	-55
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		26.0	54.1	-28.1	-52
Produit des participations		22.6	25.6	-3.0	-12
Résultat des immeubles		7.1	6.2	0.9	15
Autres produits ordinaires		12.3	12.8	-0.5	-4
Autres charges ordinaires		-6.9	-0.7	6.2	886
Autres résultats ordinaires		61.1	98.0	-36.9	-38
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		868.8	960.2	-91.4	-10
Charges de personnel		-276.9	-278.2	-1.3	-0
Autres charges d'exploitation		-176.9	-182.6	-5.7	-3
Charges d'exploitation		-453.8	-460.8	-7.0	-2
Bénéfice brut		415.0	499.4	-84.4	-17
Amortissements sur l'actif immobilisé		-75.5	-80.3	-4.8	-6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.3	-12.7	-9.3	3.4	37
Résultat intermédiaire		326.8	409.8	-83.0	-20
Produits extraordinaires	5.3	126.7	278.8	-152.1	-55
Charges extraordinaires	5.3	-0.7	-139.4	-138.7	-99
Impôts		-95.5	-86.1	9.4	11
Bénéfice de l'exercice		357.3	463.1	-105.8	-23
Répartition du bénéfice					
Bénéfice de l'exercice		357.3	463.1		
Bénéfice au bilan		357.3	463.1		
Répartition du bénéfice	7				
- Attribution aux autres réserves		185.2	333.3		
- Attribution à la réserve légale générale		0	9.3		
- Distribution sur le capital social		172.1	120.5		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 107 à 112.

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Variation	
			absolue	en %
Engagements conditionnels	1 225.4	1 319.3	-93.9	-7
Engagements irrévocables	724.5	420.1	304.4	72
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	151.3	100.7	50.6	50
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	100.1	110.8	-10.7	-10
Crédits par engagement	54.6	25.9	28.7	111
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	993.3	1 810.6	-817.3	-45
Instrument financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives	3 255.8	4 398.3	-1 142.5	-26
Valeurs de remplacement négatives	3 096.8	4 085.8	-989.0	-24
Montants du sous-jacent	61 993.4	148 740.3	-86 746.9	-58

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA.

4. Principes comptables et principes d'évaluation des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs aux comptes de la Maison mère

Voir sous le chapitre Principes d'établissement des comptes consolidés.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives de la Commission fédérale des banques.

Modifications des principes comptables

En sus des provisions individuelles pour risques de contrepartie, la Banque disposait, depuis fin 2002, d'un complément forfaitaire de provisions servant à couvrir les risques latents – notamment de concentration aussi bien géographique que sectorielle – contenus dans son portefeuille de crédits compromis jugé structurellement trop élevé.

En 2008, la part des crédits compromis ayant été réduite à 2% de l'exposition crédit, le complément forfaitaire, qui était de CHF 10,7 millions au 31 décembre 2007, a été entièrement dissous et, conformément au concept initial, ce principe n'est plus appliqué.

4.3 Principes d'évaluation des comptes

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boucllement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont décrits sous le chiffre 8 des comptes consolidés.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08		31 / 12 / 07	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.4	0	187.1	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 553.2	4 482.0	4 879.8	3 916.0
Autres	801.5	801.5	482.7	482.7
Actifs mis en gage	6 543.1	5 283.5	5 549.6	4 398.7

5.2 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Engagements ressortant au bilan	42.5	75.5

5.3 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvrements, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2007							2008
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit (risque de contrepartie et risque pays)	538.2	- 136.7		24.6	60.3	- 117.4	- 57.1 ¹⁾	369.0
<i>dont provision forfaitaire</i>	10.7					- 10.7	- 10.7	0
Autres provisions	35.4	- 8.1		0.1	5.9	- 11.8	- 5.9	21.5
Correctifs de valeurs et provisions	573.6	- 144.8		24.7	66.2	- 129.2	- 63.0	390.5
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 10.0							- 8.4
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	563.6							382.1
Réserves pour risques bancaires généraux	693.7		0					693.7
Réserve pour propres titres de participation	7.3		0					7.3

Nouvelles constitutions / dissolutions

¹⁾ Montant net enregistré dans les produits extraordinaires.

5.4 Capital social (en millions de CHF)

		2008		2007	
		Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions					
Action nominative, entièrement libérée	Nominal	CHF 30.00 dès le 8 juillet 2008		CHF 62.50	
Etat au 1 ^{er} janvier		8 606 190	537.9	8 590 190	536.9
Augmentation du capital-actions				16 000	1.0
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾			- 279.7		
Etat au 31 décembre		8 606 190	258.2	8 606 190	537.9
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>			258.2		537.9
Capital-participation					
Bon de participation au porteur, entièrement libéré	Nominal			CHF 62.50	
Etat au 1 ^{er} janvier		0	0	7 367 790	460.5
Rachat du capital-participation ¹⁾		0	0	- 7 367 790	- 460.5
Etat au 31 décembre		0	0	0	0
Capital-actions conditionnel					
Etat au 1 ^{er} janvier		0	0	16 000	1.0
Capital conditionnel utilisé		0	0	- 16 000	- 1.0
Etat au 31 décembre		0	0	0	0

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

	31 / 12 / 08			31 / 12 / 07		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	172.9	66.95%	5 762 252	360.1	66.95%

5.5 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Capital- participation	Réserve légale générale	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2006	535.4	716.5	759.8	435.8	4.2	184.3	454.7	3 090.7
Attribution à la réserve légale générale			0.7				-0.7	0
Attribution aux autres réserves						384.6	-384.6	0
Dividende 2005							-69.4	-69.4
Augmentation du capital-actions (libération de capital conditionnel)	1.5		3.1					4.6
Rachat d'une tranche du capital-participation ¹⁾		-256.0				-143.9		-399.9
Réserve propres titres de participation				-2.3	2.3			0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				121.5				121.5
Résultat de l'exercice							506.4	506.4
Etat au 31 décembre 2006	536.9	460.5	763.6	555.0	6.5	425.0	506.4	3 253.9
Attribution à la réserve légale générale			3.0				-3.0	0
Attribution aux autres réserves						423.4	-423.4	0
Dividende 2006							-80.0	-80.0
Augmentation du capital-actions (libération de capital conditionnel)	1.0		3.7					4.7
Rachat du solde du capital-participation ¹⁾		-460.5				-273.2		-733.7
Réserve propres titres de participation				-0.7	0.8			0.1
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				139.4				139.4
Résultat de l'exercice							463.1	463.1
Etat au 31 décembre 2007	537.9	0	770.3	693.7	7.3	575.2	463.1	3 047.5
Attribution à la réserve légale générale			9.3				-9.3	0
Attribution aux autres réserves						333.3	-333.3	0
Dividende 2007							-120.5	-120.5
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	-279.7							-279.7
Réserve propres titres de participation				0	0			0
Résultat de l'exercice							357.3	357.3
Etat au 31 décembre 2008	258.2	0	779.6	693.7	7.3	908.5	357.3	3 004.6

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

5.6 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 11.12 des comptes du Groupe.

5.7 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07
Créances sur la clientèle	30.5	39.3
Créances hypothécaires	16.6	15.0
Immobilisations financières	5.9	6.8
Créances	53.0	61.1
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	1.0	0
Autres engagements envers la clientèle	200.3	122.5
Engagements	201.3	122.5

Les opérations avec les sociétés liées sont faites aux conditions du marché.

5.8 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2008	2007
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	657.1	788.8
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 161.2	- 132.9
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.9	1.2
soit une variation nette de	- 160.3	- 131.7
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	496.8	657.1
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>370.7</i>	<i>490.6</i>

	31 / 12 / 08	31 / 12 / 07	Evolution	
Répartition et évolution par type de prestation				
Livrets et comptes Epargne nominatifs	249.6	278.9	- 29.3	
Livrets et comptes Epargne Senior	123.7	148.0	- 24.3	
Livrets Epargne au porteur	109.3	211.7	- 102.4	
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	14.2	18.5	- 4.3	
Total	496.8	657.1	- 160.3	

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2008	2007	Variation	
			absolue	en %
Commerce de devises et métaux précieux	54.7	40.2	14.5	36
Négoce de billets de banque	7.6	9.4	- 1.8	- 19
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	- 27.2	27.1	- 54.3	- 200
Charges de commissions de négoce	- 5.1	- 10.4	- 5.3	- 51
Total	30.0	66.3	- 36.3	- 55

7. Répartition du bénéfice : proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 30 avril 2009, de répartir le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 357,3 millions, comme suit :

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	20.00	8 606 190	172.1
Attribution à la réserve légale générale			0
Attribution aux autres réserves			185.2
			357.3

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 6 mai 2009.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 104 à 112) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Cordonier
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2009

Consciente de ses responsabilités, la BCV se donne comme objectifs de répondre de manière transparente aux exigences émises par la SIX et d'améliorer continuellement sa gouvernance d'entreprise.

Sommaire

Principes généraux	115
1. Structure du Groupe et actionnariat	116
2. Structure du capital	118
3. Conseil d'administration	121
4. Direction générale	130
5. Rémunérations, participations et prêts	137
6. Droit de participation des actionnaires	139
7. Prises de contrôle et mesures de défense	140
8. Organe de révision	141
9. Politique d'information	142
10. Adresses de contact	143

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- communiquer de manière transparente : les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives au « Corporate Governance », émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} juillet 2002¹⁾, et revue en 2003, 2004, 2006 et 2007 ;
- appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise : la BCV se conforme aux dispositions du « Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise »²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public ;
- repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement ;
- améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet³⁾.

1) Voir le site www.six-swiss-exchange.com/download/admission/regulation/guidelines/swx_guideline_20070101-1_fr.pdf

2) Ce texte, rédigé par le Prof. Peter Böckli, est disponible sur internet sur le site www.economiesuisse.ch

3) www.bcv.ch.

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

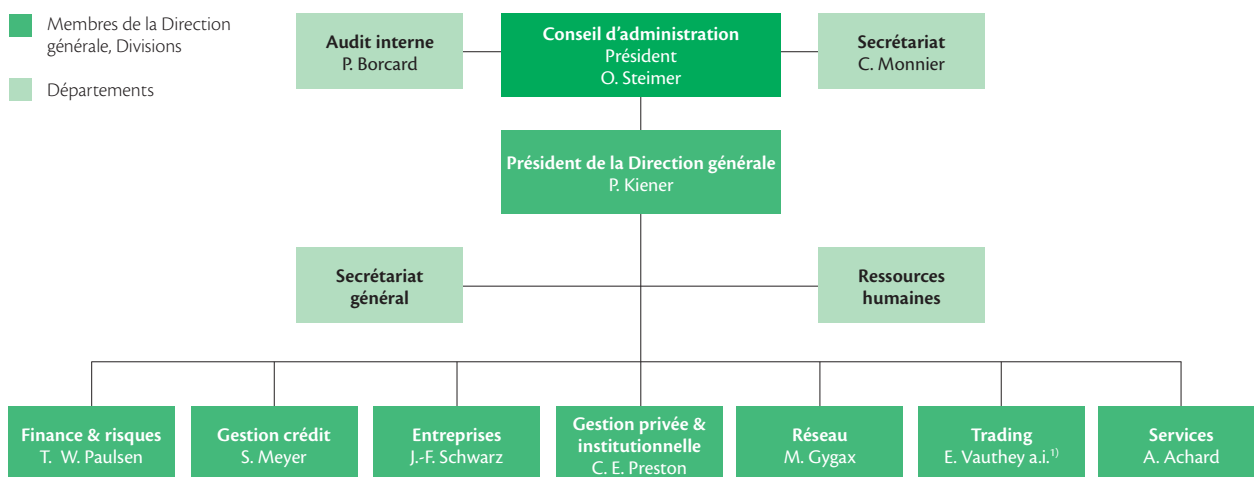
1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2008)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 9 « Périmètre de consolidation » des comptes du Groupe (page 75). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002 et le 30 janvier 2007
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2008, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 30 était de CHF 2737 millions
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 00015251710

Structure opérationnelle du Groupe BCV (au 31.12.2008)



¹⁾ Eric Vauthey a repris la responsabilité de la Division Trading ad interim sans être membre de la Direction générale.

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2008)

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité, selon le schéma ci-dessous.

Chaque chef de Division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa Division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 9 des comptes du Groupe (p. 75). Outre les filiales opérationnelles, le Groupe comprend des filiales juridiques, qui n'ont pas de personnel propre et servent à séparer juridiquement des activités n'appartenant pas au domaine traditionnel de la Banque. Il en va ainsi, par exemple, de la société Initiative Capital SA, dont le but est de prendre des participations dans des entreprises en phase de démarrage (start-up), essentiellement dans l'arc lémanique.

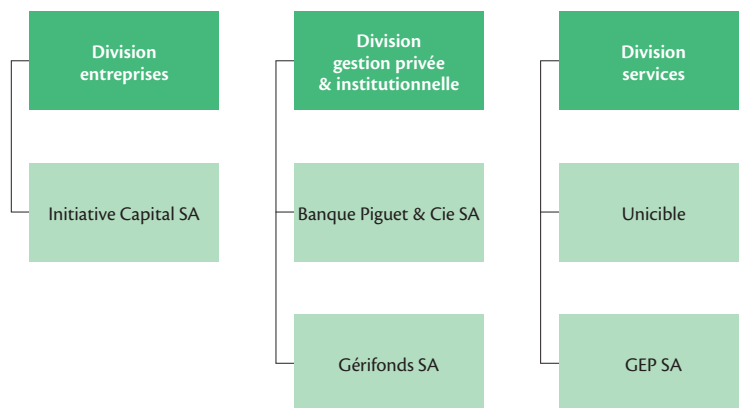
1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2009, l'Etat de Vaud détenait 66,95 % du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5 % des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient environ 14,3 % au 31 décembre 2008.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5 % des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2008)



2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 258 185 700
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2006, en 2007 et en 2008 figurent aux points 5.4 et 5.5 des comptes de la Maison mère (pp. 108 et 109). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 63 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2008, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 258 185 700. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 30.

2.2 Capital conditionnel

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2006, 2007 et 2008)

Modification du capital social du Groupe
Nombre de titres (en unités)

Capital social	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 590 190	8 606 190	8 606 190
Capital- participation (bons de participation, entièrement libérés)	7 367 790	0	0
Capital conditionnel	16 000	0	0

Evolution des fonds propres du Groupe en CHF millions

Fonds propres	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
Capital social (entièrement libéré)	997,4	537,9	258,2
Réserves issues du capital et du bénéfice	1839,1	1964,0	2200,7
Réserves pour risques bancaires généraux	564,1	704,0	704,0
Fonds propres, part des minoritaires	18,0	19,2	14,0

Modifications principales en 2006

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2006 ayant accepté de réduire le capital-participation par l'annulation de 4 097 056 bons de participation, le Groupe a procédé le 5 juillet 2006 au rachat de la deuxième tranche de bons de participation pour un montant total de CHF 400 millions. Le capital-participation a été réduit par cette opération de CHF 716 552 875 (11 464 846 bons de participation) à CHF 460 486 875 (7 367 790 bons de participation) d'une valeur nominale de CHF 62,50 (état au 31 décembre 2006).

En ce qui concerne le capital conditionnel, le Conseil d'administration a exercé le 21 avril 2006 une nouvelle tranche de CHF 1 562 500 par l'émission de 25 000 actions de CHF 62,50 nominal au prix de CHF 187,50, avec jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Modifications principales en 2007

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2007 a accepté de supprimer le capital-participation par l'annulation du solde de 7 367 790 bons de participation et adopté les modifications consécutives des Statuts. La Banque a dès lors procédé le 4 juillet 2007 au rachat de la troisième et dernière tranche de bons de participation pour un montant total de CHF 733,7 millions, conformément à la convention signée le 17 décembre 2004 entre l'Etat de Vaud et la BCV, acceptée par le Grand Conseil vaudois le 15 mars 2005. Au 31 décembre 2007, il n'y avait donc plus de capital-participation.

En ce qui concerne le capital conditionnel, à l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration a exercé le 18 avril 2007 une dernière tranche de CHF 1 million par l'émission de 16 000 actions de CHF 62,50 nominal au prix de CHF 293,75, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007.

Modifications principales en 2008

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2008 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 32,50 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 537 886 875, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 62,50, a été réduit à CHF 258 185 700 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 30 et le remboursement aux actionnaires de CHF 32,50 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 16 juillet 2008.

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2008

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende	CHF 20
Valeur nominale	CHF 30
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

Comme indiqué ci-dessus, le capital-participation a été supprimé suite aux décisions prises par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 et au rachat de la dernière tranche de 7 367 790 bons de participation le 4 juillet 2007.

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2008, aucun emprunt convertible, ni aucun warrant n'étaient en circulation.

En 2008, CHF 1 000 000 de LEMAN DEFENSIF worst-of ont été émis sur les sous-jacents BAER, BCVN et CSGN pour une période allant du 9 juillet 2008 au 9 juillet 2009. Le prix d'exercice s'élève à CHF 62,60 pour BAER, CHF 312,50 pour BCVN et CHF 45,40 pour CSGN. La barrière s'élève à CHF 36,93 pour BAER, CHF 184,37 pour BCVN et CHF 26,78 pour CSGN. Si au terme de la période l'un des sous-jacents a touché ou franchi sa barrière et que le cours de clôture d'un ou de plusieurs sous-jacent(s) est inférieur à leur prix d'exercice, l'investisseur devra prendre livraison du ratio du sous-jacent le moins performant et d'un coupon de 13,50 % en cash par LEMAN DEFENSIF worst-of. Il s'agit d'une émission publique, émise par BCV Guernsey, chef de file BCV Lausanne. Le montant global du capital-actions concerné s'élève à CHF 96 000.

Finalement, au 31 décembre 2008, 513 options OTC put et 3 848 options OTC call étaient en cours. Chaque option put ou call permet d'exercer le droit de vendre ou d'acheter une action BCV.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, de la Loi organisant la BCV et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit d'Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidè-

lement aux intérêts de la BCV et de ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à veiller au respect de la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la Loi organisant la BCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité d'audit siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et deux membres nommés par l'Assemblée générale (Beth Krasna et Jean-Luc Strohm, vice-président du Conseil d'administration). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein des comités de la Banque s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Jean-Luc Strohm, 1941, Suisse	Licences en droit et en sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne.	Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Après ses études, il a fait carrière à l'UBS dans différents secteurs: analyses financières et crédits commerciaux à Zurich (1966-1970), gestion d'un portefeuille de crédits commerciaux à Lausanne (1970-1977), création, gestion et développement de la succursale de Los Angeles (1978-1982), création, direction, développement du département international de Lausanne de 1982 à 1985. Dès lors, il a dirigé le département commercial de cette même succursale de Lausanne jusqu'en 1993, date à laquelle il a pris la direction de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie à Lausanne, fonction qu'il a exercée jusqu'à juin 2005.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité d'audit. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse Romande, Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles.
Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine	Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA.	Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (1992-1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève (1998-2000). De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés.

Pierre Lamunière, 1950, Suisse	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in finance & marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982-2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de La Poste pendant six ans (1997-2002).
André Pugin, 1947, Suisse	Ingénieur civil diplômé EPFL/SIA et diplômé de l'INSEAD à Paris.	Il a exercé le métier d'ingénieur projets, a été responsable de l'implantation d'une unité de production clé en main aux Etats-Unis, avant de devenir responsable du département vente aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, puis directeur de la division Technologie-mécanique de cette entreprise. Depuis 1993, il préside la société APCO Technologies SA à Vevey, qu'il a fondée. Il entretient des relations d'affaires pouvant être qualifiées d'usuelles avec les sociétés du Groupe ainsi qu'avec la BCU, qui est la banque de la société APCO Technologies SA depuis sa fondation en 1992. Il a quitté ses fonctions au sein du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2008.
Luc Recordon, 1955, Suisse	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire en 1980-1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, en 1981-1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.
Paul-André Sanglard, 1950, Suisse	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachusetts Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration des CFF, à Berne, d'Ace Limited, à Zurich, et de Renault Finance SA à Lausanne• Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich• Président du comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne• Membre des conseils des fondations suivantes: Foot Avenir, à Paudex; Pro Aventico, à Avenches; Fondation BCV à Lausanne; Studienzentrum Gerzensee, à Gerzensee; Espoir pour personnes en détresse, à Morat
Jean-Luc Strohm	<ul style="list-style-type: none">• Président exécutif de Renaissance PME fondation suisse d'investissements, Lausanne• Membre du Conseil d'administration et président du comité d'audit de Bondpartners SA, à Lausanne• Président de la Fondation Félix Vallotton, Lausanne• Membre du Comité Polyval, Le Mont-sur-Lausanne
Stephan A.J. Bachmann	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration de Mitreva Treuhand und Revision AG, à Zurich, et membre du Conseil d'administration et président du comité d'audit de La Nationale Assurances, à Bâle• Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire• Membre du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges
Beth Krasna	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales• Membre de l'Académie suisse des sciences techniques et du Conseil stratégique du canton de Genève• Membre du Conseil d'administration de Raymond Weil SA, Genève, de Coop, Bâle, et d'Al Jolson Enterprises Inc, Nashville• Membre du Conseil d'administration et présidente du comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, Lausanne• Présidente du Conseil d'administration d'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande
Pierre Lamunière	<ul style="list-style-type: none">• Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne• Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne• Président de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP)
André Pugin	<ul style="list-style-type: none">• Membre de l'Association suisse des industries spatiales, Zurich• Membre de la Commission fédérale des affaires spatiales, Berne• Membre de l'Académie suisse des sciences techniques, Zurich
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none">• Membre du comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), président de l'assemblée générale de l'association AVDEMS, Pully et du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne, à Lausanne• Conseiller municipal à Jouxens-Mézery• Député au Conseil des Etats et membre du Comité cantonal des Verts vaudois• Membre des conseils d'administration des sociétés suivantes: SEG Swiss Education Group SA, à Lausanne, Clavel SA, à Berne; Association E-Changer, Partenaire dans l'échange et pour le changement, à Fribourg• Membre du Conseil de fondation des écoles privées suisses, Berne, et d'IPT (Fondation intégration pour tous), Lausanne
Paul-André Sanglard	<ul style="list-style-type: none">• Vice-président du Conseil d'administration de la Vaudoise Assurances et président des fondations de prévoyance de ce groupe• Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à Porrentruy• Président de Ophthalmology Network Organization à Onex• Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM à La Chaux-de-Fonds• Président du Conseil d'administration de British American Tobacco Switzerland SA à Boncourt• Membre du Conseil d'administration de Apinvest SA à Genève• Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont• Membre du Conseil d'administration d'Helvea SA à Genève et de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA à Meyrin

3.3 Interdépendances

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce de mandats de représentation réciproque dans des conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est, depuis le 1^{er} janvier 2008, M. Jean-Luc Strohm, précédemment déjà membre. Les autres membres sont Mme Beth Krasna et MM. André Pugin (jusqu'au 24 avril 2008), Luc Recordon, Paul-André Sanglard et Stephan A. J. Bachmann, ce dernier entré en fonction le 1^{er} janvier 2008. Enfin, Pierre Lamunière a été élu au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2008. Il y est entré à cette date.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et un Comité de rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Date de la première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Jean-Luc Strohm (vice-président)	1941	30 octobre 2002	2011	Assemblée générale ²⁾
Stephan A. J. Bachmann	1946	1 ^{er} janvier 2008	2016	Conseil d'Etat
Beth Krasna	1953	30 octobre 2002	2018	Assemblée générale ²⁾
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale ³⁾
André Pugin	1947	30 octobre 2002	2017	Assemblée générale ⁴⁾
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'à fin 2009.

²⁾ Mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire 2006 jusqu'en 2010.

³⁾ Elu par l'Assemblée générale le 24 avril 2008.

⁴⁾ A quitté le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale le 24 avril 2008.

3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité d'audit

En 2008, le Comité d'audit était formé de M. Stephan A. J. Bachmann (président), de Mme Beth Krasna ainsi que de MM. Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Le Comité examine trimestriellement les éléments financiers ainsi que les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Risk Officer, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité d'audit discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des principaux risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité d'audit qui se trouve sur le site internet de la BCV, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, des représentants de la révision externe, les membres de la Direction générale concernés, dont le Chief Financial Officer (ou d'autres membres de la Direction), le Chief Risk Officer, le Chief Compliance Officer et le responsable du Département juridique, y participent aussi.

La tâche principale du Comité d'audit est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité d'audit s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes au moyen d'une liste de suivis. Il soumet les plans d'audit au Conseil d'administration pour approbation.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité d'audit a, en 2008, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur le Code de déontologie et les valeurs BCV, ainsi que sur les risques liés à l'intelligence économique. Enfin, le Comité d'audit a rencontré celui de la Banque Cantonale de Berne afin de partager et comparer ses expériences et modes de travail avec ce dernier.

En 2008, une délégation du Comité d'audit a été occupée à la mise en place de la circulaire de la Commission fédérale des banques 06/6 (FINMA 2008/24) « Surveillance et contrôle interne » sur le système de contrôle interne, en particulier à l'élaboration et à la mise en vigueur de la directive cadre du Conseil d'administration qui en définit les principes de base.

Une fois par année, le Comité d'audit procède à une évaluation de l'Audit interne et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à une auto-évaluation.

Comité de rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de rémunération, de promotion et de nomination était composé en 2008 de MM. Olivier Steimer (président), André Pugin (jusqu'au 24 avril 2008) et Luc Recordon. Pierre Lamunière y a remplacé André Pugin dès le 24 avril 2008. Le président de la Direction générale y participe avec voix consultative.

Ce comité, sans pouvoir de décision, définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale.

Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale, de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il préavise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Autres comités

Pendant l'année sous revue, le comité ad hoc temporaire (comité RAO), créé pendant l'exercice 2003 pour traiter l'ensemble des procédures juridiques en cours concernant les anciens organes de la BCV, composé de M. Luc Recordon (président), Mme Beth Krasna et M. Olivier Steimer, a poursuivi ses activités.

3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2008, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à treize reprises et à quatre reprises en séance extraordinaire, en particulier pour traiter de la nouvelle stratégie de la Banque communiquée le 25 novembre 2008. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2008 à une retraite de deux jours, en partie avec la Direction générale, à une retraite d'un jour et à six conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies globale Banque, ressources humaines, financière, informatique, etc. Enfin, le Conseil d'administration in corpore et le président de la Direction générale ont rencontré à une reprise le Conseil d'Etat du canton de Vaud au complet.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2008, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de rémunération, de promotion et de nomination a siégé à quatre reprises.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux de tous ses comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce « modus operandi » fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance avec une vue intégrée: tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et les organes sont impliqués dans la meilleure adéquation possible avec leur responsabilité (voir aussi point 3.7).

3.5.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe des objectifs annuels les plus concrets possibles. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs sont atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, le Conseil d'administration fixe des objectifs à son président. Leur atteinte est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration.

3.6 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'art 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe. Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation.

Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la Commission fédérale des banques 06/6 (FINMA 2008/24) « Surveillance et contrôle interne », réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). En 2008, il a mis en vigueur la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'art. 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il fixe la rémunération de ses membres, du chef de l'Audit interne et du CEO, ainsi que, sur proposition de ce dernier, celles des autres membres de la Direction générale, ainsi que l'enveloppe globale de rémunération de la Banque. Il valide le règlement du personnel et les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences : il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, les normes techniques et le règlement de compétences de crédit. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière, de la Politique et stratégie des risques (PSR) et de la Politique de crédit et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.5.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la Commission fédérale des banques 06/6 (FINMA 2008/24) « Surveillance et contrôle interne » sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. En 2008, elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la Commission fédérale des banques (FINMA depuis le début 2009).

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres avec signature de fondé de pouvoir et mandataire commercial et propose au Conseil d'administration la nomination des cadres avec signature sociale. Elle peut révoquer ces derniers en cas d'urgence et en informe le Conseil d'administration. Elle prévise à l'attention de ce dernier, par l'intermédiaire du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant en particulier sur l'Audit interne, qui effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et du Groupe, ainsi que sur l'organe de révision externe. Dans le cadre du « modus operandi » décrit au point 3.5.3, outre l'approbation des états financiers, la Direction générale adresse, et selon les cas présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM (Asset Liabilities Management), l'état des fonds propres, le compliance, le juridique, les ressources humaines, les relations avec les investisseurs, la politique de placement, et semestriels sur les affaires spéciales, les back-offices négociation et paiement. Il est en outre régulièrement informé de la marche des affaires et du suivi budgétaire.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM, le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews).

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité d'audit et du Conseil d'administration des rapports détaillés suite à ses contrôles réguliers et effectue un reporting trimestriel à ces trois organes de la Banque. Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité d'audit (voir point 3.5.2).

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts adoptés à l'Assemblée générale du 26 avril 2007, seul désormais le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Ces dernières années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO.
Aimé Achard, 1954, Français	Directeur général de la Division services depuis le 1 ^{er} avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1978 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT. Avant de rejoindre la BCV, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée.
Markus Gygax, 1962, Suisse	Directeur général de la Division réseau depuis le 1 ^{er} octobre 2008.	Diplôme en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Zurich en 1987. Diplôme MBA-FSI de l'Université de St-Gall en 2004.	Depuis 1978 à 1986 à la Banque Cantonale de Zurich, son parcours passe par la SBS et Helsana, où il est responsable des produits de détail et de la distribution à la clientèle privée. Il rejoint Postfinance en 2002 en tant que membre de la Direction générale et au titre de chef de la Division distribution, où il y assume la responsabilité de tous les systèmes et canaux de distribution ciblant la clientèle tant commerciale que privée dans l'ensemble de la Suisse.
Christopher E. Preston, 1954, Britannique	Directeur général de la Division gestion privée et institutionnelle depuis le 1 ^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 mars 2009.	Licence en droit obtenue à l'Université de Southampton (Royaume-Uni) en 1975. MBA de la Cranfield School of Management/INSEAD, en 1980.	Il a commencé sa carrière professionnelle en 1976 chez Camper & Nicholson Ltd, en Grande Bretagne et à Monaco, puis l'a poursuivie dès 1980 dans le groupe Bank of America (BA). De 1980 à 1987, à Londres, il a exercé des responsabilités dans les domaines des crédits, des marchés des capitaux et du négoce. En 1988, il a été nommé General Manager de BA Finance (Suisse) SA et ensuite, en 1989, Country Manager pour la Suisse. Il a été Geschäftsleiter et Country Treasurer pour l'Allemagne entre 1992 et 1993. En 1994, il est entré à la Direction générale de la Rothschild Bank AG à Zurich en tant que Chief Financial Officer d'abord, puis comme responsable de la Division private banking. En 2001, il a rejoint Citigroup Private Bank EMEA, Genève, où il a exercé les fonctions de président de Citigroup Suisse SA et de chef de division responsable des activités de gestion de fortune en Europe et au Moyen-Orient. Il quittera la Maison mère au 31 mars 2009 pour reprendre la fonction de CEO de la Banque Pictet & Cie SA.

Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande.
--	---	---	---

Changements de composition de la Direction générale au 1^{er} janvier 2009:

Messieurs Serge Meyer et Thomas W. Paulsen ont été nommés au rang de Directeur général le 1^{er} janvier 2009.

Serge Meyer, 1954, Suisse	CCO, Directeur général de la Division gestion crédit depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en sciences économiques, mention « gestion de l'entreprise », de l'Université de Lausanne en 1981. « Banking for Professionals certificate » de l'American Institute of Banking, New York en 1983. « International Executive Program » de l'INSEAD, Fontainebleau en 1994.	Sa carrière professionnelle s'est déroulée essentiellement à la SBS puis à l'UBS de 1975 à 2005. Il y a travaillé successivement à Zürich, Lausanne, New York, San Francisco, Genève et Bâle. Après quelques années passées en Suisse au sein de divers départements, il est parti à l'étranger pour assumer la responsabilité de l'acquisition et du suivi de grandes entreprises. De retour en Suisse, il a pris la direction, entre 1986 et 1994, des services « Multinationales & Organisation Internationales » et « Services Financiers ». Puis dès 1994, il a occupé diverses fonctions dans le Credit Risk Management pour être nommé en 1998 responsable de la région Suisse romande. Entré en 2005 à la BCV en tant que Chief Credit Officer, il a été nommé responsable de la Division gestion crédit au 1 ^{er} janvier 2009.
Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division finance et risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	De 1992 à 1995, il réalise la première étape de sa carrière professionnelle dans une entreprise de production, de transmission et de négoce d'électricité (EGL, Electricité de Laufenbourg) comme responsable du controlling. En 1995, il entre chez Mc Kinsey & Company à Genève comme consultant stratégique, où il devient membre du pilotage de la European Risk Management Practice et où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets, en particulier pour des établissements financiers suisses et européens ainsi que pour des grandes entreprises d'électricité. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), directeur responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division finance et risques au 1 ^{er} janvier 2009.

Durant l'année 2008 et jusqu'au 31 janvier 2009, Messieurs Alexandre Zeller (CEO jusqu'au 30 avril 2008), Olivier Cavaleri (Directeur général de la Division Trading jusqu'au 31 janvier 2009) ainsi que Jacques R. Meyer (Directeur général de la Division réseau jusqu'au 30 septembre 2008) ont quitté le Groupe BCV.

Alexandre Zeller, 1961, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} novembre 2002 jusqu'au 30 avril 2008.	Licence ès sciences économiques de l'Université de Lausanne en 1982 et « Advanced Management Program » de la Harvard Business School, USA, en 1999.	Entré chez Nestlé en 1984 en tant qu'auditeur de gestion, il y est resté trois ans avant de passer au Credit Suisse, où il a fait toute sa carrière jusqu'en automne 2002. Il y a occupé des fonctions diverses et acquis une expérience approfondie dans le domaine des crédits, dans la direction de succursales et dans le private banking aux niveaux suisse et international. De 1999 à 2002, il a été membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services et responsable, en qualité de CEO, de l'unité Private Banking Switzerland.
Olivier Cavaleri, 1962, Suisse	Directeur général de la Division trading depuis le 1 ^{er} juillet 2001 jusqu'au 31 janvier 2009.	Master of Science en ingénierie électrique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. Diplôme MBA de l'Université de Lausanne en 1989. Diplôme Executive Program du Swiss Finance Institute en 1999.	De 1986 à 1990, il est responsable de l'informatique et de l'évaluation économique des réseaux électriques des Forces motrices bernoises. Entré à l'UBS à Zurich en 1990, il s'est tout d'abord occupé des nouveaux instruments financiers dérivés. Il y a ensuite dirigé le service des dérivés sur obligations de 1992 à 1997, puis celui du négoce suisse des obligations en monnaies étrangères. Entré à la BCV en 1998 en tant que chef du Département taux, il a été nommé à la tête de la Division trading au 1 ^{er} juillet 2001 avec rang de directeur général adjoint. En date du 1 ^{er} juillet 2003, il a été promu au rang de directeur général.
Jacques R. Meyer, 1955, Suisse	Directeur général de la Division réseau depuis le 15 novembre 2002 jusqu'au 30 septembre 2008.	Diplôme fédéral d'employé de banque en 1982. Diplômes Executive Program en 1993 et Advanced Executive Program en 2000 au Swiss Finance Institute.	Sa carrière professionnelle s'est déroulée à l'UBS de 1974 à 1989. Il y a travaillé successivement comme stagiaire puis comme conseiller commercial au siège de Fribourg et dans diverses agences qui en dépendaient, s'occupant des affaires commerciales du réseau, ensuite au département des affaires documentaires à Zurich. Revenu à Fribourg en 1979 comme assistant de direction, il a dirigé la succursale de Payerne de 1983 à 1989. Entré cette année-là à la BCV en tant que sous-directeur, responsable des affaires de crédit, il a été nommé directeur régional en 1994, responsable de la région de Nyon, puis de celle de l'Ouest lors de la concentration des régions intervenue en 1998. Il assume la responsabilité de la Division réseau depuis le 15 novembre 2002, avec rang de directeur général adjoint, et a été promu au rang de directeur général le 1 ^{er} juillet 2003.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB)• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)• Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)• Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV• Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV• Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève place financière• Membre du Conseil d'administration d'Unicile, Lausanne
Aimé Achard	<ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'administration de GEP SA• Membre du Conseil d'administration d'Unicile, Lausanne
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise à partir du 1^{er} janvier 2009• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV à partir du 1^{er} janvier 2009• Membre de la Commission de l'Association suisse des banquiers (ASB), Kommission für Finanzmarktregulierung und Rechnungslegung• Membre de la Commission de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS), Kommission für Regulierungsfragen und Rechnungslegung• Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses• Membre du Comité des émissions des banques cantonales suisses
Christopher E. Preston	<ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne• Président de la Banque Piquet & Cie SA à Yverdon-les-Bains, Genève et Lugano (jusqu'au 31 mars 2009).• Président du Conseil d'administration de Swisssanto Holding SA, Berne (jusqu'au 31 décembre 2008)• Membre du Conseil d'administration de Swisssanto Holding SA, Berne (depuis le 1^{er} janvier 2009)
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration de Défi Développement-Finance Holding SA, Lausanne• Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV)• Membre du Conseil économique du canton de Vaud
Markus Gygax	<ul style="list-style-type: none">• Trésorier de l'Association des banques et fondation vaudoise pour la formation bancaire (FPFPB)• Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV
Serge Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Comité de la Chambre vaudoise immobilière• Membre du Conseil de fondation de PARLOCA Vaud• Membre de la Commission de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la Commission fédérale des banques et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences, à l'exception de ses compétences intransmissibles et inaliénables, en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Composition comité	Rôle principaux
<p>Comité Risques Thomas W. Paulsen (président) Pascal Kiener Jean-François Schwarz Chief Risk Officer (Thomas W. Paulsen a.i.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale • Valider les choix méthodologiques de processus et d'organisation résultant de la mise en application de la PSR • Valider les modèles utilisés dans l'analyse et dans le contrôle des risques, y compris leur back-testing • Surveiller les expositions au risque, les indicateurs de risque et le profil de risque dans son ensemble • Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque
<p>Comité de crédit Serge Meyer (président) Pascal Kiener Jean-François Schwarz Eric Schneider Laurent Michel Bertrand Sager</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la politique de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration • Proposer le règlement des compétences de crédit à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration • Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences • Suivre l'évolution du portefeuille crédit de la Banque, notamment les aspects sectoriels • Surveiller la gestion des limites et des dépassements
<p>Comité « Asset and Liabilities Management » (ALCO) Pascal Kiener (président) Thomas W. Paulsen Christopher Cherdel Eric Allemann Michel Aubry Fernando Martins da Silva</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer à la Direction générale la politique en matière de développement et de structure du bilan • Gérer l'exposition du risque de taux au bilan • Gérer la liquidité et le refinancement

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener

- Proposer les directions stratégiques en matière informatique à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Suivre l'évolution du portefeuille de projets informatiques
- Suivre les projets informatiques importants

Comité de placement

Fernando Martins da Silva (président)
René-Pierre Giavina
Max Roth
Christopher E. Preston
Michel Aubry
Frédéric Gardet
Michel Cachin
(clients institutionnels)
Jean-Marie Coquoz
Alain Croisier
Christian Carron
(clients privés)

- Définir le scénario et la stratégie d'allocation d'actifs des mandats de placement globaux confiés à la Banque
-

Dans un jugement dont les considérants ont été communiqués fin avril 2008, la Cour civile du Tribunal cantonal vaudois a examiné les circonstances du licenciement, en janvier 2003, avec effet immédiat et pour justes motifs d'un ancien membre de la Direction générale. Ce licenciement lui avait été signifié et d'autres membres de la Direction générale avaient connu le même sort à la suite du rapport du professeur Bernasconi. La Cour a jugé que les motifs de la Banque n'étaient pas fondés. Elle a accordé à l'intéressé une indemnité équivalant à quatre mois de salaire, une indemnité correspondant à la rémunération due pour la durée du préavis de congé contractuel, plus accessoires. La Banque s'est exécutée. Sur la base de ce jugement, elle a entamé des négociations avec les autres membres de la Direction générale congédiés et qui contestaient également leur licenciement immédiat pour justes motifs. Les négociations ont abouti en 2008, les paiements devant intervenir en 2009. Le total des montants supportés par la Banque dans ces procédures civiles avaient et ont fait l'objet de provisions spécifiques.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, le bonus, la participation des employés au capital-actions de la BCV ainsi que le salaire variable long terme. La rémunération ne comprend aucun plan « stock options ».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe au bilan, p. 86.

Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation. Seul son président bénéficie d'un salaire fixe annuel, ainsi que d'un bonus dépendant de la performance. La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est décidée par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est décidée par le Conseil d'administration, hors son président, sur proposition de son vice-président.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont revues annuellement.

Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2008, le rapport entre le salaire de base et le bonus lié à la performance annuelle s'est élevé à 80 %.

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Bonus

Tous les collaborateurs sont éligibles au bonus qui est attribué selon le niveau personnel d'atteinte d'objectifs de performance, tant qualitatifs que quantitatifs. Il est également influencé par les résultats de la Banque ainsi que des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent. Une partie est octroyée en actions BCV bloquées, à libre choix des bénéficiaires. Au titre de l'exercice 2008, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 30, ont été attribuées à un prix équivalant au cours de bourse moyen de la dernière semaine de février 2009. Pour les membres de la Direction générale, la partie attribuée en actions est obligatoire.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant trois ans à dater du jour de la souscription. Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Salaire variable long terme

L'objectif de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque et s'adresse à un nombre restreint de cadres dont les fonctions ont un impact à long terme.

Le système repose sur des plans débutant chaque année et sur des objectifs stratégiques à trois ans. Vu sa spécificité de banque cantonale universelle, la BCV choisit des indicateurs qui lui sont propres et, de ce fait, non comparables à d'autres sociétés cotées.

Le salaire variable long terme est attribué en actions BCV, totalement ou partiellement à la fin de chaque plan, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Tous les revenus issus de la réduction du nominal et des dividendes sur les titres BCV stockés dans le cadre des plans de salaire variable long terme reviennent à la Banque. Ces revenus sont enregistrés comme résultat des opérations d'intérêts sous la rubrique « Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ».

Dans le cadre du plan 2008-2010, un stock de 4055 actions a été constitué. Le coût de cette opération a été porté entièrement à la charge de l'exercice 2008. De ce fait, il n'y aura plus d'impact sur le compte de résultat jusqu'à la fin du plan. A l'échéance de celui-ci, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribué aux participants et celui stocké sera libéré et traité comme un produit à enregistrer sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

Ce plan est basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Nouvelles acquisitions d'hypothèques et d'argent net frais.

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires sera le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100 %
- 4 objectifs atteints : attribution à 75 %
- 3 objectifs atteints : attribution à 50 %
- 2 objectifs atteints : attribution à 25 %
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution.

Le Plan 2006-2008, arrivé à échéance le 31.12.2008, était basé sur les 5 objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Nouvelles acquisitions d'hypothèques et d'argent net frais.

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires était le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100 %
- 4 objectifs atteints : attribution à 75 %
- 3 objectifs atteints : attribution à 50 %
- 2 objectifs atteints : attribution à 25 %
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution.

A la fin de l'année 2008, un objectif sur cinq a été pleinement atteint. De ce fait, aucune action n'a été versée en mars 2009 aux bénéficiaires. Comme prévu par le règlement, le stock de 5434 titres a été libéré et traité comme un produit enregistré en 2009 sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

Contrats

Les membres de la Direction générale sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de 12 mois, sauf pour celui du CEO dont le délai de résiliation est de 18 mois.

Evolution des rémunérations

Une réflexion globale et approfondie sur le système de gestion de la performance et de la rémunération est menée depuis fin 2008.

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger.

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-dessous :

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille¹ francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins 45 jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

¹ Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a accepté de baisser ce seuil d'un million de francs à cent mille francs afin de rester conforme aux meilleures pratiques des sociétés cotées.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2008, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent ci-dessous.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. La BCV mettra à disposition des actionnaires un représentant indépendant pour l'Assemblée générale du 30 avril 2009.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La Société KPMG SA assume, depuis l'exercice 2002, les mandats de réviseur, au sens du Code des obligations et conformément à l'article 24, lettre e, des Statuts, de réviseur des comptes consolidés et de réviseur bancaire au sens de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. M. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé par l'Autorité de surveillance des réviseurs et la FINMA, dirige le mandat de révision depuis avril 2006.

Selon l'article 20, alinéa 2, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, modifiée le 30 janvier 2007, et l'article 33, alinéa 2, des Statuts, l'indépendance de l'organe de révision doit être assurée par un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de KPMG SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élèvent, pour l'exercice 2008, à CHF 1 967 100.

Les honoraires de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2008, à CHF 366 000.

Les honoraires totaux de KPMG SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2008, à CHF 2 333 100.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe KPMG SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 140 492 pour la Maison mère et à CHF 12 000 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 100 050 pour la Maison mère et à CHF 56 800 pour les autres entités du Groupe.

Les honoraires supplémentaires totaux de KPMG, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2008 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 309 342.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité d'audit.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité d'audit étudie les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, trimestriellement, le réviseur externe transmet au Comité d'audit un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce Comité procède à une évaluation détaillée du réviseur externe.

Le Comité d'audit recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité d'audit qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité d'audit reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité d'audit traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité d'audit pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2008, les représentants du réviseur externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances du Comité d'audit.

Les présidents du Conseil d'administration et du Comité d'audit ont des entretiens à intervalles réguliers, soit environ une fois tous les deux mois, avec le réviseur responsable du mandat pour s'assurer du bon déroulement de leur mission et pour être rapidement informés de leurs principales constatations. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Lors de leur Assemblée du 28 avril 2004, les actionnaires de la BCV ont ajouté un nouvel alinéa à l'article 24 des Statuts de la Banque, qui traite des compétences du Conseil d'administration, ainsi libellé: « Le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud ».

9.2 Convention d'information

Conformément à cette décision, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une Convention d'information le 13 septembre 2004.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme et les procédures de transmission d'informations;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante : BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour le Rapport de gestion annuel et les Comptes semestriels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les Comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les Comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Des données intéressant spécifiquement les investisseurs sont également fournies au chapitre « Relations investisseurs » du site BCV (www.bcv.ch).

Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations avec les investisseurs

M. Wilhelm Blaeuer

Tél.: 021 212 20 71

Fax: 021 212 33 43

E-mail: wilhelm.blaeuer@bcv.ch

Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes

Tél.: 021 212 28 61

Fax: 021 212 21 06

E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda

10 mars 2009	Conférence de presse annuelle
30 avril 2009	Assemblée générale ordinaire
30 avril 2009	Communiqué des résultats du 1 ^{er} trimestre 2009
6 mai 2009	Paiement du dividende*
20 août 2009	Conférence de presse semestrielle
12 nov. 2009	Communiqué des résultats du 3 ^e trimestre 2009

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Définition et mission

La fonction « Compliance » tend à garantir la conformité des activités de l'entreprise avec les dispositions légales, réglementaires et internes ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage sur le marché. Indépendante des activités opérationnelles et rattachée directement au CFO (Chief Financial Officer), elle vise à préserver la réputation de la Banque en intervenant comme organe de prévention, de conseil, d'appui et de surveillance. Elle n'a cependant pas de pouvoir de décision, lequel appartient en définitive à la ligne et aux organes de la Banque.

Organisation et Groupe BCV

Le Département compliance de la BCV s'est organisé principalement autour de deux secteurs d'activité. Une première équipe est chargée avant tout de conseiller et de former les collaborateurs des différentes divisions dans la compréhension et l'application du cadre de référence et d'exploiter les expériences vécues dans cet appui quotidien, afin d'améliorer sans cesse l'environnement réglementaire. Une seconde équipe a pour mission de mettre en place des projets liés à la gestion du risque de compliance au niveau de la Banque, d'effectuer de façon indépendante des contrôles ciblés en fonction de l'évaluation du risque et d'appuyer le front dans l'amélioration des processus de surveillance.

Dans le cadre de son champ d'activité, le Département compliance travaille en étroite collaboration avec les Départements responsables des contrôles internes indépendants ainsi qu'avec l'Audit interne.

Le Département coordonne également l'activité compliance au niveau du Groupe BCV. Il soutient les filiales, édicte des directives concernant les domaines de sa compétence et se fait délivrer des rapports réguliers.

Points clés en 2008

Pour le Département compliance, l'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre de la circulaire 06/6 de la Commission fédérale des banques (FINMA 2008/24) intitulée « Surveillance et contrôle interne » ainsi que par le lancement des projets liés aux changements intervenus en 2008 dans la réglementation anti-blanchiment, que ce soit au niveau de l'autorité de surveillance ou à celui de l'autorégulation (nouvelle édition de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques).

Une première évaluation du risque de compliance lié aux différentes activités de la Banque ainsi qu'un plan d'action ont été soumis aux organes dirigeants. Le rapport de risque compliance a été établi grâce à une récolte systématique d'indices d'éventuels fonctionnements contraires au cadre réglementaire ainsi qu'à l'aide d'une surveillance spécifique de certains domaines d'activités.

Le Département compliance a coordonné la mise en œuvre de la nouvelle réglementation anti-blanchiment entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Dans ce cadre, les principaux projets conduits ont concerné une campagne de formation en ligne dont le contenu était adapté aux différents métiers de la Banque, une mise à jour des directives internes relatives à l'entrée en relations d'affaires et aux opérations ainsi que la mise en place des nouvelles exigences relatives d'une part à l'inclusion des banques correspondantes étrangères dans les relations à risque accru et d'autre part à la transparence sur le donneur d'ordre dans le trafic des paiements national.

Perspectives pour l'année 2009

Indépendamment des nouveautés réglementaires, le Département conformité a décidé d'améliorer les critères de risques accrus permettant de catégoriser la clientèle et d'optimiser les moyens mis à disposition des conseillers dans leurs démarches de clarifications complémentaires des transactions à risque accru. Un nouveau processus informatisé en production depuis mai 2008 permet une amélioration du processus de saisie des informations récoltées ainsi qu'une gestion des alertes plus efficace.

Durant l'exercice 2008, le Département conformité a également développé un outil de reporting automatisé mettant à disposition un ensemble d'indicateurs nécessaires au pilotage des activités déployées. A titre d'exemple, le traitement des mouvements insolites présentant un risque accru et la gestion des rappels inhérents à ces alertes font l'objet d'un rapport de suivi.

La circulaire 08/1 « Règles de conduite sur le marché » de la Commission fédérale des banques codifie la pratique de l'autorité de surveillance portant sur des cas de délits boursiers et d'abus de marché qui sont rattachés à la violation de l'exigence de garantie d'une activité irréprochable. Elle est rédigée sous forme d'instructions plutôt que d'interdictions et exige des entités soumises à surveillance des mesures de détection, de contrôle et d'organisation en proportion avec l'importance de leurs activités. Ces nouvelles exigences vont entrer en vigueur dans le courant de l'exercice 2009 et portent sur les opérations des collaborateurs, les opérations pour propre compte de la Banque ainsi que les opérations liées à la gestion de placements collectifs de capitaux. Une importante étude des évolutions nécessaires a débuté en 2008 et se poursuivra dans le courant de l'exercice 2009.

L'année 2009 sera aussi caractérisée par la mise en place d'un système automatisé de gestion des profils clients, lequel devra permettre une meilleure différenciation des informations requises en fonction des types de clients et des métiers de la Banque.

Organes et secteurs d'activité	Directives adoptées	Directives en voie d'adoption	Principaux thèmes traités
Organes supérieurs	6	4	Protection des données, Contrôle interne et fonction conformité, Convention de diligence des banques et OBA, Profils clients, Analyse financière, Corporate governance
Secteurs d'activité de front:			
Banque de détail	2	1	Conditions de retraits des prestations, Safes
Banques des entreprises	3	2	Taux de crédit, Prêt hypothécaire, Relation avec des <i>brokers</i>
Gestion de fortune		3	Relation avec des trusts, Relation avec des <i>US Persons</i>
Trading		1	Banque dépositaire
Secteur Corporate center	2	1	Adressages de courrier, Tiers numériques
Total	13	12	

*La Gestion des risques est
au cœur de l'activité bancaire.*

*Le Groupe BCV consacre
des ressources importantes
à l'amélioration continue
de sa gestion des risques.*

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques/business, de marché et de crédit dans le but de dégager une plus-value et, de façon indirecte, de s'exposer aux risques opérationnels. L'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- une compréhension et une évaluation appropriées de l'exposition aux facteurs de risques pertinents ;
- une adéquation entre les fonds propres et le niveau de risques auquel la Banque est exposée ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants :

1. La Banque prend des risques stratégiques/business, de crédit et des risques de marché dans le but de générer une plus-value.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque.
4. La Banque s'assure de la transparence des risques pris, elle engage une transaction uniquement lorsqu'elle sait gérer les risques qui en découlent.
5. La gestion des risques de la Banque considère de façon cohérente l'ensemble des facteurs (sources) de risque et surveille leur impact potentiel.
6. La Banque applique dans la gestion de ses risques des définitions, des fondements méthodologiques et des principes organisationnels uniformes.
7. La Banque améliore de façon continue sa gestion des risques.
8. Le niveau maximal de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec les fonds propres disponibles.
9. La Banque entretient et développe de façon continue sa culture et ses compétences en matière de gestion des risques. Elle s'oriente en particulier sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque veut maîtriser elle-même l'ensemble des techniques de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- Le risque stratégique et business qui résulte de l'incertitude inhérente à toute décision majeure sur l'orientation des affaires et sur des investissements importants.
- Le risque de crédit qui résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières envers la Banque, c'est-à-dire qu'elle fasse défaut. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- Le risque de marché qui résulte de possibles changements adverses des conditions de marché. Le risque de marché existe au niveau du trading book et du banking book (en particulier le risque de taux). Le risque de liquidité est également considéré ici.
- Les risques opérationnels qui résultent d'un possible dysfonctionnement des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués :

- L'impact financier, c'est-à-dire l'impact sur le résultat net et sur la valeur des fonds propres.
- L'impact réglementaire, c'est-à-dire l'impact sur les mesures et restrictions émises par le régulateur.
- L'impact sur la réputation, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici :

- Le Conseil d'administration décide des principes de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité d'audit s'assure du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place de la gestion des risques. Elle charge le Comité risques de la Direction générale (CRDG) de proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) de la Banque, de surveiller étroitement le profil de risque, et de piloter l'ensemble des développements et des améliorations en matière de gestion des risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management (CRO).
- Le responsable du Département Risk Management, rattaché à la Division finance et risques, surveille le respect des limites globales de risques (niveau portefeuille) et définit les principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Il assure le reporting des risques de la Banque.

- Dans le cadre posé par leur politique d'affaires, les divisions d'affaires sont responsables de prendre et de suivre les risques liés à leurs activités respectives. Les responsabilités de développement et de réalisation des affaires sont systématiquement séparées des responsabilités d'analyse et de contrôle des risques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, le Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que du suivi de l'exposition par contrepartie. Le CCO rattaché jusqu'à fin 2008 à la Division entreprises est devenu responsable de la nouvelle Division gestion crédit depuis janvier 2009.
- Finalement, toutes les fonctions de la Banque sont responsables de surveiller les risques dans leur domaine d'activité respectif.

1.5 Le Département de Risk Management

Le Département de Risk Management a été mis en place en 2002. Après une première étape pendant laquelle les activités de ce Département se focalisaient sur des améliorations de la gestion du risque de crédit, le Risk Management est aujourd'hui le pilier central de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels de la Banque.

Profil de risque de la Banque

		31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08
Fonds propres BCV Groupe	• Taux de couverture CFB	196.3 %	198.8 %	179 %	180 %
	• Risk weighted assets BRI (CHF milliards)	17.61	18.14	18.96	18.30
	• Tier 1 capital ratio	17.8 %	18.3 %	16.3 %	16.4 %
	• Total capital ratio	18.5 %	18.5 %	16.3 %	16.2 %
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ¹⁾ (CHF milliards)	19.8 ²⁾	21.5	22.7	23.2
	• Taux de perte attendue	26 bps ²⁾	28 bps	23 bps	22 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis (CHF milliards)	1.9	1.3	0.8	0.6
	• En % du total crédit clientèle et banque	7 %	5 %	3 %	2 %
	• Taux de provisionnements spécifique	62 %	65 %	61 %	57 %
Risque marché trading book Maison mère	• VaR trading (CHF millions, 1j, 99 %)	1.7 ³⁾	1.6 ³⁾	2.4	1.9
	• VaR nostros (CHF millions, 180j, 99 %)	13.7 ⁴⁾	16.3 ⁴⁾	5.8 ⁴⁾	13.4
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des FP, 90j, 99 %)	3.1 %	3.4 %	3.9 %	4.4 %
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)	3.2	2.7	3.5	6.6

¹⁾ Hors dérivés OTC

²⁾ Sans crédits documentaires

³⁾ Ancien modèle VaR transposé à un horizon de 1 jour

⁴⁾ Ancienne méthode (180j, 97,5%)

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de développer la culture de risque des collaborateurs dans les différents métiers, de surveiller le profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque, ainsi que d'assurer le reporting des risques. Depuis septembre 2008, le Département Risk Management est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés. Auparavant, cette unité était rattachée au Back-office négociation.

Le Département Risk Management compte aujourd'hui vingt-cinq collaborateurs regroupant des compétences techniques et des expériences de gestion des risques bancaires d'un niveau très élevé. Sur la base d'une collaboration étroite avec les différents métiers, ces collaborateurs permettent à la Banque la mise en place et la maintenance d'un contrôle des risques en adéquation avec les risques pris.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés à la page 148.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques :

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements « de front ». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit et validées par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de défaut. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies.

La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type « scoring ». Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et visent à répondre aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle II. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management et font l'objet d'une validation et amélioration continues.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont

évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté. En ce qui concerne les activités de Trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de « slotting » de l'Accord de Bâle II. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, et la distribution des pertes attendues sont analysées et reportées au management.

Equivalences des classes de risque de défaut

BCV	S&P	Moody's	Fitch
B1	AAA	Aaa	AAA
B2	AA	Aa	AA
B3	A	A	A
B4	BBB	Baa	BBB
B5	BB	Ba	BB
B6	B	B	B
B7	CCC	Caa	CCC
	CC	Ca	CC
	C	C	C
	D		D

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des affaires spéciales au sein de la Division gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque. Sur l'ensemble des crédits compromis, les Affaires spéciales poursuivent des objectifs visant des taux de crédits compromis comparables à ceux des grandes banques et des autres banques cantonales.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement des activités de trading de dérivés de gré à gré, de la trésorerie et des garanties bancaires dans le cadre du Trade finance. De manière générale, la Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à l'exposition de risque de crédit avec des banques.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité crédit de la Direction générale ou du Comité crédit banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département de Gestion crédit Grandes entreprises/Trade finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

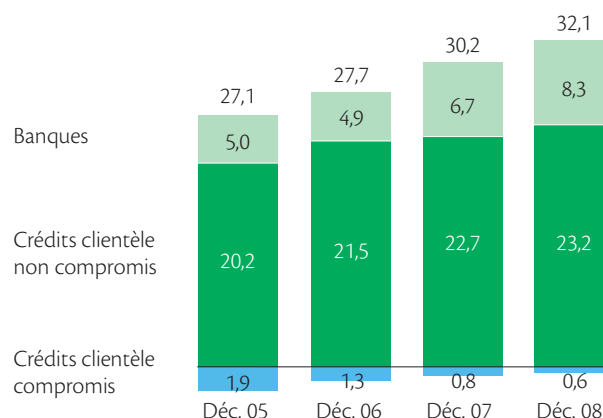
Avec ses principales contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

2.3 Exposition au risque de crédit

Le profil de risque de crédit a continué de s'améliorer ces trois dernières années. Sur cette période, la réduction des crédits compromis (CHF -1,3 milliard) a été plus que compensée par la croissance des crédits de la clientèle non compromis (CHF +3,0 milliards).

Evolution des crédits banques et clientèle

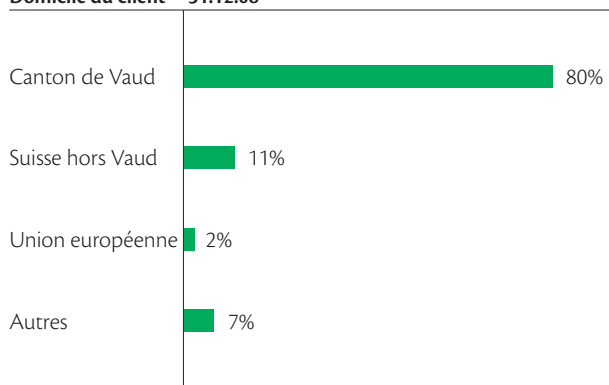
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère



Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition des crédits clientèle au bilan, Maison mère

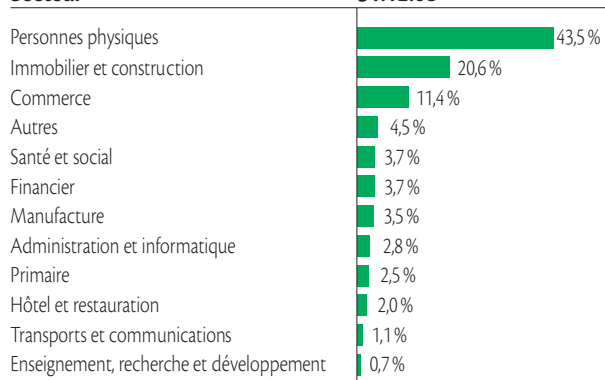
Domicile du client 31.12.08



Crédits clientèle par secteur économique

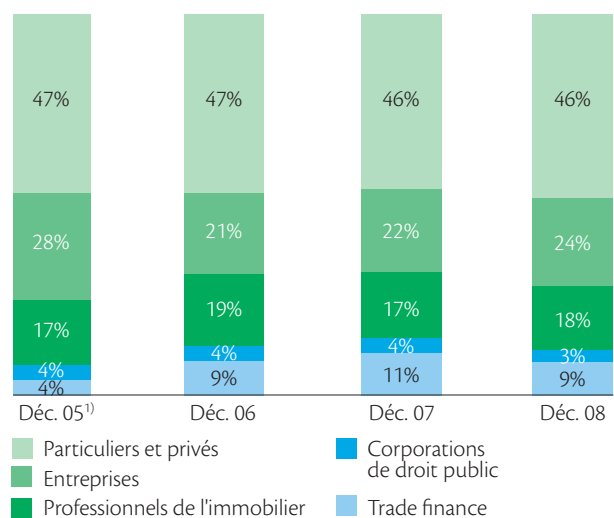
En % de l'exposition de crédit clientèle au bilan, Maison mère

Secteur 31.12.08



Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, sans produits dérivés OTC, Maison mère



¹⁾ Sans crédits documentaires

Les activités de crédits clientèle se situent très largement dans le canton de Vaud et reflètent principalement la structure économique dans le canton.

Les personnes physiques représentent plus de 43,5% de l'exposition crédits, soulignant l'important caractère de Banque de détail et de Private banking de la BCV. Pour les entreprises, la répartition sectorielle est relativement diversifiée.

L'évolution des crédits sains, c'est-à-dire le portefeuille de crédits clientèle sans les crédits compromis, a été marquée par une stabilité des crédits aux particuliers et aux privés, une réallocation des clients entre les segments des entreprises et des professionnels de l'immobilier entre 2005 et 2006 ainsi qu'une croissance dans le Trade finance. En 2008, les volumes de Trade finance ont diminué avec la forte baisse des prix des métaux et de l'agroalimentaire durant le deuxième semestre.

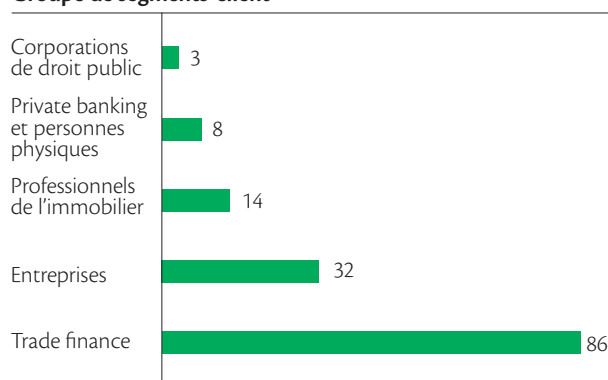
Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 22 points de base, 15 points de base hors Trade finance.

La répartition des expositions de crédits (hors Trade finance) des contreparties non compromises sur les principales classes de risque met également en évidence la qualité du portefeuille de crédits de la BCV (voir p. 153).

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, sans produits dérivés OTC, au 31.12.2008

Groupe de segments-client



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et, dans une certaine mesure, dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division trading (portefeuille trading) et par la Division gestion privée et institutionnelle au niveau du portefeuille nostro de gestion financière.

La Division trading exécute des opérations de marché pour des contreparties internes et externes. De plus, elle poursuit des stratégies de trading de type émission, *market maker*, d'arbitrage et directionnelles avec une spécialisation dans les produits structurés et les dérivés d'actions. Les positions de trading se limitent à des sous-jacents du type actions, taux et devises (y compris métaux précieux). La Division trading ne négocie pas des positions avec des sous-jacents de type *commodities*. Avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie banque, communiquée en novembre 2008, la Division trading abandonne complètement le trading pour compte propre dans les dérivés actions, activité qui a déjà été fortement réduite en 2008.

La Division gestion privée et institutionnelle gère un portefeuille de placements directionnels. Les positions de trading de cette division peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds.

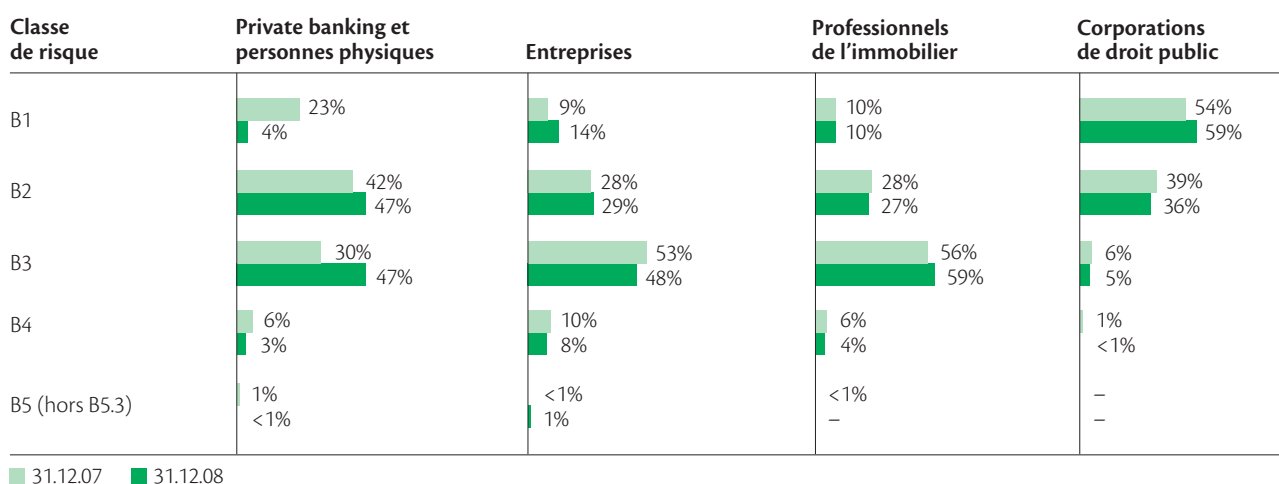
Toutes les positions de négoce sont négociées sur des Bourses reconnues ou sur des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part).

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de trading fait l'objet d'une validation par le Comité de nouveau produit de trading (CNPT) composé du responsable du Risk Management (présidence), du responsable de la Division trading, des responsables du trading devises, actions et taux ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'ALM, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique soient remplis avant qu'un produit soit lancé.

Exposition par classe de risque principale

En % de l'exposition de crédit non compromis par groupe de segments, sans dérivés OTC et sans crédits documentaires, hors Trade finance, Maison mère



Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Service contrôle du risque de marché rattaché depuis septembre 2008 au Département Risk Management, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division gestion privée et institutionnelle et à la Division trading. Le Secteur méthode de risque de marché également rattaché au Département Risk Management définit les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille de trading de la Division trading, différentes mesures de risque sont utilisées :

- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques et en cas de stress dynamiques sur 6 mois.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, théta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Service contrôle du risque de marché.

La VaR de la Division trading (voir graphique ci-dessous) a connu des pointes au mois de mars 2008 (près de CHF 8 millions) et durant les mois de septembre et d'octobre 2008 (environ CHF 6 millions). Sur l'ensemble de l'année écoulée, la Division trading a fortement réduit ses positions de dérivés actions. Cette réduction a permis de contenir la VaR dans une année marquée par un niveau de volatilité historiquement élevé au quatrième trimestre et de finir l'année avec une VaR inférieure à CHF 2 millions.

3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des déséquilibres entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont décidées par l'ALCO (Asset & Liabilities Management) de la Direction générale dans le cadre défini par la stratégie financière. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département ALM-GF rattaché à la Division finance et risques.

VaR du portefeuille de la Division trading (1 jour, 99%)

CHF millions



La gestion du risque de taux cherche à optimiser la marge d'intérêt et la valeur présente des fonds propres. En poursuivant cet objectif, la Banque recherche un risque modéré en termes de risque de taux dans le banking book afin de réduire les risques de variation des revenus d'intérêts.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en durée des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble des engagements de passifs. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité afin de respecter avec une marge de sécurité les exigences réglementaires en la matière.

Le cadre de gestion de la liquidité est décidé par l'ALCO. La gestion opérationnelle de la liquidité et du financement à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF auquel la trésorerie est fonctionnellement rattachée.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les principes de bonnes pratiques du Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants :

- comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs,
- caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant les cadres de la Banque et gérées par le Risk Management.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de plans de mesures clairement définis, tels que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Principaux développements en matière de gestion des risques en 2008

Depuis la mise en place du Département Risk Management en 2002, la Banque poursuit un programme ambitieux de développement en matière de gestion des risques. Ce programme est basé sur la conviction que la maîtrise des risques est une compétence stratégique pour la Banque. Comme dans les rapports annuels précédents, un bref aperçu des réalisations de l'année écoulée et des travaux prévus pour l'exercice en cours est donné ci-dessous.

En 2008, des améliorations dans tous les domaines de la gestion des risques ont pu être réalisées, en particulier :

- Suite à un examen approfondi conduit par la Commission fédérale des Banques (CFB, FINMA à partir de 2009), la BCV a été homologuée pour l'utilisation de l'approche Bâle II IRB de base pour le calcul des fonds propres exigibles. Cette homologation souligne la qualité des processus et des méthodes d'analyse et de surveillance du risque de crédit, en particulier des modèles internes de rating, qui ont fait l'objet de travaux importants depuis 2002. En 2008, les principales améliorations en matière de gestion du risque de crédit ont été le renforcement de l'organisation de contrôle interne des modèles de rating, y compris la création d'une fonction de validation indépendante des modèles, le développement et la mise en place d'une nouvelle méthode de notation interne des contreparties bancaires et le renforcement du processus d'analyse des banques.

- En matière de risque de marché, la Banque a renforcé les indicateurs de pilotage du risque de marché. Des stress dynamiques à 6 mois ont été développés pour les portefeuilles représentant le plus de risque, c'est-à-dire les positions en dérivés actions de la Division trading et le portefeuille nostro de la Division gestion et privée et institutionnelle. Dans le contexte de la crise des marchés financiers, de nombreux contrôles et rapports ont été renforcés et intensifiés. La qualité des mesures de risques s'est confirmée pendant la crise. Sur cette base, les organes de la Banque ont pu piloter les portefeuilles de négoce de façon efficace et cadrée.
- En poursuivant la démarche d'auto-évaluations du risque opérationnel initiée au début 2007, des auto-évaluations ont été conduites sur l'ensemble des métiers front-to-back liés aux Grandes entreprises, au Trade finance, au Private banking et à l'Asset management. Grâce à une participation importante des cadres des métiers concernés, des potentiels d'améliorations des processus et des systèmes ont pu être identifiés et ont été pris en charge. Dans l'ensemble, il s'agit d'améliorer encore la maîtrise des processus et des systèmes, et d'augmenter les compétences techniques des collaborateurs.
- Au niveau du risque de marché, l'organisation du développement des méthodes et du contrôle des risques sera affinée au sein du Département Risk management, les limites et rapports de risque feront l'objet d'une revue en intégrant les leçons tirées de la crise financière et s'adapteront à la refocalisation des activités de trading sur des flux clientèle.
- En 2009, une nouvelle application pour la gestion des risques opérationnels qui a été sélectionnée en 2008 sera mise en place. Cette application s'inscrit pleinement dans le concept développé et déployé ces dernières années tout en facilitant et solidifiant son utilisation dans la Banque. Sur cette base, des nouveaux indicateurs pré-curseurs du risque opérationnel seront développés et déployés.

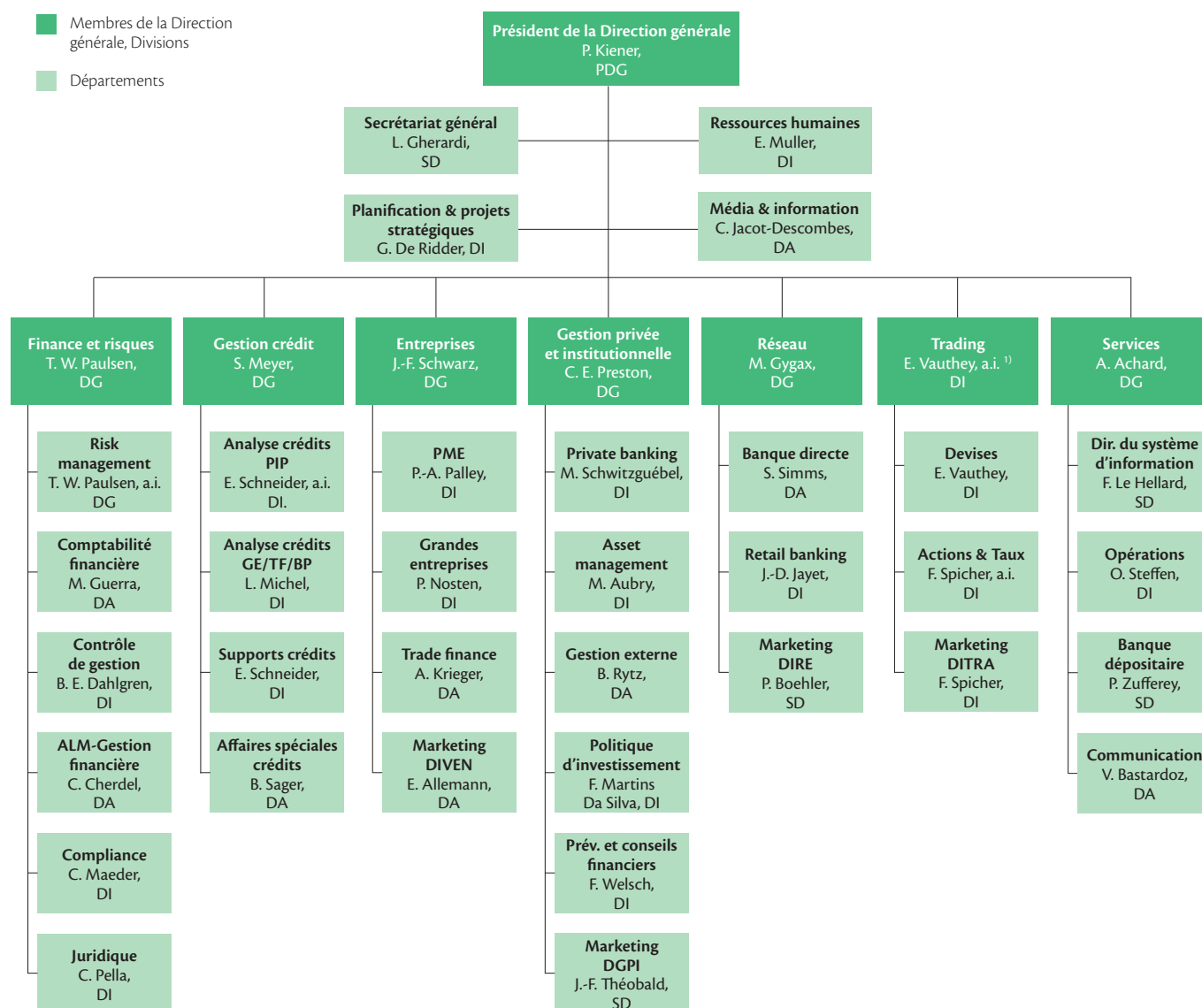
Après six ans d'investissement important dans les méthodes, modèles et applications de la gestion des risques, la BCV dispose aujourd'hui des techniques de qualité en la matière pour une banque cantonale – l'homologation en IRB de base en témoigne. Néanmoins, des nouvelles leçons peuvent être tirées de la chute des marchés financiers et de la crise bancaire en 2008. En 2009, la Banque va continuer à investir dans la gestion des risques tout en assurant que l'ensemble des métiers tire pleinement profit de la gestion des risques mise en place. Les objectifs suivants sont à soulever :

- En matière de risque de crédit, les scénarios de stress seront revus et approfondis. L'analyse économique et la surveillance proactive du portefeuille des risques seront renforcées. Comme chaque année, l'ensemble des modèles de rating feront l'objet d'un *back-testing* et des améliorations continues seront réalisées.

Organigramme BCV

Situation au 01.02.2009

- Membres de la Direction générale, Divisions
- Départements



¹⁾ Eric Vauthey a repris la responsabilité de la Division Trading ad interim sans être membre de la Direction générale

Responsables régionaux

Situation au 01.02.2009

Région Broye

Retail banking
Private banking
PME

Francis Collaud
André Cherbuin
Eric L'Eplattenier

Région Morges

Retail banking
Private banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Retail banking
Private banking
PME

Gérard Mottet
Vincent Mottier
Patrick Baud

Région Nord vaudois

Retail banking
Private banking
PME

Steve Magnenat
Yves Marguerat
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Retail banking
Private banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmerman
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Retail banking
Private banking
PME

Grégory Gay
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Retail banking
Private banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Vacant

Région Riviera

Retail banking
Private banking
PME

Pierre-Alain Favre
Patrick Botteron
Didier Muller

Région Lavaux

Retail banking
Private banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses collaborateurs
et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Rédaction et coordination

Wilhelm Blaeuer,
Responsable des relations avec les investisseurs
Division finance et risques

Création

www.moserdesign.ch

Photographies

Didier Oberson
Philippe Krauer

Impression

PCL Presses Centrales
Renens

Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

Téléphone : 0844 228 228
(tarif national)

Téléfax : 021 212 12 22

Télex : 454 304 bcvl ch

Adresse Swift : BCVLCH2L

Clearing : 767

Internet : www.bcv.ch

e-mail : info@bcv.ch

